

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 21 MARS 2013

VOLUME 75

CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,
Me PAUL CRÉPEAU
Me EMMA RAMOS-PAQUE

INTERVENANTS :

Me CHRISTIAN JOLY pour M. Rosaire Sauriol
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec
Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des ingénieurs du Québec
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada
Me MARK BANTEY pour Globe and Mail, The Gazette, La Presse, CTV et Global Television

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	8
ROSAIRE SAURIOL	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	10
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PHILIPPE BERTHELET	85
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	109
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	149
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT	159
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL	190
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	209
RÉINTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	223
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	229
GUY DESROSIERS	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	231
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL	257
REPRÉSENTATIONS DE PART ET D'AUTRE	260
MARC DESCHAMPS	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	264

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
55E-29 : M. Sauriol devra fournir les noms des personnes qui ont fait des contributions par conviction, à l'emploi de Dessau, et par certains de leurs proches d'ici jeudi prochain, le 28 mars 2013	119
55E-30 : M. Sauriol devra fournir le nombre de personnes qui ont contribué à l'ADQ (pièce 55P-579) à l'emploi de Dessau, et par certains de leurs proches	122
55E-31 : Dessau a-t-elle divulgué aux autorités fiscales, québécoises et canadiennes, la fausse facturation qu'elle a pratiquée antérieurement à 2005; et si tel est le cas, quel est le montant divulgué aux autorités fiscales, québécoises et canadiennes	141
55E-32 : Produire factures présentées par Bermax à Dessau, de 2002 à ce jour, et preuves de paiement, d'ici lundi le 25	

mars 2013

201

55E-33 : Produire tout paiement fait
directement à Bernard Trépanier, d'ici
le 25 mars 2013

209

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
55P-586 : Certificat-cadeau offert par Rosaire Sauriol à Bernard Trépanier	29
55P-587 : Contrats octroyés par la Ville de Montréal au groupe Dessau et à ses consortiums, par unité d'affaires, entre 2002 et 2011	30
55P-588 : Présence du groupe Dessau à Rivières-des-Prairies	34
55P-589 : Contrats de services professionnels de Dessau inc. avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) qui concernent la conception de plans et devis, la surveillance de chantier ou les deux	48
55P-590 : Code d'éthique de Dessau	181
55P-591 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Rosaire Sauriol et	

de sa conjointe aux partis politiques
provinciaux

228

38P-592 : Présentation sur les états financiers
d'Union Montréal

232

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt et unième (21e)
2 jour du mois de mars,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les procureurs peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me DENIS GALLANT :

10 Oui. Denis Gallant pour la Commission. Bon matin.

11 Me EMMA RAMOS-PAQUE :

12 Emma Ramos-Paque pour la Commission.

13 Me CHRISTIAN JOLY :

14 Christian Joly, procureur de M. Sauriol.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Estelle Tremblay pour le Parti québécois. Bonjour.

17 Me BENOIT BOUCHER :

18 Bonjour à vous. Benoit Boucher pour le Procureur
19 général du Québec.

20 Me PHILIPPE BERTHELET :

21 Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.

22 M. YURI TREMBLAY :

23 Bon matin. Yuri Tremblay, Union des municipalités
24 du Québec.

25

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la
3 Construction du Québec.

4 Me MICHEL DORVAL :

5 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

6 Me DENIS HOULE :

7 Alors, bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour
8 l'Association des constructeurs de routes et grands
9 travaux du Québec.

10 Me GASTON GAUTHIER :

11 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

12 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

13 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
14 ingénieurs.

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
17 Québec.

18 Me FÉLIX RHÉAUME :

19 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
20 Québec.

21 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

22 Et bon matin. Julie-Maude Greffe pour le Directeur
23 des poursuites criminelles et pénales.

24

25

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt et unième (21e)
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 ROSAIRE SAURIOL,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[1]** Alors, bon matin, Monsieur Sauriol.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** En lien avec ce qu'on disait hier, c'est-à-dire
14 l'embauche, une fois que monsieur Zampino a
15 démissionné, Dessau va commencer à avoir des
16 pourparlers avec lui. Et finalement, ultimement,
17 vous allez l'engager, si je ne m'abuse, en janvier
18 de deux mille neuf (2009).

19 R. Exact.

20 Q. **[3]** Et après quelques rencontres et peut-être un
21 accord sur son salaire et peut-être également sur
22 le bloc d'actions qu'il allait détenir.

23 R. Exact.

24 Q. **[4]** Parfait. Je vous ai également posé des
25 questions à savoir, en lien avec l'embauche

1 d'anciens élus ou d'anciens fonctionnaires de
2 villes, je vous ai parlé d'élus, je n'ai pas
3 précisé hauts fonctionnaires. Est-ce que c'était
4 une pratique, autant chez Dessau et peut-être je
5 vais être plus large que ça, dans d'autres firmes
6 de génie-conseil, d'aller piger dans les
7 municipalités, pas juste à Montréal, aller chercher
8 des anciens d.g., aller chercher des ingénieurs,
9 des directeurs de travaux publics? Est-ce que c'est
10 une... c'était quelque chose qui était commun, si
11 on peut dire, habituel?

12 R. En fait, je dirais que c'était plutôt au niveau des
13 ingénieurs techniques du ministère des Transports,
14 ceux qui arrivaient à leur retraite. Du côté des
15 villes, c'est peut-être un peu moins fréquent, mais
16 il y en a sûrement eu, mais...

17 Q. **[5]** Par exemple, monsieur Duplessis, moi, j'ai
18 l'information qu'il viendrait...

19 R. Oui.

20 Q. **[6]** ... peut-être de Sainte-Thérèse ou de
21 Blainville là.

22 R. Oui, monsieur Duplessis, mais c'était au tout début
23 de sa carrière, donc il avait commencé chez Dessau
24 quand même en quatre-vingt-cinq (85) ou à peu près.
25 Alors, il avait fait peut-être trois, quatre ans

1 comme ingénieur municipal à Sainte-Thérèse.

2 Q. **[7]** O.K.

3 R. Mais, de façon générale, je dirais que les gens
4 qu'on embauchait c'étaient plus des gens qui
5 étaient techniques et qui pouvaient travailler sur
6 nos projets.

7 Q. **[8]** O.K.

8 (09:34:02)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[9]** Donc, la réponse, c'est « oui », c'était une
11 coutume d'embaucher des fonctionnaires de la Ville
12 de Montréal qui... quelle que soit leur position,
13 que ce soit des hauts fonctionnaires ou des gens,
14 des ingénieurs techniques?

15 R. À ma connaissance, de la Ville de Montréal là, je
16 ne veux pas... à ma connaissance, je ne pense pas
17 qu'on ait engagé des gens de la Ville de Montréal.
18 Mais, comme je dis, c'est plus au niveau des
19 fonctionnaires du ministère des Transports du
20 Québec et non des municipalités.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. **[10]** O.K. Et au niveau, par exemple, on a entendu
23 monsieur Marcil dire qu'il avait été sollicité,
24 dans un premier temps, par Séguin, ensuite il s'est
25 ramassé par CM... par SM plutôt, je m'excuse.

1 Effectivement, est-ce que chez Dessau il y avait y
2 également... il est arrivé d'embaucher des cadres,
3 pas tant des ingénieurs techniques, mais des cadres
4 là, des gens avec qui vous aviez déjà là - on ne se
5 fera pas de cachette là - on a vu là hier dans vos
6 agendas que des élus ont été invités soit au
7 restaurant, loge du Centre Bell, et caetera. Puis
8 même également, on a vu un directeur général. Il se
9 crée des liens d'amitié avec ces gens-là.

10 R. Bien, nous autres, si on embauche des gens, c'est
11 vraiment pour des raisons d'affaires là. C'est sûr
12 que si on voit qu'il y a une personne qui prend sa
13 retraite ou qui tout simplement veut continuer à
14 travailler dans un autre domaine que dans la
15 fonction publique, bien, on va... En fait, si la
16 personne peut rapporter de la valeur pour
17 l'entreprise, donc s'il peut contribuer, pour nous,
18 il y a de l'intérêt effectivement d'engager ces
19 personnes-là. Et encore là, bien là, avec les
20 règles de... les règles en fait pour la fonction
21 publique, bien, selon le niveau du poste que la
22 personne occupe, bien à ce moment-là, il peut y
23 avoir des délais là de un an ou deux ans avant que
24 la personne puisse transiter vers une entreprise de
25 services comme nous.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [11] Oui, mais, ça, c'était avant...

3 R. Oui.

4 Q. [12] ... l'imposition des règles. Alors, puisque
5 vous dites vous-même que vous engagez des gens pour
6 des raisons d'affaires, connaissant votre
7 signification du mot « affaires », je dois donc
8 comprendre que ces gens-là étaient engagés pour
9 continuer de faire des affaires avec les ministères
10 ou les municipalités d'où ils provenaient.

11 R. En fait, ils étaient... Les gens, comme je dis,
12 pour répéter, les gens étaient là pour contribuer.
13 Donc, ces gens-là, selon leurs talents. Si c'était
14 des gens techniques, comme j'expliquais hier, nous
15 on a engagé beaucoup d'ingénieurs du ministère des
16 Transports qui ont pris leur retraite pour aller
17 travailler sur nos projets en Algérie. Donc,
18 c'était pour faire, en fait, la même chose qu'ils
19 faisaient au ministère des Transports, maintenant
20 ils le font pour les contrats qu'on a en Algérie.

21 Q. [13] Maintenant. Mais à l'époque?

22 R. À l'époque aussi.

23 Q. [14] À l'époque, certainement qu'ils avaient des
24 liens avec les ministères ou les municipalités
25 qu'ils venaient de quitter.

1 R. Oui ils avaient des liens, c'est sûr.

2 Q. **[15]** Alors, ils pouvaient continuer de parlementer
3 avec eux pour avoir les contrats.

4 R. Bien, c'est sûr qu'ils pouvaient avoir des
5 contacts, effectivement. Vous avez raison.

6 (09:36:43)

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[16]** Parce qu'effectivement, ce qu'on a compris de
9 l'ensemble de votre témoignage, vous êtes
10 constamment dans du démarchage, dans du
11 développement des affaires. Puis, comme vous le
12 dites, autant d'élus, et caetera. Donc, il faut que
13 quelqu'un vous apporte quelque chose. Alors ma
14 question, c'est est-ce que... Aller chercher,
15 effectivement, quand on est en affaires on va aller
16 chercher les personnes les plus compétentes
17 possible, ça j'en suis, mais est-ce qu'on peut
18 également, comme madame Charbonneau vient de vous
19 dire, être intéressé par ces gens-là parce que,
20 pour vous donner une ouverture à certains marchés?

21 R. Bien, c'est sûr que ces gens-là, s'ils ont une
22 connaissance du milieu, là, parce qu'ils
23 proviennent du milieu, il peut y avoir un intérêt,
24 effectivement, pour amener cette connaissance-là,
25 effectivement.

1 Q. **[17]** O.K. Des gens qui ont déjà fait partie de
2 comités de sélection, est-ce que c'est déjà arrivé?

3 R. Je ne pourrais pas vous répondre, là.

4 Q. **[18]** Tant au ministère qu'au municipal? Vous n'avez
5 pas cette...

6 R. Je ne pourrais pas vous répondre.

7 Q. **[19]** Parfait.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[20]** Est-ce que vous nous dites que quand vous
10 recrutez un ancien ingénieur du ministère des
11 Transports du Québec, il peut, dès son embauche,
12 travailler dans des dossiers du ministère des
13 Transports du Québec?

14 R. Non. Présentement, ce n'est pas le cas.

15 Q. **[21]** Mais ce n'est pas ça que vous venez de nous
16 dire tout à l'heure, qu'il peut être en...

17 R. Non. Présentement ce n'est pas le cas, parce qu'il
18 y a des règles...

19 Q. **[22]** Non, pas présentement, mais...

20 R. Ah, à l'époque? Quand il n'y avait pas de règles,
21 oui. La réponse, c'est positif.

22 Q. **[23]** Et il y a des règles depuis quand?

23 R. Ah, je pense que ça date de... Je ne pourrais pas
24 vous dire, mais c'est des nouvelles règles qui ont
25 été mises en place par le gouvernement du Québec,

1 qui empêchent... Encore là, il faut faire
2 attention. Si un jeune ingénieur commence comme
3 ingénieur au ministère des Transports et qu'il
4 décide d'aller travailler pour l'entreprise privée,
5 à ce moment-là je ne pense pas que ces règles-là
6 s'appliquent à lui, là. Mais pour les postes de
7 haut niveau, il y a des règles depuis quelques
8 années.

9 Q. **[24]** Est-ce que c'est possible de demander aux gens
10 du ministère des Transports l'évolution... les
11 règles, et l'évolution de ces règles pour la durée
12 du mandat?

13 Me DENIS GALLANT :

14 Je vais le faire.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Oui?

17 Me DENIS GALLANT :

18 Oui, je vais le faire.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 C'est ça, si vous pouvez le faire, juste en
21 discuter avec...

22 Me DENIS GALLANT :

23 Je vais le faire à mon niveau, oui.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Parfait.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Oui. Je vais le faire à mon niveau.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. [25] L'autre chose, quels sont les mécanismes que
5 vous mettez en place pour que, justement,
6 maintenant, avec ces règles actuelles, qu'il n'y
7 ait pas de telles situations? C'est-à-dire que
8 quand vous recrutez quelqu'un du ministère des
9 Transports, que vous vous assurez du respect de ces
10 règles. Est-ce qu'il y a des mécanismes, chez
11 Dessau, pour assurer ce respect?

12 R. Je vous dirais que la plupart du temps, ça va être
13 des projets hors Québec. Donc, ça va être sur
14 l'international. Donc, si on embauche quelqu'un...
15 On ne peut pas se permettre d'embaucher quelqu'un
16 s'il ne travaille pas, là. On ne gardera pas
17 quelqu'un pendant deux ans si la... Je pense que
18 dans certains cas la règle est de deux ans. Donc, à
19 ce moment-là, si on embauche quelqu'un, on va le
20 faire travailler sur nos projets à l'international.
21 Ça va être comme ça qu'on va le faire.

22 Q. [26] Mais c'est un automatisme, ou... Vous dites,
23 bon, normalement on l'envoie à l'international.

24 R. Non, c'est un automatisme. Automatisme.

25 Q. [27] Oui?

1 R. Oui.

2 Q. [28] Merci.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [29] Il y a également la notoriété de quelqu'un.

5 Par exemple, vous avez évoqué que monsieur Zampino,
6 bon, vous le connaissiez mieux que le public en
7 général, à l'époque où vous l'avez engagé, vous
8 vous êtes excusé trois fois hier, là. Mais est-ce
9 que, effectivement, cette notoriété-là peut être
10 une plus-value pour une compagnie? Je sais que
11 vous, ça a tourné au cauchemar, là, mais... Par ce
12 qu'on sait aujourd'hui. Mais est-ce que c'était,
13 c'est quelque chose qui est envisageable? On va
14 chercher un élu, là, un ancien ministre, un numéro
15 deux (2) d'une Ville. Est-ce qu'il y a un attrait
16 pour ça?

17 R. Je ne croirais pas. Honnêtement, là, c'est
18 vraiment... C'est vraiment la contribution que la
19 personne peut amener qui est importante.

20 Q. [30] Vous êtes au courant, vous êtes proche de
21 monsieur Zampino, vous êtes proche de monsieur
22 Catania, vous êtes au courant que monsieur Catania,
23 après le départ de monsieur Zampino, l'a amené au
24 Maroc, justement pour développer des affaires là-
25 bas en le présentant comme, « Écoutez, là, c'est le

1 deuxième de la Ville, voici ce que je vous
2 présente. » Vous êtes au courant de cette histoire-
3 là?

4 R. Oui. J'en ai entendu parler.

5 Q. **[31]** C'est ça. Donc, c'est dans ce lien-là que je
6 vous posais des questions. C'est-à-dire, surtout
7 pour l'international, de dire, « Regardez, là,
8 on... »

9 R. Oui.

10 Q. **[32]** « Un trophée, on a un trophée, là. »

11 R. Oui. C'est ça, vous avez raison. Ça, je pense que
12 quand... Par exemple, si un ancien premier ministre
13 va dans un bureau d'avocats...

14 Q. **[33]** Tout à fait.

15 R. ... c'est certain que ça donne de la crédibilité au
16 bureau d'avocats pour... C'est la même chose. C'est
17 pareil. Vous avez raison.

18 Q. **[34]** O.K. Puis vous êtes au courant, peut-être
19 juste nous la relater, là, le but de monsieur
20 Catania d'emmener monsieur Zampino au Maroc?

21 R. Bien, écoutez. Moi, ce que je sais, là, parce qu'on
22 me l'a...

23 Q. **[35]** Allez-y.

24 R. On me l'a raconté, là.

25 Q. **[36]** Parfait.

1 R. Alors, j'ai cru comprendre que monsieur Catania
2 avait l'intention de développer des projets
3 immobiliers au Maroc, et il y avait... Je pense
4 qu'il voulait embaucher monsieur Zampino pour
5 s'occuper de ça. C'est ce que j'ai... C'est ce que
6 j'ai entendu.

7 Q. [37] Donc, dans le fond, monsieur Zampino se
8 retrouvait, quand il a quitté la Ville, hier vous
9 avez évoqué qu'il a été un bout sans emploi, là. Je
10 pense qu'il y avait de l'attrait, là, des firmes,
11 autant d'un gros constructeur comme monsieur
12 Catania qu'une grosse firme de génie-conseil comme
13 vous, là.

14 R. C'est ce que... C'est ce que j'ai compris, oui.

15 Q. [38] C'est ça que vous avez compris.

16 R. Oui.

17 Q. [39] Parfait. Je vais maintenant, pour les...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce qu'on pourrait seulement revenir sur
20 l'embauche de monsieur Zampino par Dessau?

21 Me DENIS GALLANT :

22 Oui. Oui oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [40] J'aimerais savoir, moi, quel était... Quel est
25 le but, qu'est-ce que vous poursuivez? Est-ce que

1 c'est en remerciement des services rendus par
2 monsieur Zampino que vous l'engagez chez vous?
3 C'est quoi le but, exactement, poursuivi par Dessau
4 lorsque Dessau offre un travail à un ancien d.-g.
5 de la Ville?

6 R. Vous voulez dire un ancien président du comité
7 exécutif. En fait, le but n'était pas ce que vous
8 mentionnez. Le but, on avait un poste, nous, à
9 combler, on avait une problématique, là, qu'on a de
10 toute façon réglée par la suite, parce que la
11 personne qui occupait le poste pour nous ne
12 faisait... en fait, ne suivait pas la croissance de
13 l'entreprise, donc le but c'était, essentiellement,
14 de remplir un poste.

15 (9:42:36)

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[41]** Bien, écoutez, je comprends qu'il était
18 quelqu'un dans le domaine de la comptabilité mais
19 il n'avait quand même aucune expérience de vice-
20 président finances dans une société comme la vôtre,
21 quand vous l'avez embauché, là. Il a été un élu
22 pendant longtemps, et président du comité exécutif
23 ce n'est pas être v.-p. finances, ce n'est pas...
24 c'est faux. C'est un peu... c'est une candidature
25 qui venait un peu du champ gauche, là. En tout cas,

1 il n'avait pas d'expérience récente à ce type de
2 fonction là?

3 R. Bien, nous, ce qu'on avait... en fait, il avait
4 quand même une formation de base dans le domaine de
5 la finance. Et, pour nous, on croyait qu'il avait
6 les capacités pour faire ça. Oui.

7 Q. **[42]** Les capacités mais pas l'expérience...

8 R. L'expérience, peut-être...

9 Q. **[43]** ... typique au poste.

10 R. ... une expérience un peu différente mais il faut
11 comprendre que, nous aussi, on n'a pas... dans un
12 groupe de la taille de Dessau, il y a énormément de
13 personnes, au niveau des finances, là, on a
14 beaucoup de comptables, beaucoup d'autres
15 ressources, donc à ce moment-là c'est sûr qu'il
16 aurait... il l'aurait assimilée.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[44]** Donc, ce que vous dites c'est que peu
19 importe... ce n'était pas très, très important
20 l'acuité de son expérience et de ses capacités. La
21 base, là, finances 101, c'était suffisant pour
22 vous, dans une compagnie comme la vôtre?

23 R. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

24 Q. **[45]** Bien, vous dites qu'il avait simplement les
25 connaissances de base.

1 R. Non...

2 Q. **[46]** Et parce qu'on avait beaucoup de gens, en
3 dessous de lui, qui étaient performants, je
4 comprends bien, au niveau des finances, ça avait
5 peu d'importance les capacités professionnelles de
6 la personne que vous étiez pour mettre comme vice-
7 président finances?

8 R. Ce qui est important c'est quand on bâtit des
9 équipes c'est d'avoir des expériences qui ne sont
10 pas toutes pareilles, là. Il peut y avoir des gens
11 qui ont forces dans un domaine, d'autres dans
12 d'autres domaines. Alors, pour nous, ce qu'on
13 voyait c'est qu'il avait des capacités en
14 financement, des capacités... en tout cas, il avait
15 des connaissances qui pouvaient être
16 complémentaires aux compétences de l'équipe. C'est
17 ce qu'on pensait.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. **[47]** Je reviens, je prends au bond ce que les
20 commissaires vous ont posé comme question, puis je
21 vous reviens à l'exemple que je vous ai demandé, de
22 nous relater ce que monsieur Catania avait fait
23 pour monsieur Zampino. Monsieur Zampino, lorsqu'il
24 a annoncé son départ, en mai deux mille huit
25 (2008), j'ai lu le texte de la conférence de

1 presse, et caetera, j'ai fait la revue des journaux
2 et, à ce moment-là, monsieur Zampino avait bonne
3 presse. Tout le scandale a éclaté après, le bateau,
4 et caetera. Et on fait état... je pense que c'est
5 le maire Tremblay, il fait état de toutes ses
6 réalisations. Et, entre vous et moi, à ce moment-
7 là, parce que vous avez dit que vous l'avez
8 regretté amèrement, c'était une bonne décision
9 d'affaires de Dessau d'avoir une personne qui a une
10 « exposition » comme monsieur Zampino, qui a un beau
11 parcours, un beau cheminement professionnel, c'est
12 une belle carte de visite, ça, là, c'est à ça que
13 vous avez pensé?

14 R. On a très mal pensé parce que...

15 Q. **[48]** Non, non, mais, je veux dire, à l'époque, là?

16 R. Écoutez, à l'époque, vous avez raison.

17 Q. **[49]** N'empêche que vous saviez... vous saviez,
18 j'espère, que la marmite n'éclatera pas parce que
19 vous saviez tout ce qu'il avait fait, ce monsieur-
20 là? Vous l'avez fait avec lui.

21 R. Écoutez, on a fait une erreur, vous avez raison.

22 Q. **[50]** Monsieur Trépanier, en plus de lui verser
23 énormément de contributions politiques, là... peut-
24 être juste revenir un peu à lui. Vous vous souvenez
25 que ce monsieur-là, publiquement, on a annoncé qu'à

1 partir de juin deux mille six (2006), il n'était
2 plus à l'emploi d'Union Montréal?

3 R. En fait, je ne me souviens pas, moi, quelle date
4 j'ai su ça, là, mais là je l'ai appris... en fait,
5 on l'a appris avec ce qui a été dit ici.

6 Q. **[51]** O.K. Peut-être juste nous dire, vous, par
7 rapport à votre perception à ce qui se discutait
8 dans le milieu, vous avez communiqué avec lui je ne
9 sais pas combien de fois, là, puis on n'a peut-être
10 pas tous les appels, pour vous, dans votre tête,
11 jusqu'en deux mille neuf (2009), c'est qu'il est le
12 directeur du financement d'Union Montréal?

13 R. Oui.

14 Q. **[52]** On ne vous a jamais donné d'indication
15 contraire?

16 R. Non.

17 Q. **[53]** Est-ce que vous avez su, à un moment donné,
18 qu'il n'était plus dans les locaux, là, de la rue
19 St-Jacques?

20 R. Je l'ai su mais je ne me souviens pas à quel
21 moment.

22 Q. **[54]** Parce que, ce que je comprends de votre
23 témoignage, vous, ce n'était peut-être pas à la
24 permanence du parti que vous rencontriez le plus
25 souvent monsieur Trépanier?

1 R. Exact.

2 Q. **[55]** On parle de restaurants puis on parle d'autres
3 endroits?

4 R. Exact.

5 Q. **[56]** Monsieur, en deux mille huit (2008), est-ce
6 qu'on vous a sollicité pour lui faire un cadeau
7 pour ses soixante-dix (70) ans?

8 R. En deux mille huit (2008), on a reçu des
9 invitations pour aller à son... il avait son
10 soixante-dixième anniversaire.

11 Q. **[57]** Qui faisait ces invitations-là, qui s'occupait
12 de...

13 R. Je ne me souviens pas. Je ne peux pas vous dire, je
14 ne me souviens pas. En fait, je sais qu'on avait
15 été invités, il y avait des gens de développement,
16 chez moi, qui étaient invités aussi. Et on est
17 allés à cette... en fait, moi, je suis allé, j'ai
18 passé rapidement, là, je pense que j'ai peut-être
19 fait juste un saut.

20 Q. **[58]** Ça avait lieu où, ça, à votre souvenir?

21 R. Je me souviens, je pense que c'est dans l'est.

22 Q. **[59]** Dans l'est de la ville, de la métropole?

23 R. De mémoire, c'était dans l'est, dans l'est de la
24 ville. Et puis nos gens de développement sont
25 arrivés avec une idée de faire un cadeau et le

1 cadeau qu'ils ont proposé c'était un certificat-
2 cadeau de voyage d'une valeur de cinq mille dollars
3 (5 000 \$), qui lui a été remis.

4 Q. **[60]** Vous dites que c'est vos gens de
5 développement. Ça ne vous a pas été demandé par
6 monsieur Zampino?

7 R. Non.

8 Q. **[61]** Ça ne vous a pas été demandé par personne chez
9 Union Montréal?

10 R. Ça a été nos gens à l'interne qui sont arrivés,
11 dire, regarde, on avait plusieurs personnes, là,
12 puis ils sont arrivés avec cette recommandation-là.
13 Ce n'est pas venu de là.

14 Q. **[62]** Je vais le...

15 R. Moi, j'ai passé tellement vite que je ne sais même
16 pas qui était là. Il y avait peut-être une centaine
17 de personnes.

18 Q. **[63]** Je vais le déposer, Madame la Présidente.
19 C'est à l'onglet 3.

20 LA GREFFIÈRE :

21 55P-586.

22 Me DENIS GALLANT :

23 586. C'est un document indiquant un certificat-
24 cadeau d'une valeur de cinq mille dollars (5000 \$)
25 qui aurait été envoyé par courrier chez monsieur

1 Trépanier directement le dix-neuf (19) décembre
2 deux mille huit (2008).

3

4 55P-586 : Certificat-cadeau offert par Rosaire
5 Sauriol à Bernard Trépanier

6

7 Q. [64] Si vous allez à la deuxième page, nous allons
8 voir le certificat.

9 R. Hum.

10 Q. [65] Parfait. C'est un certificat qui a été envoyé
11 pour monsieur Trépanier. Vous souvenez-vous si,
12 outre ce voyage-là qui a été offert par Dessau,
13 s'il y a eu d'autres cadeaux de ce type-là à
14 monsieur Trépanier?

15 R. Pas à ma connaissance.

16 Q. [66] Pas à votre connaissance. Je vais déposer avec
17 vous, peut-être juste pour valider des chiffres,
18 moi j'en ai qui pourront servir à mes collègues
19 pour fins de contre-interrogatoire, nous allons
20 aller à l'onglet 1, je vais valider des chiffres
21 avec vous. Ce sont les contrats octroyés par la
22 Ville de Montréal sur une période de deux mille
23 deux (2002) à deux mille onze (2011).

24 LA PRÉSIDENTE :

25 L'onglet 3, est-ce que vous le déposez?

1 Me DENIS GALLANT :

2 L'onglet 3, oui, je l'ai fait. Madame m'a donné la
3 cote.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Excusez-moi!

6 Me DENIS GALLANT :

7 Pas de problème.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Cinq cent quatre-vingt quoi?

10 LA GREFFIÈRE :

11 55P-586.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Et le tableau, on va le coter tout de suite, pour
14 587, ça va être coté.

15

16 55P-587 : Contrats octroyés par la Ville de
17 Montréal au groupe Dessau et à ses
18 consortiums, par unité d'affaires,
19 entre 2002 et 2011

20

21 Q. [67] Si on regarde la méthodologie, alors ce sont
22 des... Monsieur Sauriol, des chiffres qui nous ont
23 été fournis par la Ville de Montréal, que nos
24 analystes ont transposés en tableau. Nous avons là,
25 unité d'affaires du groupe Dessau qui ont conclu

1 des contrats avec la Ville de Montréal. On a pour
2 Dessau seul, pour les années deux mille deux (2002)
3 à deux mille onze (2011), un montant de cent quatre
4 mille six cent... cent quatre millions, je
5 m'excuse, six cent quarante-huit mille neuf cent
6 trente-quatre (104 648 934 \$), donc pour quatre-
7 vingt-sept pour cent (87 %) des contrats par
8 rapport à vos filiales. Ensuite de ça, on a votre
9 filiale LVM, qui est la filiale laboratoire à six
10 millions quinze cent quarante-huit (6 015 148 \$) à
11 cinq pour cent (5 %). Nous avons également Plania.
12 Plania, est-ce que c'est maintenant GGBB?

13 R. C'est ça.

14 Q. **[68]** Alors c'est la firme d'urbanisme que Dessau
15 détient. Quatre pour cent (4 %) des mandats pour un
16 peu plus de cinq millions de dollars (5 M\$). Simo
17 Management, c'est quoi ça?

18 R. Ça, c'est de l'entretien de réseaux.

19 Q. **[69]** O.K. Donc, pour deux millions six cent
20 soixante-dix mille sept cent soixante-dix
21 (2 670 770 \$) pour deux pour cent (2 %). Nous avons
22 également Réaliste Dessau Construction. Vous en
23 avez parlé. Est-ce que vous en avez déjà parlé de
24 cette firme-là?

25 R. Oui.

1 Q. [70] Parce que vous nous avez parlé de Verreault.

2 R. Bien, on a changé le nom.

3 Q. [71] Vous avez changé le nom.

4 R. Quand on a acheté. En fait, quand on a fait
5 l'acquisition.

6 Q. [72] Donc c'est Verreault ça?

7 R. Bien, à l'époque, non. À l'époque c'était ça.

8 Q. [73] C'était ça. O.K. C'est vous qui avez changé le
9 nom?

10 R. Oui.

11 Q. [74] Parfait. Et on voit que, ça, ça va arrêter en
12 deux mille cinq (2005), quelques contrats, pour un
13 million cent quatre-vingt onze mille huit cent
14 quatre-vingt-sept (1 191 887 \$). Ensuite de ça, on
15 a Enviram, deux mille quatre (2004), une autre
16 filiale?

17 R. Oui, qui a été intégrée dans la filiale de Plania.

18 Q. [75] Parfait. Pour quarante-neuf mille six cent
19 quatre-vingt onze (49 691 \$) pour virgule quatre
20 pour cent (,4 %). Pour avoir des montants totaux de
21 contrats pour Dessau et ses filiales, même s'il y
22 en a que c'est très, très, très petit en nombre,
23 pour cent dix-neuf mille six cent...

24 R. Peut-être...

25 Q. [76] Oui. Allez-y!

1 R. Oui. Il y a peut-être des consortiums là-dedans, je
2 pense. Ça se peut-tu?

3 Q. [77] Je ferai, j'ai un tableau avec des
4 consortiums.

5 R. Parce que deux mille quatre (2004), je pense que
6 c'est un consortium ça.

7 Q. [78] On pourra peut-être les vérifier avec vous.
8 Pour un total de cent dix-neuf millions six cent
9 huit mille sept cent vingt-six (119 608 726 \$). Et
10 on regarde pour Dessau, en termes de valeur de
11 contrat, vous avez deux mille quatre (2004) qui va
12 être une grosse année; ensuite de ça, deux mille
13 sept (2007), deux mille huit (2008). Puis ça va
14 aller jusqu'en deux mille onze (2011). Mais vous
15 vous maintenez. Je vais également déposer un autre
16 tableau. Et j'aurai des questions plus spécifiques.
17 Je vais également déposer le tableau à
18 l'onglet numéro 10.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Sous la cote 588.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Oui. Ce sont les contrats octroyés aux firmes de
23 génie-conseil par l'arrondissement Rivières-des-
24 Prairies, Pointe-aux-Trembles.

25

1 Q. **[84]** Ce qui a fait en sorte également, probablement
2 mon collègue de la Ville de Montréal vous posera
3 également les questions, mais ce qui a fait en
4 sorte que les prix, comme ce n'était pas en libre
5 compétition à nulle part, y compris à Rivière-des-
6 Prairies, les prix ont été généralement à la
7 hausse.

8 R. C'est possible.

9 Q. **[85]** C'est possible?

10 R. Bien, c'est parce que je veux juste expliquer le
11 contexte économique, là. On est dans des années de
12 croissance où le marché était très, très en
13 demande, on avait beaucoup, beaucoup de demandes.
14 On a eu, dans ces années-là, des croissances
15 organiques de vingt pour cent (20 %) par année donc
16 on est dans un marché qui est très, très, très en
17 croissance. C'est pour ça que vous avez peut-être
18 raison sur la base de la théorie que vous faites,
19 mais il faut juste tenir compte de la situation du
20 marché parce que c'est comme le prix du pétrole, il
21 était à cent cinquante (150), il est rendu à
22 quatre-vingt-dix (90). Ce n'est pas un système de
23 collusion qui l'a amené à cent cinquante (150).

24 Q. **[86]** O.K.

25 R. C'est l'offre et la demande. Ça fait que je veux

1 juste dire que je ne peux pas répondre à votre
2 question, c'est des économistes qui pourraient vous
3 le dire mais c'est une... en fait, c'est relié à
4 l'offre et la demande. Puis je veux juste vous
5 dire...

6 Q. **[87]** Vous êtes d'accord avec moi que dans... Oui,
7 allez-y.

8 R. ... que dans ces années-là, on a connu une
9 croissance très, très forte de la demande et
10 aujourd'hui on vit l'inverse. Donc, l'effet de
11 marché joue un rôle là-dedans. Mais je ne veux pas
12 dire que vous n'avez pas raison, mais je veux juste
13 dire qu'il faut atténuer avec l'effet de marché.

14 Q. **[88]** On s'entend qu'à Montréal c'est un marché qui
15 est garanti compte tenu que vous êtes un des
16 acteurs du système de collusion, compte tenu de vos
17 liens avec monsieur Trépanier, monsieur Zampino. On
18 s'entend qu'on ne peut pas tellement transposer
19 l'idée Blainville. Blainville, c'est que vous
20 n'êtes plus là, là. Dans les petites municipalités
21 c'est de se maintenir dans une municipalité. C'est
22 ce que vous avez expliqué hier. C'est-à-dire si je
23 ne contribue pas, je ne suis plus là. O.K.? À
24 Montréal, est-ce que c'est exact de dire qu'en plus
25 d'assurer une présence, une bonne part de marché à

1 Dessau, vous, avec le système de collusion que vous
2 participez, vous vous assurez que, compte tenu
3 qu'il n'y aura pas de libre compétition, les prix
4 vont être suffisamment hauts pour vous dégager une
5 bonne marge bénéficiaire?

6 R. Bien, je ne veux pas reprendre le témoignage de
7 monsieur Pierre Lavallée quand il l'a spécifié mais
8 je partage la même impression que monsieur
9 Lavallée. Je pense que les prix dans le génie-
10 conseil, quand on parle de donner des soumissions
11 au plus bas soumissionnaire conforme, je pense que
12 quand on regarde sur l'impact sur l'ingénierie,
13 l'impact sur le projet - je vais vous donner juste
14 un exemple. Par exemple, quand on calcule une
15 poutre, si l'ingénieur dit « Regarde, tu n'as pas
16 le temps de la faire » parce qu'on a soumissionné
17 trop, trop bas, à ce moment-là qu'est-ce qu'il va
18 faire, il va mettre plus d'armature, plus de béton,
19 il va faire la poutre plus grosse puis il va
20 envoyer ça au client. À la fin de la journée, le
21 client va peut-être payer dix (10 %) ou vingt pour
22 cent (20 %) de coûts de construction plus cher
23 parce que le design n'était pas bien fait. Le
24 rendu, comme l'expliquait bien monsieur Lavallée,
25 n'a pas été bien fait.

1 Q. **[89]** Oui, mais on s'entend qu'en fermant, en
2 faisant de la sorte, on ferme un marché à peut-être
3 des gens compétents, des gens des firmes de plus
4 petite taille qui ne pourront jamais arriver à
5 Montréal. Ça, vous l'avez dit vous-même.

6 R. Bien, je veux juste qu'on comprenne que le barème
7 qui a été établi qui est un peu le barème du
8 gouvernement du Québec ne permettait pas de dégager
9 des marges, comme vous semblez le dire. Le rendu du
10 projet est très important. Ça fait que là, si
11 demain matin les firmes décident de couper les prix
12 pour avoir accès au marché, bien, l'autre impact
13 que je viens de mentionner, il va se produire
14 automatiquement.

15 Q. **[90]** O.K.

16 09:58:23

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[91]** Est-ce qu'on ne pourrait pas s'attendre à une
19 attitude professionnelle de la part des ingénieurs
20 de dire que « Bon, si les prix à un contrat à prix
21 trop bas, il faut quand même qu'ils fassent un très
22 bon travail. ». C'est ce qu'on s'attend un peu
23 lorsqu'on recrute un professionnel, pas de tourner
24 les coins ronds parce que là il a voulu couper son
25 prix trop serré, là.

1 R. Bien, vous avez raison mais c'est quand même un
2 effet humain. Vous avez raison.

3 Q. [92] Mais normalement il devrait être mis en
4 place...

5 R. Vous avez raison.

6 Q. [93] ... (inaudible) mettre en place l'encadrement
7 s'assurant que les membres de cet ordre
8 professionnel livrent un travail de qualité et,
9 éventuellement, vont ajuster leurs prix pour
10 toujours livrer un travail de qualité.

11 R. Mais vous avez raison et ils vont le faire, ils
12 vont faire un travail de qualité, en fait, avec les
13 prix qu'ils ont. Je vous donne un exemple dans un
14 autre secteur, par exemple si un bureau d'avocats
15 reçoit un contrat et qu'il a soumissionné ou qu'il
16 a fait le projet avec un prix très bas, bien, au
17 lieu de prendre l'ingénieur... pas l'ingénieur mais
18 l'avocat senior du bureau pour faire le rapport à
19 six cents dollars (600 \$) de l'heure, il va peut-
20 être déléguer à un ingénieur moins compétent, ce
21 qui fait que le contrat ou le document qui va être
22 produit par le bureau d'avocats va être moins
23 solide. C'est un peu la même...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [94] Je m'excuse, la compétence des gens ne se

1 distribue pas relativement au taux horaire qu'ils
2 font.

3 R. Non, mais je voulais juste vous expliquer que la
4 séniorité...

5 Q. **[95]** Ça ne s'évalue pas.

6 R. Je voulais juste dire que la séniorité, alors si
7 par exemple on met un ingénieur qui a une séniorité
8 de vingt-cinq (25) ans d'expérience, c'est sûr que
9 le rendu, comme l'expliquait monsieur Lavallée,
10 risque d'être plus solide que si on délègue à un
11 ingénieur de cinq ou six ans d'expérience. C'est ça
12 que je veux dire. Mais vous avez raison.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[96]** Si l'exigence de l'appel d'offres c'est
15 d'avoir un ingénieur de vingt-cinq (25) ans
16 d'expérience, vous devez livrer un ingénieur de
17 vingt-cinq (25) ans d'expérience dans le dossier.
18 Si c'était ça l'exigence, là. Ou là il ne faut
19 pas...

20 R. Souvent, dans les villes... Vous avez raison, au
21 ministère des Transports, c'est exactement ce que
22 vous dites. Par opposition dans les villes, où on
23 est sur le plus bas prix conforme.

24 Q. **[97]** Mais... Oui, mais si le nouvel appel d'offres
25 de la Ville demandait un ingénieur de vingt-cinq

1 (25) ans d'expérience, à la Ville vous envoyez
2 quand même quelqu'un de vingt-cinq (25) ans
3 d'expérience, ou bien il n'y a pas l'encadrement
4 suffisant puis vous pouvez envoyer un ingénieur de
5 moins de vingt-cinq (25) ans?

6 R. Je pense que ce qu'a expliqué monsieur Lavallée à
7 matin, c'est que dans les villes, peu importe ce
8 qu'on soumissionne, si on met un ingénieur de cinq
9 ans d'expérience ou de dix (10) ans d'expérience,
10 toutes les enveloppes, comme expliquait monsieur
11 Lavallée, la compétence que tu vas mettre dans ta
12 proposition, si vous dites, comme... on fait comme
13 vous dites, là, soit quatre-vingt-dix-neuf pour
14 cent (99 %) dans ta note technique, dans
15 l'évaluation de la soumission.

16 L'autre qui va avoir mis l'ingénieur de
17 cinq ans d'expérience, il va avoir soixante-dix
18 virgule un (70,1). Il va passer quand même la note
19 technique, souvent. Presque tout le temps. Donc, ça
20 veut dire qu'à la fin de la journée, bien, on va
21 avoir le prix qui va être le plus bas, parce que tu
22 as pris un ingénieur de cinq ans, tu donnes le
23 projet au plus bas soumissionnaire, et celui qui a
24 mis un ingénieur de vingt-cinq (25) ans qui va
25 payer plus cher, parce qu'on les paie plus cher,

1 nos ingénieurs seniors, il n'aura pas la job.

2 Q. **[98]** Donc, vous revenez au fait que l'approche de
3 l'évaluation qualité-prix ne laisse pas
4 suffisamment de place à l'impact qualité. C'est ça
5 que vous dites?

6 R. C'est ce que je dis, puis que je pense qu'aussi,
7 peut-être pour renchérir un petit peu là-dessus, il
8 y a des villes qui ne sont pas structurées comme
9 ça. Qui ne vont pas se donner la peine de dire « On
10 veut un ingénieur de vingt-cinq (25) ans, on veut
11 ci... » Ça fait que, souvent, les appels d'offres
12 ne sont pas bien structurés. Ne sont pas bien
13 définis. Et ça fait ce que ça fait.

14 Q. **[99]** Et des villes qui sont mal structurées, vous
15 les situeriez dans quelle taille, environ? Ou c'est
16 une question de comportement, ou...

17 R. Moi je pense que la plupart des villes n'ont pas
18 des structures adaptées pour vraiment sortir des
19 appels d'offres structurés comme vous le
20 mentionnez. Par exemple, si tu n'as pas un
21 ingénieur de vingt-cinq (25)... Si on pense que le
22 contrat... Il ne faut pas non plus, comme monsieur
23 Lavallée l'a dit, dire, « Bien, on va demander des
24 choses impossibles aux firmes, là. » Mais si, par
25 exemple, pour un projet spécifique, on a vraiment

1 besoin d'un ingénieur de vingt-cinq (25) ans
2 d'expérience, il faut que ce soit écrit. Et si la
3 firme ne l'a pas, l'ingénieur de vingt-cinq (25)
4 ans d'expérience, il faut que ce soit coché, il ne
5 l'a pas, et il faut qu'il soit discarté. Pas, O.K.,
6 il ne l'a pas, on va lui mettre quand même une note
7 de soixante-dix virgule un (70,1), on va ouvrir
8 l'enveloppe, on va donner au plus bas
9 soumissionnaire. C'est ça qui va... C'est ça que ça
10 va faire. Le système fait comme ça.

11 Q. [100] Merci.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. [101] Puis le problème dans les municipalités,
14 souvent, le problème qui est à la base, c'est les
15 comités de sélection. Ce que vous nous dites, quand
16 vous contribuez directement en argent sonnante à une
17 élection pour obtenir, parce que ça vous l'avez
18 dit, carrément des services professionnels, là,
19 l'octroi de contrats, il faut que les comités de
20 sélection, ça ne soit pas tellement sérieux, là.

21 R. Les comités de sélection, actuellement, c'est... Je
22 pense que les gens sur les comités de sélection,
23 aujourd'hui, ils ont tellement peur de se faire
24 reprocher de ne pas avoir ouvert l'enveloppe de la
25 firme qui a une compétence trop faible pour

1 passer...

2 Q. **[102]** Qu'ils qualifient tout le monde, c'est ça que
3 vous nous dites?

4 R. C'est ce que monsieur Lavallée a dit hier, et c'est
5 ce que je vous dis aujourd'hui. Pas hier, avant-
6 hier. C'est la même chose.

7 Q. **[103]** Puis avant deux mille neuf (2009), les...

8 R. Bien là... Là c'est...

9 Q. **[104]** Les comités de sélection, on leur dictait,
10 selon ce que je comprends, on leur dictait de dire
11 « Voici telle firme qui devrait être qualifiée. »

12 R. Oui. Vous avez raison. Moi je fais juste dire
13 qu'aujourd'hui, ce n'est pas mieux que... Ce qu'on
14 fait aujourd'hui n'est pas mieux que ce qui se...
15 En fait, c'est mieux, mais ce n'est pas non plus...
16 C'est dangereux. Ce qui se fait, c'est dangereux.

17 Q. **[105]** Ce qui va m'emmener maintenant au ministère
18 des Transports. Je vais déposer un tableau sur...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je voudrais juste, avant d'arriver au ministère des
21 Transports...

22 Me DENIS GALLANT :

23 Oui, allez-y, allez-y. Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[106]** Quand vous parlez de taux horaire que vous

1 chargez au MTQ, au gouvernement, est-ce que vous
2 chargez les mêmes taux horaires au privé?

3 R. Souvent plus. Dans l'industriel, dans les contrats
4 privés, souvent plus. Parce que, il faut comprendre
5 qu'on travaille sur un taux horaire qui est un
6 décret, et le décret n'a pas été indexé depuis, je
7 pense, quatre ou cinq ans. Donc, actuellement, nos
8 taux vendant sont plus chers dans le privé, la
9 plupart du temps, que ça ne l'est dans le public.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[107]** Sauf que le client peut négocier, par
12 exemple. Là on s'entend, là, moi je suis un
13 entrepreneur et j'ai...

14 R. Oui.

15 Q. **[108]** Je veux développer, je ne sais pas, moi, un
16 complexe immobilier d'envergure. C'est évident que
17 je vais magasiner mes services professionnels.

18 R. Oui, vous pouvez. Mais vous allez surtout négocier
19 ce qui... Ce que vous allez faire, c'est vous allez
20 vous assurer que ce que vous voulez avoir comme
21 spécialistes, vous allez les embaucher. Mais ça,
22 c'est sûr que vous allez sûrement négocier. Mais à
23 la fin de la journée, le client, son intérêt c'est
24 d'avoir la meilleure firme possible, pour avoir le
25 meilleur produit possible, pour toutes les raisons

1 qu'on a évoquées d'avance.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [109] Au meilleur taux possible.

4 R. Au meilleur taux possible, mais c'est le... Ce
5 qu'il faut faire attention, Madame la Présidente,
6 c'est la qualité-prix. Tu sais, on ne peut pas
7 juste dire c'est le moins cher. Il faut vraiment
8 que l'équilibre entre la qualité et le prix soit
9 là. Puis c'est ce qu'on n'a pas actuellement dans
10 le processus, dans le système d'appels d'offres du
11 gouvernement du Québec. En fait, pas du
12 gouvernement du Québec, mais des municipalités. Ça
13 ne fonctionne pas comme ça. Actuellement, il n'y a
14 pas de rapport qualité-prix. C'est le prix.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. [110] Mais, peu importe les barèmes, peu importe
17 les barèmes, puis je vais me rapporter avant deux
18 mille neuf (2009), c'est-à-dire que compte tenu du
19 système de collusion qui existait, compte tenu de
20 la complicité des élus et de certains
21 fonctionnaires, peu importe si vous aviez un
22 barème, personne n'arrivait en dessous. Ça c'est
23 clair, là.

24 R. Mais vous avez raison. On l'a dit, ça.

25 Q. [111] Et surtout, on s'entend, ce sont des deniers

1 publics. On comprend également, je sais bien que la
2 plupart des firmes, depuis une semaine, font toutes
3 leur mea culpa via leur vice-président, mais on
4 s'entend tous pour dire que c'est un bar ouvert, ça
5 là.

6 R. Bien, je ne peux pas vous dire... Je ne peux pas
7 vous dire ça. Je ne peux pas vous dire ça, pour la
8 raison de... toutes les raisons techniques que je
9 vous ai expliquées. Je ne peux pas vous dire ça. Je
10 peux vous dire que, oui, il y avait un système de
11 collusion; oui, on a participé, on était des
12 acteurs de ça; je peux tout vous dire ça mais je ne
13 peux pas vous dire qu'aujourd'hui ou qu'hier,
14 quand, ça, ça existait, qu'on payait trop cher.

15 Q. **[112]** Regardez, l'écu, ce n'est pas son argent;
16 vous c'est de l'argent public. C'est pour ça, quand
17 je vous emmène... madame la présidente vous a parlé
18 du privé. Vous allez négocier, par exemple,
19 directement avec un monsieur Accurso ou un monsieur
20 Catania dans un projet privé. Je pense que monsieur
21 Catania... monsieur Accurso, c'est son argent et je
22 pense que la négociation va être beaucoup plus
23 serrée. Je peux me tromper, là, mais...

24 R. Bien, au risque de me répéter, on va avoir un
25 équilibre... quand on va travailler pour un privé,

1 peu importe le privé, là, on travaille pour
2 beaucoup de privés, ça va être un rapport qualité-
3 prix que le... le client va rechercher un rapport
4 qualité-prix.

5 Q. **[113]** Parfait. Je vais déposer, c'est à l'onglet
6 19, un tableau sur les contrats de services
7 professionnels de Dessau avec le ministère du
8 Transport et qui concernent, on les a limités, nos
9 analystes les ont limités, qui concernent la
10 conception des plans et devis, la surveillance de
11 chantier ou les deux.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Sous la cote 589.

14 Me DENIS GALLANT :

15 589, merci.

16
17 55P-589 : Contrats de services professionnels de
18 Dessau inc. avec le ministère des
19 Transports du Québec (MTQ) qui
20 concernent la conception de plans et
21 devis, la surveillance de chantier ou
22 les deux

23
24 Q. **[114]** Alors, pour prendre connaissance, là, vous
25 avez... voici la méthodologie, avec des chiffres

1 qui sont fournis par le ministère des Transports,
2 la méthodologie des analystes de la Commission.
3 Donc, on part sur les années du mandat, vous avez
4 Dessau seule, colonne de gauche. Vous avez le
5 nombre de contrats, vous avez la valeur des
6 contrats, ce qui nous amène à cent vingt-six
7 millions sept cent quatre-vingt-six sept cent
8 soixante-dix-sept (126 786 777). Vous avez
9 également Dessau en consortium, le nombre de
10 contrats, cent vingt-huit (128), pour un total de
11 cent cinq millions six cent trente et un trente-
12 neuf (105 631 039). Et vous avez ensuite la valeur
13 estimée des contrats. Nous avons pris comme base, à
14 peu près avec la majorité des... avec la majorité
15 des vice-présidents de firmes de génie-conseil, qui
16 ont témoigné ici, ils ont pris sur base que,
17 généralement, quand on est en consortium, c'est
18 cinquante-cinquante (50-50). C'est une bonne
19 prémisse de départ?

20 R. Tout à fait.

21 Q. **[115]** Parfait. Ces chiffres-là, vous les avez déjà
22 vus, est-ce que ces chiffres-là concordent?

23 R. Oui. Tout à fait.

24 Q. **[116]** Parfait. Tous... et vous n'en faites pas
25 exception, tous les ingénieurs qui ont été des

1 grandes firmes de génie-conseil, qui pratiquent sur
2 le territoire du Québec, nous ont dit qu'il n'y
3 avait pas de collusion au ministère des Transports
4 du Québec. Vous l'avez évoqué au début de votre
5 témoignage suite, je pense, à des questions de
6 madame Charbonneau et vous avez répondu de la même
7 manière que vos collègues, c'est exact?

8 R. Exact.

9 Q. **[117]** Parfait. On a déposé les chiffres, on a
10 déposé les chiffres des cotisations qui ont été
11 données par Dessau via des prête-noms, des
12 remboursements via de la fausse facturation, aux
13 partis politiques provinciaux, on s'est limités aux
14 partis qui ont pris le pouvoir, à savoir le Parti
15 libéral du Québec et le Parti québécois. On n'a pas
16 fait l'exercice mais je pense que je vous avais
17 posé la question, vous avez également donné à
18 l'ADQ?

19 R. Exact.

20 Q. **[118]** Bon. Et comprend également que l'ensemble des
21 contributions est toujours un peu plus haut quand
22 le parti est au pouvoir?

23 R. Exact.

24 Q. **[119]** On est d'accord avec ça. O.K. Alors, la
25 question, elle est redondante mais je vous la pose

1 encore. Pourquoi contribuer, à part d'être gentil?

2 R. Bien, comme j'expliquais, on est... en fait, on est
3 dans plusieurs régions du Québec puis on est
4 sollicités par les partis politiques. Pour nous, on
5 aurait pu ne pas contribuer mais il faut comprendre
6 que quand on participait à des activités de
7 financement, bien, si, par exemple, tu es à Sorel,
8 tu es avec le maire de la place, tu es avec... il y
9 a tout le... en fait, tous les gens d'affaires de
10 la région sont là. Alors, nos développeurs et nos
11 responsables des bureaux se font contacter puis se
12 font demander de prendre des billets. Puis, des
13 fois, c'est des gens qui demandent même plus, des
14 fois ils nous demandent deux, trois billets. Alors,
15 c'est comme ça qu'on le fait. Dans cet esprit-là,
16 si on se remet un petit peu à cette époque-là,
17 c'était un peu aussi une façon de faire du
18 développement des affaires. Tu rencontres des
19 clients, tu rencontres des partenaires, tu
20 rencontres un paquet de monde dans (inaudible)...

21 Q. **[120]** Faire du développement des affaires pour la
22 firme Dessau c'est avantageux, parce que si on le
23 fait d'une autre manière puis c'est la firme qui
24 contribue, c'est déductible d'impôt. Dans votre
25 cas, c'est d'entrer dans un système illégal, de

1 fausse facturation, de prête-nom, de violer les
2 lois fiscales, de violer la Loi électorale du
3 Québec, juste pour faire du développement des
4 affaires? Moi, vous allez comprendre que je
5 demeure... je ne suis pas ici pour donner mes états
6 d'âme, là, pour poser des questions, mais je
7 demeure très, très, mais très, très, comme vous
8 dites souvent, perplexe. Il y a des témoins qui
9 nous ont dit que : « On n'osait même pas essayer de
10 ne pas contribuer. » Est-ce que c'est plutôt ça?

11 R. On n'avait pas de pression... tu sais, on n'était
12 pas obligés de... de le faire, mais c'était une
13 pratique courante, à cette époque-là, de le faire.
14 Et c'est sûr que les partis politiques, les gens
15 qui étaient en charge de ça s'attendaient à ce
16 qu'on soit présent. Et tous les partis
17 politiques... puis comme, nous, on avait une
18 présence dans beaucoup de régions du Québec, bien,
19 c'est sûr que ça a amené beaucoup plus. Puis, en
20 réalité, comme je vous avais expliqué, peut-être la
21 première journée, je pense qu'on en avait parlé,
22 moi, j'ai regardé dans les tableaux que j'ai reçus
23 de la Commission, on voit que là on achète une
24 compagnie puis là, tout à coup, les gens de cette
25 compagnie-là, tout à coup, on les voit, ils sont

1 sur la liste. Donc, la firme qu'on achète était
2 déjà un contributeur dans sa région pour aller au
3 cocktail, pour aller ci, pour aller ça. Ça fait
4 que...

5 Puis comme j'expliquais aussi, je pense, la
6 première journée, c'est que si, par exemple, le
7 directeur régional d'un bureau est allé une année à
8 un cocktail ou à un tournoi de golf d'un parti
9 politique, bien, l'année suivante, il était
10 resollicité pour le même parti. Ça fait que c'est
11 comme, tu mets le bras dans l'engrenage, puis là tu
12 y vas, puis là tu y vas, puis tu y vas. Puis quand
13 tu vas là, tu rencontres qui? Bien, tout le milieu
14 des affaires locales qui sont là, puis toute
15 profession confondue. Tout le monde est là.

16 Q. [121] Monsieur Sauriol, ce que vous nous dites là,
17 là, c'est-à-dire, vous nous dites, pour ça, vous
18 êtes prêt à mettre à risque la réputation de votre
19 entreprise? Elle est suffisamment écorchée, je
20 pense, là. Vous êtes prêt à mettre vos réputations
21 personnelles? Vous êtes prêt à faire face peut-être
22 à des accusations au criminel, à soumettre vos
23 employés à des enquêtes du DGEQ ou à des enquêtes
24 en matière fiscale, uniquement pour faire du
25 développement des affaires? C'est ce que vous nous

1 dîtes?

2 R. Bien, écoutez, je vais...

3 Q. **[122]** Puis je vous dirais, je vais aller plus loin
4 que ça. Là, vous avez fait une entente avec les
5 deux paliers de gouvernement. Mais vous savez même
6 que, bon, à l'époque, ce n'était pas dans le
7 portrait, mais vous risquez de mettre l'entreprise,
8 à savoir qu'elle ne soit plus conforme en vertu des
9 nouvelles dispositions parce que vous avez
10 contrevenu à des lois fiscales? Chapeau, là, vous
11 avez fait une entente avec le Ministère!

12 R. Vous avez tout à fait raison. Et puis je ne veux
13 pas répéter, je ne veux pas avoir l'air du gars qui
14 répète toujours. Mais ça a été une autre erreur.
15 C'est ça. Puis...

16 Q. **[123]** Je ne ferai pas de cachette...

17 R. Puis je peux juste vous dire que, oui, on l'a fait.
18 Mais tout le monde était, tout le monde était dans
19 les mécaniques de financement de partis politiques
20 comme ça. Tout le monde était...

21 Q. **[124]** On va en parler de tout le monde. Vous
22 êtes... Je ne ferai pas de cachette, là. Dans
23 l'ordre des choses, vous êtes le dernier ingénieur
24 pour le moment à témoigner après vos collègues. Et
25 tout le monde a le même discours. Vous vous êtes

1 entendu pendant des années, à Montréal à tout le
2 moins, ensemble. Est-ce que... Je vous pose la
3 question. Est-ce que vous vous êtes entendu
4 récemment pour dire, regardez, Ville de Montréal,
5 on l'a perdue, mais sauvons le ministère des
6 Transports?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Récemment ou à n'importe quel autre moment.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Ou à n'importe quel autre moment.

11 R. Je vais répondre très, très clairement à votre
12 question, parce que j'ai eu des conversations avec
13 les enquêteurs de la Commission au tout début, avec
14 mon avocat qui me représentait. Et c'était clair
15 que... On s'était fait dire... Parce que, moi,
16 j'avais même des rencontres avec... J'ai eu des
17 rencontres avec un collègue. Et j'ai tenu à
18 informer les gens de... en fait, les enquêteurs
19 tout au long du processus qui a duré... Ça fait
20 quand même presque deux mois qu'on travaille avec
21 la Commission. Alors, je les ai tenu informés de
22 tout, tout, tout. Et je vous dis que, jamais,
23 jamais, jamais on s'est entendu pour dire une
24 histoire ici, ni moi ni mes collègues.

25 Q. **[125]** Parfait.

1 R. Et j'ai appris, j'ai appris, à chaque fois qu'il y
2 avait un nouveau témoin, comme monsieur Cadotte ou
3 monsieur Lavallée ou monsieur François Perreault,
4 je l'ai appris comme tout le monde, par les
5 journaux. Le prochain c'est un tel. Moi, je ne sais
6 pas c'est qui votre prochain témoin après-midi,
7 puis je ne sais pas ça va être qui la semaine
8 prochaine. On l'apprend dans les journaux. Puis
9 c'est des rumeurs. Mais on ne savait pas qui
10 témoignait. Et je vous dis, on n'a pas parlé
11 personne ensemble pour se préparer à dire un
12 discours. Ça, c'est faux, totalement faux.

13 Q. **[126]** Vous êtes un homme d'affaires, c'est-à-dire
14 vous êtes quelqu'un, généralement quand on prend
15 des risques, ce sont des risques calculés. Ce que
16 je vous ai évoqué des risques, des risques de votre
17 pratique de financement... Celui de Montréal et des
18 autres municipalités, on le comprend très bien.
19 Mais on voit que des sommes aussi importantes ont
20 été données à des partis politiques, provinciaux.
21 Moi, avec les réponses que vous me donnez, même pas
22 rétrospectivement, on dit, ça n'en vaut vraiment
23 pas le coût, là, je veux dire, coût bénéfice, là.

24 R. Mais, t'sais, je ne veux pas répéter, mais quand
25 j'ai commencé ma carrière à Sorel, première affaire

1 qui est arrivée, il y avait des choses comme ça.
2 Puis on recevait des lettres. Puis on se faisait
3 dire, bon, bien là, il y a le député local puis il
4 s'attend à ce que tous les fournisseurs de
5 services, tout le monde qui travaille dans le coin
6 soient là. Puis tout le monde était là. Les
7 architectes... Je ne nommerai pas les avocats, ils
8 n'étaient pas là. Mais, je veux dire, tout le monde
9 était là. Il faut le dire, là. Je veux bien...
10 T'sais, on peut bien dire que le génie-conseil, on
11 était dans ces cocktails de financement là, mais je
12 vous le dis, là, tout le monde était là. Tout le
13 monde était là. Tous les gens...

14 Q. [127] Et c'est-tu plus intéressant d'aller à un
15 cocktail de financement quand on a un ministre,
16 quand on a un ministre influent, quand c'est le PM,
17 par exemple, qui fait le...

18 R. C'est sûr que les cocktails les plus intéressants,
19 c'est les cocktails pour ça que vous voyez, dont
20 vous parlez tout à l'heure des dons qui ont été
21 faits à l'époque que le parti est au pouvoir, c'est
22 sûr que quand il y a des ministres, bien là ça
23 attire plus de monde, il y a plus de gens. Le
24 premier ministre, il y a plus de monde, il y a plus
25 de gens. C'est sûr que c'est plus intéressant que

1 d'aller dans... pas que ce n'est pas intéressant
2 d'aller dans un cocktail de député, mais c'est sûr
3 que c'est plus intéressant de participer avec...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[128]** Alors, je comprends que, quand il y a un
6 ministre en place ou le premier ministre, il parle?
7 Vous vous entretenez avec lui de façon plus
8 prolongée que ce que vous nous avez expliqué, avec
9 monsieur Tremblay par exemple?

10 R. Bien, je vous dirais que c'est exactement la même
11 chose qu'avec monsieur Tremblay. Puis je ne veux
12 pas le minimiser, là, mais ces gens-là rentrent, on
13 se serre la main, puis ils font la tournée des cent
14 cinquante (150), deux cents (200) personnes qui
15 sont là. Je ne peux pas vous dire qu'il y a du
16 monde qui se mettent dans un coin puis qui
17 commencent à jaser. Écoutez, c'est très ouvert...

18 Q. **[129]** Alors quel est l'intérêt de lui serrer la
19 main? Uniquement.

20 R. Bien en réalité, les conversations sont faites plus
21 avec les autres participants parce qu'il n'y a
22 personne qui va aller s'asseoir dans le coin avec
23 le ministre ou avec le Premier ministre pour lui
24 dire « Bon, bien écoute, mon projet ou telle chose
25 ou ci, ou ça... » il n'y a pas de... C'est vraiment

1 des discussions générales, ce n'est pas des
2 échanges qui sont bien, il n'y a rien de secret
3 puis il n'y a rien... C'est un cocktail de
4 financement, c'est le parti, il y a des messages
5 qui se donnent par les élus qui vont faire des
6 présentations puis nous on est des figurants puis
7 on participe puis après on va parler beaucoup plus
8 avec les gens qui sont là. Il y a des
9 manufacturiers, des gens, des vendeurs d'équipement
10 de télécom, il va y avoir tout le Québec Inc., si
11 on veut, qui est là puis on échange entre nous.

12 10:18:47

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[130]** Vous avez mis en place tout un système dans
15 votre firme, lorsqu'on vous sollicitait pour des
16 contributions politiques, je regarde mes notes,
17 c'est monsieur Duplessis qui recevait ces demandes,
18 il les faisait avaliser par vous et qu'une fois que
19 vous disiez oui après ça c'est monsieur Lajoie qui
20 entre en jeu pour pouvoir trouver les chèques.

21 R. Juste pour ce qui touche le financement des partis
22 politiques, les demandes rentraient de partout.

23 Q. **[131]** De partout?

24 R. Parce que comme j'expliquais, on a des bureaux
25 partout donc on pouvait avoir une demande sur la

1 Côte-Nord, on pouvait avoir une demande en
2 Gaspésie, on pouvait avoir une demande en Abitibi
3 ça fait que les demandes ne rentraient pas d'une
4 seule source. On recevait des, comme j'ai expliqué
5 la première journée, on recevait des lettres, des
6 lettres signées de tout le monde puis je peux vous
7 dire qu'aujourd'hui là on n'en reçoit plus de
8 lettres.

9 Q. **[132]** Une fois que vous acceptiez ces demandes-là,
10 ensuite monsieur Lajoie s'organisait pour trouver
11 les chèques puis là vous les remboursiez en argent
12 comptant, c'est ce que vous avez dit il y a
13 quelques jours.

14 R. Exact.

15 Q. **[133]** Donc vous avez l'impression que lorsqu'on
16 sollicitait les gens de chez vous, on sollicitait
17 la firme, ce n'est pas des individus qui veulent
18 donner par eux-mêmes là, c'est la firme qui est
19 sollicitée puis vous, vous remboursez en argent
20 comptant parce qu'ils rendent une forme de service
21 à la firme en faisant des chèques. Est-ce que c'est
22 un peu ça?

23 R. Écoutez, si du côté du pouvoir politique on avait
24 l'impression que, en fait, on n'a jamais ces
25 discussions-là, à leur dire, en fait, les partis

1 politiques on ne leur dit pas « Voici, on a fait
2 des contributions puis c'est des employés qu'on
3 rembourse. », ça, on ne dit pas ça. Alors ça ne
4 s'est jamais fait comme ça parce que je ne pense
5 pas que la personne qui est en charge du
6 financement du parti politique pourrait accepter,
7 c'est-à-dire « Regarde, nous on a fait des
8 contributions remboursement en argent. ». Les gens
9 ne savaient pas comment on le faisait. Si c'est
10 votre question...

11 Q. **[134]** Ils ne vous ont jamais posé la question
12 s'il...

13 R. Non.

14 Q. **[135]** ... a avait quelconque remboursement?

15 R. Jamais.

16 Q. **[136]** Bon, est-ce que vous avez l'impression que
17 lorsqu'on vous sollicitait on sollicitait la firme
18 quand même. Ils étaient conscients que c'était à la
19 firme qu'on demandait de l'argent là.

20 R. Je pense que vous avez raison.

21 Q. **[137]** O.K. Et ça, ce n'est pas, c'est tout parti
22 politique confondu là. Consciemment, on approchait
23 une firme pour avoir un certain montant puis on
24 laissait les gens s'organiser pour nous l'apporter.

25 R. Vous avez raison. Débrouillez-vous avec vos

1 problèmes.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. **[138]** Puis on ne peut pas arriver à la conclusion
4 que ces gens-là, ces démarcheurs-là de partis
5 politiques n'étaient pas au courant du système de
6 prête-noms là. Est-ce qu'on peut dire « Regarde,
7 débrouille-toi pour nous trouver des chèques. »?

8 R. Je ne pourrais pas vous répondre à ça.

9 Q. **[139]** Vous êtes sérieux là quand vous me dites ça?

10 R. Très sérieux.

11 Q. **[140]** On fait du, on fait ce qu'on appelle du
12 financement sectoriel, on élude carrément la Loi,
13 le leg de René Lévesque, on fait ça, ça n'a jamais
14 changé, écoutez, la Loi, on parle du premier
15 gouvernement Lévesque de mille neuf cent soixante-
16 seize (1976), on est plus de trente (30) ans plus
17 tard et ça s'est toujours fait, vous l'avez dit
18 vous même, vous avez toujours contribué puis vous
19 avez toujours été chez Dessau depuis que vous êtes
20 entré en quatre-vingt-six (1986) puis vous avez vu
21 ça partout. Puis quand vous faites les cocktails
22 politiques, c'est bien rare qu'on voit monsieur et
23 madame tout le monde, on voit des gens d'affaires.
24 C'est exact?

25 R. Vous avez raison.

1 Q. **[141]** Ce que monsieur Lachance vous a dit,
2 effectivement, ce sont les firmes qui sont
3 sollicitées non les individus. C'est exact?

4 R. C'est ce que j'ai répondu à monsieur Lachance.

5 Q. **[142]** Parfait. Donc réponse naturelle à ma
6 question, c'est évident que quand on vous approche,
7 c'est évident qu'on est au courant de tout ce
8 système de prête-noms là. Impossible là.

9 R. Moi, je ne peux pas vous répondre à cette question-
10 là.

11 Q. **[143]** On va aller à l'onglet 5, ce sont les listes
12 de rencontres au 357c. Je ne veux pas faire le tour
13 avec vous mais j'ai peut-être juste pour être très
14 juste avec vous, pour être honnête avec vous,
15 toutes les réunions techniques du Faubourg
16 Contrecoeur dont monsieur Lalonde a évoquées, il y
17 en a plusieurs, il y a à peu près toujours huit à
18 dix (10) personnes qui y sont présentes. Votre nom
19 apparaît et j'ai questionné monsieur Lalonde à ce
20 sujet et lui, il ne se souvenait pas de vous avoir
21 vu là. O.K. Il se le disait, il dit à part d'un
22 contrat que vous avez eu de décontamination là, ce
23 n'était pas Dessau qui était dans le décor là,
24 c'était vraiment sa firme. Alors êtes-vous capable
25 de confirmer que probablement qu'on a mis vos noms

1 là parce que ce n'est pas vous qui est membre là,
2 c'est monsieur Catania.

3 R. En fait, j'ai fait les vérifications lorsque
4 l'information est sortie publique au mois de
5 novembre ou décembre et puis j'ai demandé à la
6 banque de faire revenir tous mes relevés de cartes
7 de crédit et j'ai fait ressortir mes agendas qui
8 étaient sur les « back-up » informatiques de
9 l'entreprise, et je n'ai assisté, en fait, j'ai
10 fait ça parce que je n'avais aucune idée de ces
11 rencontres-là puis ça fait quand même un certain
12 temps là mais, pour moi, ça n'avait jamais existé
13 dans ma tête mais je voulais vraiment en être
14 assuré surtout...

15 Q. **[144]** Avez-vous fait une démarche avec monsieur
16 Catania. « Paolo, pourquoi tu as mis mon nom là? »?

17 R. Non, je n'ai pas fait ça parce que là, on ne se
18 parle plus depuis plusieurs années. Disons que ce
19 que j'ai fait, j'ai transmis toute l'information
20 aux enquêteurs de la Commission qui démontre que
21 toutes ces rencontres-là, je n'étais pas présent.

22 Q. **[145]** Vous n'étiez pas là.

23 R. Non. Non.

24 Q. **[146]** Puis vous n'étiez pas, c'était plus...

25 R. Non.

1 Q. ... votre filiale qui était monsieur Gauthier...

2 R. C'est ça.

3 Q. **[147]** ... qui s'occupait du volet Faubourg
4 Contrecoeur.

5 R. Que j'ai remis les comptes de cartes de crédit.

6 Q. **[148]** Parfait.

7 R. Une fois j'étais à Québec, une fois j'étais à
8 Longueuil, une fois j'étais à Tremblant, ça fait
9 qu'à toutes ces rencontres-là, je ne suis pas
10 présent.

11 Q. **[149]** Donc, vous confirmez monsieur Lalonde sur ce
12 point-là.

13 R. Oui.

14 Q. **[150]** Parfait. Il y a deux, par contre, deux
15 réunions auxquelles je veux aller avec vous, ce
16 sont celles du vingt-six (26) février...

17 LA GREFFIÈRE :

18 Est-ce que vous produisez l'onglet?

19 Me DENIS GALLANT :

20 Il est déjà produit, je m'excuse, c'est sous...

21 LA GREFFIÈRE :

22 L'onglet 5.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Oui, mais l'onglet 5, c'est la cote... elle est
25 déjà cotée, c'est 29P-316.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Ah! Excusez-moi.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Il n'y a pas de problème, Madame la Greffière.

5 Q. **[151]** Alors, on va aller au vingt-six (26) février,
6 c'est la page 3. Alors, le vingt-six (26) février,
7 c'est un petit-déjeuner rencontre, c'est sur votre
8 compte, il y a douze (12) personnes. Il y a madame
9 Beauchamp, monsieur Pierre Bibeau, Paolo Catania,
10 Michel Lalonde, Pierre Lavallée, Frank Minicucci,
11 Rosaire Sauriol, Yves Théberge, Bernard Trépanier,
12 Frank Zampino. Alors, peut-être juste nous dire le
13 contexte de cette... de cette réunion-là, ce petit-
14 déjeuner-là.

15 R. De mémoire là, je... de mémoire, c'est monsieur
16 Pierre Bibeau qui voulait organiser une rencontre
17 avec des gens d'affaires pour parler des... en
18 fait, il voulait parler des enjeux sur Montréal.
19 Donc, je ne me souviens pas qui a choisi les
20 invités là. Ça s'est fait par lui, par moi ou peut-
21 être ensemble, je ne me souviens pas.

22 Q. **[152]** Si je vous disais que les élections sont
23 déclenchées et on n'est même pas sûr si la ministre
24 va rester ministre de la Métropole. Ça donne quoi
25 de faire une réunion sur les enjeux de Montréal

1 alors que l'interlocuteur est sur un siège
2 éjectable?

3 R. Moi, on m'a demandé d'organiser la rencontre, comme
4 je connaissais bien monsieur Bibeau, j'ai accepté
5 de le faire, mais les raisons qui motivaient
6 l'organisation de cette rencontre-là, moi, je
7 l'ai... en fait, autre que qu'est-ce que je vous
8 dis là, je...

9 Q. **[153]** O.K. Cette demande-là... cette demande-là, ce
10 n'est pas plutôt monsieur Trépanier qui vous aurait
11 fait cette demande-là?

12 R. Bien, c'est pour ça que là j'hésite là parce que là
13 on me dit Trépanier-Bibeau là, je ne pourrais pas
14 vous dire.

15 Q. **[154]** Monsieur Bibeau, c'est une personne que vous
16 connaissiez?

17 R. Monsieur Bibeau, je l'ai connu, oui, à l'époque
18 qu'il était à la RIO, je pense, peut-être aussi
19 avant quand il était au Parti libéral du Québec.

20 Q. **[155]** Parfait. Et comme vous dites, c'est que vous
21 n'êtes pas trop sûr...

22 R. Je ne me souviens pas vraiment là.

23 Q. **[156]** ... si c'est monsieur Bibeau ou si c'est
24 monsieur Trépanier.

25 R. Honnêtement...

1 Q. **[157]** Par contre, ce sont des personnes que vous
2 connaissez tous les deux, tout ça.

3 R. Oui.

4 Q. **[158]** Parfait. Donc, ça peut être une ou l'autre de
5 ces personnes.

6 R. Effectivement.

7 Q. **[159]** Est-ce que si je vous soumets que c'est
8 monsieur Trépanier qui vous a fait cette demande-
9 là, est-ce que monsieur Trépanier vous a demandé de
10 l'argent en disant « c'est une activité de
11 financement du Parti libéral »?

12 R. Pour moi, ce n'était pas une activité de
13 financement du Parti libéral. Moi, j'ai payé la
14 facture du 357 pour le déjeuner parce que c'est moi
15 qui étais le membre, alors j'ai payé la facture du
16 déjeuner. Mais, pour moi, il n'y a pas été question
17 de financement de parti politique, pas du tout.

18 Q. **[160]** O.K. Le but de cette réunion-là, je sais que
19 vous l'avez évoqué là, mais c'est... on s'entend,
20 c'est très très restreint et avec... en
21 rétrospective, bien, ce sont les collusionnaires
22 qui sont là là. Le but d'aller jaser avec la
23 ministre de la Métropole, pourquoi?

24 R. Les enjeux de Montréal, les enjeux... l'opinion des
25 gens d'affaires sur les enjeux de la Ville.

1 Q. **[161]** Vous dites que, vous, on ne vous a pas
2 sollicité outre vous demander de payer le petit-
3 déjeuner.

4 R. Oui.

5 Q. **[162]** Est-ce que vous pouvez affirmer par contre
6 que ce n'était pas une activité de financement?

7 R. Moi, à mon avis, ce n'était pas un...

8 Q. **[163]** À votre avis.

9 R. À mon avis.

10 Q. **[164]** Mais, à l'inverse, est-ce que vous êtes
11 capable d'affirmer que ça n'en était pas une?

12 R. Je ne comprends pas, excusez-moi.

13 Q. **[165]** Bien, c'est-à-dire est-ce que... est-ce que
14 vous avez eu une indication au contraire? Votre
15 perception, c'est qu'on ne vous a pas demandé
16 d'argent.

17 R. Non. Non, ma perception, c'est que ce n'était pas
18 une activité de financement.

19 Q. **[166]** Parfait. Savez-vous s'il y avait dans ces
20 temps-là une activité officielle organisée par le
21 Parti libéral pour madame Beauchamp?

22 R. Là parce qu'il y a deux... il y a deux rencontres
23 là, il y a une rencontre...

24 Q. **[167]** Je vais vous montrer tout de suite l'autre...

25 R. C'est l'autre rencontre!

1 Q. [168] ... peut-être ça va vous aider.

2 R. Oui.

3 Q. [169] On va aller au mois de... on va aller à la
4 page 5, ce qui va nous donner le dix-huit (18) mai
5 deux mille sept (2007). Et madame Beauchamp, cette
6 fois-ci, va... le Parti québécois... pas le Parti
7 québécois, le Parti libéral va être réélu et elle
8 va être maintenant ministre, plus ministre déléguée
9 à la Métropole, mais elle va être ministre de
10 l'Environnement, alors... Et peut-être juste nous
11 donner également le contexte, et peut-être vous
12 pourrez vous souvenir là...

13 R. Oui. Bien, c'était essentiellement le même
14 principe, sauf qu'on était plus dans des dossiers
15 d'environnement. Moi, de mémoire, je me souviens
16 qu'on a parlé de méthanisation, des nouveaux
17 projets que le... en fait, que le gouvernement
18 voulait mettre en place pour les déchets. Donc, je
19 me souviens qu'on avait parlé de ça. Ce sont des
20 choses qui étaient sur la table. Monsieur Lavallée
21 avait parlé aussi d'environnement. Essentiellement,
22 ça a été ça.

23 Q. [170] Et est-ce qu'on vous a sollicité? Encore là
24 vous n'êtes pas en mesure de nous dire si c'est
25 monsieur Bibeau ou si c'est monsieur Trépanier ou

1 cette fois-ci...

2 R. Je ne pourrais pas vous dire.

3 Q. **[171]** ... c'est monsieur Bibeau qui dit « bien,
4 regarde... ».

5 R. C'est même chose. Même chose.

6 Q. **[172]** La même chose. O.K. Et est-ce que pendant...
7 lors d'une de ces... lors d'une de ces réunions-là,
8 il y avait effectivement une activité de
9 financement là en bonne et due forme?

10 R. Le soir de cette rencontre-là, si je me souviens
11 bien là, c'était... c'était la deuxième, je suis
12 pas mal sûr, il y avait une activité de financement
13 au Club St-James pour la ministre Beauchamp et...

14 Q. **[173]** Y avez-vous participé?

15 R. Oui, j'y ai participé.

16 Q. **[174]** Vous avez contribué de l'ordre de combien?

17 R. Là je ne pourrais pas vous dire là, peut-être mille
18 dollars (1 000 \$).

19 Q. **[175]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que,
20 selon vous, aucune de ces deux rencontres-là
21 étaient spécifiquement du financement, mais en tout
22 cas, lors d'une de ces rencontres-là, il y avait le
23 soir même une activité de financement.

24 R. Oui. Moi, la... En fait, ce que j'ai fait pour ces
25 deux rencontres-là, j'ai assumé la facture du

1 déjeuner avec les participants, c'est moi qui ai
2 payé.

3 Q. [176] O.K. D'être un aussi petit groupe dans un
4 restaurant ou un club privé dans ce cas-ci, en
5 présence d'une ministre, en présence de deux
6 sollicitateurs, là, on a monsieur Trépanier pour
7 Union Montréal puis on a également monsieur Bibeau
8 qui, à un moment donné, a fait ça pour le Parti
9 libéral, est-ce que vous allez convenir avec moi
10 que c'est de mettre un ministre à risque, ça? Est-
11 ce que ça se ferait encore, ça, aujourd'hui?

12 R. Aujourd'hui, non. C'est clair que non. Je pense que
13 les...

14 Q. [177] Je ne parle pas de choses illégales, je
15 parle...

16 R. Je le sais, mais...

17 Q. [178] Je parle au point de vue de l'éthique, là.

18 R. Au niveau de l'éthique, je vous dirais que non. Il
19 faudrait que ça soit fait dans un cadre plus
20 formel, avec peut-être des dossiers... Puis je
21 pense que la ministre, ou le ministre, devrait
22 venir avec son chef de cabinet, ou quelque chose
23 comme ça, pour vraiment... Parce que c'est... Je ne
24 trouve pas ça pas correct qu'un ministre ou qu'un
25 élu rencontre des gens d'affaires, que ça soit

1 l'industrie du papier, l'industrie du bois,
2 l'industrie de génie-conseil, si c'est pertinent,
3 pour avoir l'opinion de l'industrie. Mais il faut
4 que ça soit fait dans un contexte plus formel.

5 Q. **[179]** Comme vous dites, exemple...

6 R. Comme ici, dans ce cas-là c'était le ministre de
7 l'Environnement, bien, elle vient avec son sous-
8 ministre, puis elle vient avec... Puis là elle
9 choisit ses interlocuteurs, qui sont soit des
10 producteurs d'équipement, ou soit des gens qui ont
11 une connaissance, puis qui disent « Oui, nous on
12 s'en vient avec ça, on veut vous entendre, qu'est-
13 ce que vous pensez de ça? » Tu sais, genre de tour
14 de table de gens experts qui vont donner leur avis,
15 pour ne pas que ça soit des gens qui sont assis
16 dans leur bureau, à Québec, puis qui ne consultent
17 pas, puis qui font des lois après. C'est un peu ça,
18 là.

19 Q. **[180]** Mais vous allez comprendre qu'il y a une
20 marge entre la ministre qui va donner une
21 allocution à la Chambre de commerce ou dans un
22 cadre spécifique à l'Hôtel Intercontinental, devant
23 deux cents (200) personnes et d'un petit groupe
24 restreint d'entrepreneurs. Quand Bibeau ou
25 Trépanier, parce que vous n'êtes pas capable de

1 nous le dire, est-ce qu'ils vous demandent, « C'est
2 toi qui invites, Rosaire? »

3 R. Je ne pourrais pas vous dire comment les
4 invitations se sont faites par la suite. Je ne me
5 souviens pas.

6 Q. **[181]** O.K. Est-ce que c'est possible que monsieur
7 Trépanier ou monsieur Bibeau, on posera les
8 questions aux bonnes personnes à un moment donné,
9 là...

10 R. Oui. C'est possible.

11 Q. **[182]** Mais ils vont dire, « Regarde, on veut
12 organiser quelque chose. Est-ce que, Monsieur
13 Sauriol, vous pouvez faire des démarches pour
14 inviter un groupe restreint de personnes? »

15 R. C'est possible. Mais je ne me souviens pas comment
16 ça s'est fait. Je ne pourrais pas vous dire c'est
17 moi qui ai pris le téléphone puis j'ai appelé un
18 tel, un tel. Je ne me souviens pas.

19 Q. **[183]** Sauf, est-ce que, quand on parle de possible,
20 est-ce que cette possibilité-là est accentuée quand
21 on vous demande - parce que monsieur Catania est
22 également membre, il y a d'autres personnes qui
23 sont membres de ce club privé-là - quand on vous le
24 demande spécifiquement à vous, puis qu'on vous
25 demande de prendre charge également de la note, là,

1 c'est un petit déjeuner, ça ne devait peut-être pas
2 être épouvantable en termes de prix, là, mais est-
3 ce qu'il y a des bonnes raisons de croire qu'on
4 vous a également demandé de choisir les invités?

5 R. Je ne pense pas que... Honnêtement, je ne pense pas
6 que j'ai fait les téléphones, puis je ne pense pas
7 que c'est moi que... Honnêtement, là, je ne pense
8 pas.

9 Q. **[184]** Est-ce qu'on peut supposer, si ce n'est pas
10 vous, que monsieur Trépanier, ça serait son genre
11 de faire ça?

12 R. Ça pourrait être lui.

13 Q. **[185]** O.K.

14 R. Je vous dis avec mémoire, parce que vraiment, là...
15 Je vous dis ce que je pense, là. Parce que ça
16 c'est... Ça fait longtemps.

17 Q. **[186]** Parfait. Ça va être mes questions. Alors, je
18 suis prêt pour le contre-interrogatoire.

19 (10:33:53)

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[187]** Bon. Quand vous faites des paiements
22 comptants à des partis politiques puis que vous
23 savez notamment que monsieur Trépanier s'occupe de
24 l'organisation et de la répartition des contrats,
25 vous devez vous douter que vous faites quelque

1 chose, certainement pas de pas correct, mais que,
2 également, que vous enfreignez des lois. Est-ce que
3 vous vous êtes déjà informé des sanctions qui
4 étaient associées aux lois que vous avez enfreintes
5 à ce moment-là?

6 R. Non.

7 Q. **[188]** Depuis ce temps, est-ce que vous vous êtes
8 informé des sanctions qui sont associées à ça?

9 R. Oui.

10 Q. **[189]** Et vous l'avez fait quand, récemment? Vous
11 l'avez fait quand?

12 R. Bien, comme j'expliquais, deux mille neuf (2009),
13 deux mille dix (2010) a été le tournant, là. Je ne
14 pourrais pas vous dire les dates exactes, mais
15 c'est là qu'on a... qu'on a mis fin à ces
16 pratiques-là, puis qu'on a essayé de gérer, si on
17 veut, tous ces éléments-là.

18 Q. **[190]** Donc, c'est en... Donc, c'est dans le
19 contexte de la révision des...

20 R. Code d'éthique.

21 Q. **[191]** ... de comportements que là vous avez
22 consulté des avocats, qui vous ont dit, « Voici les
23 peines qui seraient associées aux comportements
24 que... »

25 R. En fait, on a embauché des avocats, on a embauché

1 des spécialistes pour tout ce qui est de la... On
2 n'avait pas de code d'éthique. On avait un code de
3 conduite. Alors on a engagé des spécialistes
4 externes qui nous ont accompagnés pendant un
5 processus qui a duré peut-être deux ans. On a
6 engagé des avocats fiscalistes pour la partie de
7 fausse facturation. Ça fait que ça s'est fait dans
8 une, peut-être un deux ans. On a déployé ces codes
9 d'éthique-là en deux mille... au début deux mille
10 onze (2011), ou deux mille dix (2010), je pense,
11 deux mille dix (2010), et puis c'est des choses qui
12 sont mises en place, mais trop tard.

13 Q. **[192]** Donc, dans cette démarche-là, c'est là que
14 vous avez consulté des avocats qui vous ont dit,
15 « Les peines associées aux infractions que vous
16 avez faites, les voici. »

17 R. Oui. Ils nous accompagnent... En fait, on est
18 accompagné d'avocats, présentement, pour vraiment,
19 si on veut, faire les bonnes choses.

20 Q. **[193]** Oui mais ma question, précisément, vous vous
21 êtes informé des peines qui étaient associées aux
22 infractions que vous avez commises aux lois. C'est
23 ça?

24 R. Oui.

25 Q. **[194]** Bon. À cette époque-là, est-ce que vous avez

1 déjà craint de vous faire prendre la main dans le
2 sac?

3 R. Bien, c'est un engrenage, hein? Je veux dire, je ne
4 veux pas... On ne s'excuse pas de l'avoir fait, là,
5 on l'a fait, puis on a participé, là. Mais c'est un
6 engrenage où on n'a pas ré...

7 Q. **[195]** Je pense que vous devriez vous excuser...
8 Excusez-moi, mais je crois que vous devriez vous
9 excuser de l'avoir fait.

10 R. Oui, je veux dire, je ne veux pas... je ne veux
11 pas...

12 Q. **[196]** Je crois que vous devriez avoir un peu plus
13 de...

14 R. Ce que je veux dire, Monsieur le Commissaire,
15 c'est... regarde, on est coupable, on l'a fait,
16 puis je n'ai pas... je ne demande pas d'excuse, là,
17 tu sais, on va se comprendre, on est responsable
18 puis on l'assume puis c'est nous qui l'avons fait.
19 Ce que je veux dire c'est que ça... de la façon que
20 ça a commencé, ça commence... ces choses-là ne
21 commencent pas de... on pèse sur le piton puis
22 c'est, boum! demain matin tout est comme ça. C'est
23 comme ça a commencé graduellement puis,
24 malheureusement, il n'y a personne qui s'est posé
25 la question : « Coudon, où est-ce qu'on va finir,

1 là? » Il n'y a personne qui a vu venir... que, ça,
2 ça ne pouvait pas tenir la route.

3 Q. [197] Et il n'y a jamais personne qui s'est
4 inquiété de se faire prendre dans ça. Parce que,
5 comme vous dites...

6 R. Oui.

7 Q. [198] ... ça monte tranquillement, je peux... mais
8 quand c'est rendu (inaudible)...

9 R. Bien, à la fin, on trouvait... à la fin, là, on
10 était tous très, très mal à l'aise. Et peut-être
11 revenir aussi à l'époque deux mille deux (2002)
12 versus avant puis après deux mille deux (2002).
13 C'est sûr que, nous, on était dans un mode de
14 fonctionnement où on recevait nos contrats
15 directement des élus. Puis après ça c'est devenu
16 avec la Loi 106. Ça fait que, dans notre esprit,
17 là, on a comme manqué le bateau, on est passé à
18 côté. Puis il faut croire qu'on est tous rentrés
19 dans le mur.

20 Q. [199] Je reviens avec ma question. Est-ce qu'il y a
21 un temps où vous avez eu peur de vous faire
22 prendre?

23 R. Bien, on est devenus très, très, très, mal à
24 l'aise, pour les raisons que vous dites, là. Et je
25 dirais que, vers deux mille neuf (2009), deux mille

1 deux (2002)... en fait, deux mille neuf (2009),
2 c'est là qu'on a dit : « Regarde, c'est assez, là,
3 on arrête. »

4 Q. **[200]** Donc, c'est en deux mille neuf (2009) que
5 vous avez commencé à avoir peur ou vous n'avez
6 jamais eu vraiment peur?

7 R. Ah! non, non. Non, non. Avant ça, là, c'était... on
8 était inconfortable, ce n'est pas quelque chose
9 qu'on aimait...

10 Q. **[201]** Mais pas peureux de vous faire prendre?

11 R. Non.

12 Q. **[202]** Non. Maintenant que vous savez les peines qui
13 sont associées à ça, là, est-ce que c'est possible
14 que vous n'avez pas eu peur de... ça ne vous
15 inquiétait pas tant que ça parce que vous pensiez
16 que ces peines-là n'étaient peut-être pas très
17 importantes?

18 R. Je vous dis que les peines... les conséquences de
19 ce qu'on a fait sont beaucoup plus importantes...

20 Q. **[203]** Pour la réputation?

21 R. Pour la réputation de l'entreprise, qui a une
22 réputation assez solide, là, qui... je dirais que
23 c'est beaucoup plus une... la peine, c'est quelque
24 chose, mais la réputation de la firme c'est le
25 futur.

1 Q. **[204]** C'est ça. Mais donc, la peine ne vous fait
2 pas si peur que ça, c'est plus l'impact sur la
3 réputation de Dessau que vraiment les peines
4 civiles ou criminelles qui peuvent y être
5 associées.

6 R. Non, la peine est aussi un élément. C'est un
7 élément.

8 Q. **[205]** Est-ce que c'est possible que vous n'avez
9 jamais pensé vous faire prendre parce que vous vous
10 disiez : « Il n'y a à peu près pas de mécanisme en
11 place pour qu'on nous prenne dans ce jeu-là »?

12 R. Bien, en fait, on n'a pas eu peur. C'est ce que
13 vous dites. On n'a pas eu peur.

14 Q. **[206]** Pas eu peur. Mais pas parce que vous vous
15 disiez : « Les mécanismes ne sont pas en place pour
16 ça »?

17 R. Bien, il n'y avait probablement, en fait, pas
18 personne qui s'intéressait à ça.

19 Q. **[207]** Il n'y a pas une firme de génie civil qui a
20 été reconnue coupable, justement, d'avoir enfreint
21 les lois électorales avec les systèmes de prête-
22 noms puis de remboursements à son personnel? Quand,
23 vous, vous avez vu ça, vous n'avez pas... vous avez
24 continué ce système par la suite. Vous n'avez pas
25 craint de... vous deviez savoir maintenant,

1 clairement, que vous étiez en train d'enfreindre la
2 loi électorale, vous avez quand même continué de
3 faire...

4 R. On a continué sur une période de trois ans, après
5 cette activité-là.

6 Q. **[208]** C'est beaucoup trois ans après savoir que
7 l'autre était... l'autre avait déjà reconnu sa...

8 R. Oui.

9 Q. **[209]** ... culpabilité pour la même chose que vous
10 faisiez.

11 R. Mais... vous avez raison mais on recevait des
12 demandes, des demandes, des demandes. Les gens qui
13 nous sollicitaient... quand vous dites ce qui s'est
14 passé, les gens qui nous sollicitaient, ils n'ont
15 pas arrêté de nous solliciter tout de suite. Les
16 demandes sont rentrées... continuaient à rentrer
17 même après ce que vous avez mentionné. Et je pense
18 que les demandes, si vous voulez mon avis, ont
19 arrêté avec les travaux de la Commission, ont
20 arrêté avec tout ce qu'on dit puis tout ce qui se
21 dit sur la place publique. Les demandes ne rentrent
22 plus.

23 (10:39:43)

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[210]** Est-ce qu'on peut parler d'une arrogance,

1 c'est-à-dire que vous êtes... vous contrenez aux
2 lois et vous le faites en complicité avec nos
3 dirigeants, avec des élus, avec des hauts
4 fonctionnaires, donc est-ce qu'il s'est installé un
5 système d'arrogance, c'est-à-dire : « Regardez, on
6 est intouchable »?

7 R. Non, je ne pense pas.

8 Q. **[211]** Non?

9 R. Non.

10 Q. **[212]** Je veux juste revenir, parce que vous avez
11 évoqué son nom, vous avez dit que chez Dessau,
12 c'est évident, là, quand il y a quelque chose qui
13 est illégal, c'est-à-dire qu'on garde ça, moins
14 qu'il y de monde qui est informé, mieux c'est, et,
15 justement, c'était votre bébé. Votre frère, le
16 président, en était informé mais vous étiez le
17 principal artisan de tout ce système-là, avec un
18 dénommé monsieur Lajoie, qui était... peut-être
19 juste... Parce que j'ai reçu une information ce
20 matin puis je pense que ça vaut la peine que je
21 vous pose la question. C'est un monsieur qui a
22 travaillé très longtemps chez Dessau, c'est un
23 monsieur de confiance, c'est un monsieur...

24 R. Oui.

25 Q. **[213]** ... un bon monsieur qui faisait bien son

1 travail. Il a été chez Dessau combien de temps?

2 R. Bien, en fait, il était chez Dessau, il a quitté
3 Dessau, il est allé chez Soprin et, quand on a fait
4 l'acquisition de Soprin, il est revenu chez Dessau.

5 Q. **[214]** Donc, vous me dites, là... on parle de plus
6 de vingt (20), là.

7 R. Oui.

8 Q. **[215]** Et il a pris sa retraite de chez Dessau?

9 R. Il a pris sa retraite en deux mille dix (2010).

10 Q. **[216]** Étiez-vous au courant qu'il était décédé pas
11 longtemps après?

12 R. Oui.

13 Q. **[217]** Parfait. Et, ça, c'est un monsieur,
14 effectivement, qui n'avait pas le choix, c'était
15 l'ordre du vice-président de faire ce travail-là?

16 R. Exact.

17 Q. **[218]** Et vous en prenez la responsabilité?

18 R. Je prends toute la responsabilité.

19 Q. **[219]** Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Est-ce que les parties ont des questions?

22 Me PHILIPPE BERTHELET :

23 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,
24 bonjour.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour, Maître Berthelet.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PHILIPPE BERTHELET :

4 Q. **[220]** Monsieur Sauriol, je m'appelle Philippe
5 Berthelet, je suis avocat de la Ville de Montréal,
6 j'ai des questions pour vous. Je vais commencer par
7 votre parcours. Aujourd'hui vous dites que vous
8 êtes responsable du développement des affaires en
9 Amérique latine, c'est ça?

10 R. Non. Je suis responsable de l'unité opérationnelle
11 Amérique latine. Donc, ce n'est pas le
12 développement des affaires, on a une personne
13 responsable pour...

14 Q. **[221]** Depuis quand?

15 R. J'ai fait ça en deux mille douze (2012).

16 Q. **[222]** Donc, vous avez commencé en deux mille douze
17 (2012)?

18 R. En fait, on a créé l'unité d'affaires Amérique
19 latine en mars deux mille douze (2012).

20 Q. **[223]** Est-ce que vous êtes physiquement là-bas ou
21 ici?

22 R. Je suis assez souvent là-bas, oui.

23 Q. **[224]** Donc la moitié de l'année en moyenne?

24 R. Non, non. Je fais des voyages, j'y vais une
25 semaine, je reviens, une semaine, je reviens. C'est

1 comme ça que je procède.

2 Q. **[225]** Et donc, si on recule jusqu'en deux mille
3 neuf (2009) à peu près, qu'est-ce que vous faisiez
4 avant ça?

5 R. En deux mille sept (2007), deux mille sept (2007) à
6 deux mille douze (2012), j'étais vice-président
7 principal Gestion construction.

8 Q. **[226]** Vous avez parlé que la loge du Centre Bell,
9 par exemple, ça vous coûtait cinq mille dollars
10 (5000 \$) par année ou c'était par match? Je n'ai
11 pas trop compris.

12 R. Oui, ça, il faudrait que... Écoutez, je n'ai pas
13 les chiffres. Je ne suis pas sûr si c'est cinq
14 mille dollars (5000 \$) par match. Je ne pourrais
15 pas vous le dire.

16 Q. **[227]** Ça, je comprends qu'il y avait des déductions
17 fiscales là-dessus également?

18 R. Bien oui, je crois que oui.

19 Q. **[228]** Puis, ça, c'était dans votre compte vente et
20 marketing?

21 R. Oui. Je ne pourrais pas vous assurer que ça déduit,
22 mais je pense que oui.

23 Q. **[229]** Bon. Et vos soupers, vos sorties, votre
24 abonnement au Club 357C, c'est également, c'était
25 déductible également, il y avait des déductions

1 fiscales là-dessus?

2 R. Oui, je ne suis pas certain que les soupers, on
3 peut tous les... Je ne sais pas. Je ne pourrais pas
4 vous répondre qu'est-ce qu'on peut déduire, qu'est-
5 ce qu'on ne peut pas déduire. Je ne pourrais pas
6 vous répondre. C'est de la fiscalité.

7 Q. **[230]** Je comprends que lorsque... Vous avez établi
8 donc, vous avez fait des déclarations volontaires
9 au fédéral et au provincial pour les fausses
10 factures, là on est jusqu'en deux mille six (2006),
11 c'est ça?

12 R. Deux mille cinq (2005).

13 Q. **[231]** Deux mille cinq (2005). Déclarations
14 volontaires. Comment ça marche? Qu'est-ce que vous
15 avez payé?

16 R. Bien, on a payé les impôts, on a payé... on a payé
17 les impôts. On a payé les intérêts. Et on a payé
18 les taxes.

19 Q. **[232]** Si vous avez payé des impôts, je comprends,
20 c'est parce qu'il y avait une déduction fiscale
21 rattachée au compte vente et marketing à ce moment-
22 là?

23 R. Bien oui.

24 Q. **[233]** Donc, je comprends que vos contributions
25 politiques, c'était déductible d'impôt finalement?

1 R. Ce n'était pas déductible d'impôt.

2 Q. **[234]** Bien, si vous mettez ça dans votre compte
3 vente et marketing...

4 R. Non, mais c'était de la fausse facturation.

5 Q. **[235]** C'est ça. Mais l'effet direct, c'est que...
6 c'est comme, vous convertissez les montants payés
7 en contributions puis vous mettez ça dans les
8 fausses factures dans un compte de dépenses vente
9 et marketing, bien, là, vous fraudez l'impôt,
10 c'est-à-dire que vous corrompez du monde, puis
11 c'est déductible d'impôt? C'est ça le résultat?

12 R. Vous avez raison.

13 Q. **[236]** Donc, ce n'est pas juste les Montréalais, on
14 parle des contribuables québécois, des
15 contribuables canadiens également qui en ont fait
16 les frais, c'est ça?

17 R. Je pense que si vous étiez là, on a parlé de la
18 déclaration volontaire.

19 Q. **[237]** Oui.

20 R. Donc, on a payé les impôts, on a payé les intérêts.

21 Q. **[238]** Parce que vous vous êtes fait prendre?

22 R. Excusez! Je n'ai pas dit qu'on s'était fait
23 prendre.

24 Q. **[239]** Bien, c'était pour éviter de...

25 R. Non, non, quand tu te fais prendre avec l'impôt, tu

1 ne fais pas de déclaration volontaire.

2 Q. **[240]** Parce que les sanctions auraient été pas mal
3 plus graves si vous vous étiez fait prendre à ce
4 moment-là?

5 R. C'est une décision d'entreprise de faire ça.
6 (10:44:55)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[241]** Oui, parce que vous sentiez la soupe chaude
9 et en plus, vous avez réglé avec l'impôt. Et ce qui
10 fait que toutes les années postérieures à deux
11 mille cinq (2005), comme vous nous l'avez dit hier,
12 ont été passées... vous n'avez pas contribué pour
13 ça, parce que vous avez pris une entente avec le
14 ministère du Revenu?

15 Me PHILIPPE BERTHELET :

16 Q. **[242]** C'est ça? Oui?

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[243]** Oui?

19 R. Oui.

20 Q. **[244]** Et on recule, ce n'est pas jusqu'en deux
21 mille... Non, non, on a appris hier que c'est début
22 deux mille (2000) que la fausse facturation débute,
23 c'est ça?

24 R. Oui.

25 Q. **[245]** Donc sur dix ans?

1 R. Oui, mais, comme j'expliquais, avec des montants
2 moindres.

3 Q. **[246]** Et vous n'avez pas consulté aucun avocat à ce
4 moment-là?

5 R. On a consulté des avocats en deux mille neuf
6 (2009).

7 Q. **[247]** Mais je vous dis, avant...

8 R. Non.

9 Q. **[248]** ... en deux mille (2000), vous n'avez pas
10 consulté?

11 R. Non.

12 Q. **[249]** C'est parce que vous connaissiez probablement
13 la réponse?

14 R. On n'était pas des spécialistes.

15 Q. **[250]** Vous avez une formation universitaire?

16 R. Oui, ingénieur.

17 Q. **[251]** Vous connaissez les lois fiscales. Vous
18 n'aviez pas... Vous n'aviez aucun soupçon que ça
19 pourrait être illégal?

20 R. Non, non, on savait que ce n'était pas correct. On
21 vous l'a dit.

22 Q. **[252]** Bien correct, pas correct?

23 R. On savait que c'est illégal.

24 Q. **[253]** Contraire au Code criminel puis aux lois
25 fiscales?

1 R. Je pense qu'on l'a dit depuis deux jours.

2 Q. **[254]** Mais à ce moment-là vous le saviez?

3 R. Bien, c'est ce qu'on vous a dit depuis deux jours.

4 On le savait.

5 Q. **[255]** En deux mille (2000), vous saviez que vous
6 commettiez des infractions au Code criminel?

7 R. Oui, on l'a dit.

8 Q. **[256]** Bon. C'est bon de l'entendre. Je reviens à
9 Blainville. Parce que vous dites, si je ne
10 contribue pas, je n'ai pas de contrats. À
11 Blainville, après deux mille deux (2002), la Loi
12 106 arrive, est-ce que les prix sont fixés
13 également à Blainville?

14 R. Je ne le sais pas.

15 Q. **[257]** Vous ne le savez pas?

16 R. Non.

17 Q. **[258]** Vous ne savez pas si les prix sont fixés?

18 R. Non.

19 Q. **[259]** Aucune idée?

20 R. Non.

21 Q. **[260]** Donc, s'ils ne sont pas...

22 R. Bien, je l'avais expliqué qu'ils pouvaient limiter
23 le marché en mettant des clauses restrictives pour
24 empêcher l'accès au marché.

25 Q. **[261]** Ça, c'était pour la qualification?

1 R. Oui, mais si tu n'es pas qualifié, tu ne peux pas
2 soumissionner.

3 Q. **[262]** Je suis d'accord. Mais donc, ça vous coûtait
4 une contribution politique pour passer l'étape de
5 la qualification?

6 R. Bien, c'est ce qu'on a démontré ici.

7 Q. **[263]** Bon. Moi, ma question c'est : Un coup que
8 vous passez la qualification à cause des
9 contributions politiques, est-ce que, par ailleurs,
10 vous fixiez les prix à Blainville?

11 R. Je ne le sais pas.

12 Q. **[264]** Vous ne le savez pas?

13 R. Non.

14 Q. **[265]** Vous n'avez aucune idée?

15 R. Non.

16 Q. **[266]** Vous n'étiez pas responsable de cette région-
17 là?

18 R. Non. Je vous ai expliqué mon parcours et qu'est-ce
19 que j'ai fait.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[267]** Alors qui le saurait?

22 R. J'ai expliqué que, ça, c'était monsieur Duplessis
23 qui s'occupait de cette région-là.

24 Me PHILIPPE BERTHELET :

25 Q. **[268]** Puis lui ne vous a jamais informé si

1 c'était...

2 R. Non.

3 Q. **[269]** ... si les prix étaient fixés d'avance ou
4 non?

5 R. Écoutez, je ne m'occupais pas de ces opérations-là.
6 Je ne le sais pas.

7 Q. **[270]** Une chose qui est sûre, par contre, c'est
8 qu'on a appris qu'à Montréal, effectivement, les
9 prix étaient fixés?

10 R. Exact.

11 Q. **[271]** Hein! Ça, il y a ça d'acquis au moins. Et
12 vous avez, hier en réponse, comment fonctionnait le
13 système de collusion, vous avez dit : « C'est comme
14 les collègues -je reprends votre expression- c'est
15 comme les autres collègues l'ont présenté ici. »
16 donc j'aime votre expression « collègues » là. Ça
17 nous démontre tout de suite que ce n'est pas des
18 compétiteurs, c'est des collègues. Là, on est
19 vraiment dans l'arrangement. Et vous avez dit
20 également que pour la façon de faire, c'était
21 monsieur Duplessis chez vous. C'est bien ça?

22 R. Exact.

23 Q. **[272]** Donc c'est lui qui s'occupait du « comment »
24 si on veut, si on reprend une expression qu'on a
25 employée ici pour d'autres personnes, lui c'était

1 le « comment », vous c'était « le quoi », c'est ça?

2 R. Bien, comme j'ai expliqué.

3 Q. [273] Et donc les autres collègues nous ont dit que
4 « On fixait... lorsqu'on fixait les prix on
5 essayait d'aller le plus près du haut du barème. »
6 donc, pour des soumissions, la soumission de
7 complaisance était à zéro, la deuxième était à deux
8 (2 %), à quatre (4 %), à six (6 %), à huit pour
9 cent (8 %) du haut du barème. Et, aujourd'hui,
10 c'est gens-là nous disent que « On était à moins
11 vingt-cinq (25) à moins cinquante (50) du barème. »
12 alors moi j'ai fait un exercice et je le reprends
13 avec vous, il y a un écart minimal de vingt pour
14 cent (20 %) aujourd'hui avec à l'époque. Donc
15 l'effet de la collusion c'est que les prix ont été
16 gonflés de vingt pour cent (20 %) minimalement.
17 D'autres vont dire trente (30 %) peut-être, aux
18 fins de l'exercice, on va prendre le chiffre de
19 vingt pour cent (20 %). Si on reprend le tableau
20 qui a été déposé, le dernier, un des derniers là,
21 contrats donnés par la Ville au Groupe Dessau,
22 Madame...

23 Me DENIS GALLANT :

24 587.

25

1 Me PHILIPPE BERTHELET :

2 587?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je pense que c'est 589. Par le ministère des
5 Transports?

6 Me PHILIPPE BERTHELET :

7 Non, pour la Ville, le groupe... Contrats octroyés
8 par la Ville au groupe Dessau et à ses consortiums.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 589, c'est ça.

11 Me PHILIPPE BERTHELET :

12 Bon.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Quel onglet?

15 Me DENIS GALLANT :

16 L'onglet 1 Madame.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 L'onglet 1, oui, vous avez raison.

19 10:53:37

20 Me PHILIPPE BERTHELET :

21 Q. **[274]** Donc on va reprendre ce tableau-là Monsieur
22 Sauriol. On va se concentrer sur Dessau parce que
23 les autres unités, on a vu que c'était labo,
24 urbanisme, entretien réseau et construction, donc
25 Dessau pour les contrats de génie, on voit au total

1 entre deux mille deux (2002) et deux mille onze
2 (2011) ça fait un total de cent vingt-quatre
3 millions (124 M\$) puis ça, j'ai compris que ça
4 incluait les consortiums avec d'autres partenaires.

5 R. Je pense que oui mais...

6 Q. **[275]** Bon, et moi, ma question c'est, de façon
7 générale là, si la participation dans ces années-
8 là, si on se concentre entre deux mille quatre
9 (2004) et deux mille neuf (2009), la participation
10 avec les partenaires en consortiums ça équivaut à
11 combien en pourcentage?

12 R. Je ne pourrais pas...

13 Q. **[276]** Un tiers? Un quart?

14 R. Je ne pourrais pas répondre.

15 Q. **[277]** Vous ne pouvez pas répondre? Bon, on va faire
16 l'exercice avec un tiers. O.K. Je confirme, donc,
17 vous confirmez que la collusion c'est entre deux
18 mille quatre (2004) et deux mille neuf (2009).

19 R. Bien, je dirais plus deux mille trois (2003), deux
20 mille quatre (2004) là. Je ne pourrais pas vous
21 dire quand. Comme je vous ai expliqué longuement
22 ici c'est qu'il n'y a pas un point de départ où on
23 dit...

24 Q. **[278]** On est...

25 R. ... « Bon, bien à partir du premier (1er) février

1 de telle année... », ça n'existe pas comme ça.

2 Q. **[279]** Bien il y a une certitude que deux mille
3 quatre (2004) c'est sûr que c'est commencé. Puis on
4 a compris que même après le départ de monsieur
5 Zampino ça c'est poursuivi en deux mille neuf
6 (2009) également. C'est ça?

7 R. Je ne sais pas exactement quand ça a arrêté non
8 plus. Je ne peux pas vous répondre.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[280]** Mais vous avez une petite idée quand même,
11 là.

12 R. Bien les chiffres, comme je le mentionne, là, moi
13 je dirais deux mille trois (2003), deux mille
14 quatre (2004) puis deux mille neuf (2009)...

15 Q. **[281]** Ça a commencé puis ça a fini quand?

16 R. Bien, à peu... deux mille neuf (2009). Mais
17 c'était-tu au début...

18 Q. **[282]** Après deux mille neuf (2009).

19 R. Ou c'est-tu le premier (1er) janvier ou le... Tu
20 sais, c'est juste ça, je ne peux pas vous répondre.

21 Q. **[283]** Est-ce le premier (1er) janvier ou quand?

22 R. Ah, je ne peux pas vous le dire.

23 Q. **[284]** Non, mais vous dites « Je ne peux pas le dire
24 si c'est le premier (1er) janvier...

25 R. Oui, c'est ça.

1 Q. **[285]** ... ou le premier (1er) décembre »?

2 R. Je ne peux même pas vous dire c'est quand en deux
3 mille neuf (2009), là. Je ne peux pas vous
4 répondre. Je ne le sais pas. Je suis désolé.

5 Me PHILIPPE BERTHELET :

6 Q. **[286]** Bon, peut-être que vous incluez deux mille
7 trois (2003), moi je ne l'ai pas inclus. J'ai
8 inclus deux mille neuf (2009) puis il y en a
9 certainement une bonne partie qui fait partie du
10 régime de collusion et j'ai additionné tout ça, on
11 arrivait à un montant de cent cinq point sept
12 millions (105,7 M\$) au total et ce qui inclut les
13 consortiums. Donc entre deux mille quatre (2004) et
14 deux mille neuf (2009).

15 R. Ici, on voit cent quatre (104 M\$) ici sur le total.

16 Q. **[287]** Pardon?

17 R. Je ne suis pas où est-ce que vous êtes.

18 Q. **[288]** Moi, bien j'ai additionné les années deux
19 mille quatre (2004) à deux mille neuf (2009).

20 R. Vous dites pour Dessau?

21 Q. **[289]** Pour Dessau.

22 R. Uniquement?

23 Q. **[290]** Oui. J'arrive...

24 R. Bien ici on voit que le total donne cent quatre
25 millions (104 M\$) ici.

1 Q. [291] Cent vingt-quatre (124 M\$).

2 R. Ah, vous êtes où là?

3 Q. [292] Moi, je suis à la première colonne Dessau à
4 gauche.

5 R. Bien moi j'ai cent quatre (104 M\$).

6 Me DENIS GALLANT :

7 Moi aussi j'ai cent quatre (104 M\$).

8 Me PHILIPPE BERTHELET :

9 J'ai un tableau, c'est cent vingt-quatre (124 M\$)
10 ici. Vous n'avez pas le bon tableau.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Non, c'est que vous avez...

13 Me PHILIPPE BERTHELET :

14 Vous avez fait une correction.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Vous avez reçu une modification.

17 Me PHILIPPE BERTHELET :

18 Ah bon.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Quand on a validé, il y a un contrat de vingt mille
21 dollars (20 000 \$) qui a été annulé.

22 Me PHILIPPE BERTHELET :

23 Bon. Alors on tombe à cent quatre...

24 Me DENIS GALLANT :

25 Vingt millions (20 M\$), oui, oui, vingt millions

1 (20 M\$).

2 Me PHILIPPE BERTHELET :

3 Je vais juste vérifier si mes chiffres concordent.

4 Si on fait la comparaison deux mille quatre (2004)

5 on est à trente-trois millions (33 M\$). Excusez-

6 moi, je vais m'approcher de l'écran. Donc deux

7 mille quatre trente-trois millions (33 M\$), deux

8 mille cinq sept quatre-vingt-douze (7,92 M\$), neuf

9 point trois (9,3 M\$).

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Rapprochez-vous un petit peu du micro qui... Oui.

12 Me PHILIPPE BERTHELET :

13 Parfait. Trente-trois (33 M\$), sept quatre-vingt-

14 douze (7,92 M\$), neuf millions (9 M\$), dix-sept

15 point trois (17,3 M\$).

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 (inaudible)

18 Me PHILIPPE BERTHELET :

19 Donc il y a un, c'est le trente-huit millions

20 (38 M\$) en deux mille huit (2008) qui fait la

21 différence. On le coupe presque de moitié. Donc

22 j'enlèverais, j'enlèverais donc dix huit millions

23 (18 M\$) à mon cent cinq (105 M\$), on arrive à peu

24 près à combien?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Quatre-vingt-millions (80 M\$).

3 Me PHILIPPE BERTHELET :

4 Bon, quatre-vingt-millions (80 M\$). Et j'avais fait
5 des belles règles de trois mais ça va changer un
6 peu. Alors si on prend, j'avais pris l'exercice que
7 si Dessau avait fait des consortiums en moyenne au
8 tiers de ces contrats-là, avec mon cent cinq
9 millions (105 M\$) on arrivait... on arrivait à
10 quatre-vingt-sept millions (87 M\$). On va le
11 descendre un peu, je vous dirais autour de
12 soixante-quinze millions (75 M\$). Donc, dans les
13 années collusionnaires, les montants totaux à peu
14 près, sûrement d'autres vont me corriger, on
15 arriverait autour de soixante-quinze millions
16 (75 M\$).

17 Moi, j'applique la règle de mon vingt pour
18 cent (20 %). Le vingt pour cent (20 %), comme j'ai
19 expliqué l'autre fois, c'est le témoignage de
20 monsieur Lalonde qui nous dit « aujourd'hui là,
21 c'est une guerre de prix, on est à vingt-cinq pour
22 cent (25 %) du maximum du barème, donc on est à
23 vingt-cinq pour cent (25 %) du maximum ». Et donc,
24 aujourd'hui... et à l'époque, la moyenne, quand on
25 avait un contrat, c'était à peu près cinq pour cent

1 (5 %), donc on a un écart de vingt pour cent
2 (20 %).

3 Et j'arrivais, avec mon quatre-vingt-sept
4 millions (87 M\$), à dix-sept millions (17 M\$) de
5 plus pour Dessau. Ça a coûté plus cher de dix-sept
6 millions (17 M\$) avec mon hypothèse de départ sur
7 mon tableau, mon premier tableau. Mais là, on va le
8 réduire un peu et on pourrait arriver facilement à
9 douze (12) millions (12 M\$) de plus pour Dessau,
10 donc ça a coûté plus cher aux montréalais de douze
11 millions (12 M\$), votre collusion.

12 R. C'est votre hypothèse.

13 Q. **[293]** Oui. Ça ne vous gêne pas ça?

14 R. Non, mais c'est votre hypothèse.

15 Q. **[294]** Oui.

16 R. Parce que...

17 Q. **[295]** Elle est appuyée par beaucoup de témoins,
18 Monsieur...

19 R. Non, mais c'est parce que...

20 Q. **[296]** ... Monsieur Sauriol.

21 R. Vous n'avez pas... En fait, quand j'ai expliqué les
22 règles du marché, les prix d'aujourd'hui, vous ne
23 pouvez pas prendre ça et dire « là c'est vingt pour
24 cent (20 %) de moins puis v'là deux ans ». Le prix
25 du pétrole est rendu à quatre-vingt-dix dollars

1 (90 \$). Est-ce qu'il y avait de la collusion à cent
2 cinquante (150 \$)?

3 Q. **[297]** Nous, ce qu'on sait, c'est qu'aujourd'hui...
4 (10:55:43)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[298]** Monsieur Sauriol, vous pouvez certainement...

7 R. Non, mais c'est...

8 Q. **[299]** ... pas...

9 R. Écoutez...

10 Q. **[300]** ... laisser penser que la collusion au sein
11 de laquelle vous faisiez partie n'a pas fait en
12 sorte que les prix étaient très augmentés. C'est ce
13 que tous les témoins ont dit.

14 R. Madame la Présidente...

15 Q. **[301]** Les prix étaient gonflés.

16 R. Madame la Présidente, ce que je voulais juste
17 exprimer, c'est qu'il y a des effets de marché. Je
18 ne veux pas contredire parce que là on est dans des
19 débats de chiffres puis c'est correct, vous pouvez
20 le faire là, mais je veux juste dire que, le
21 marché, c'est l'offre et la demande. On a vécu dans
22 les années deux mille trois (2003), deux mille
23 quatre (2004), deux mille cinq (2005), deux mille
24 six (2006), deux mille sept (2007), une croissance
25 économique forte dans le domaine des services

1 professionnels. Alors, le prix d'une soumission se
2 compare à son année d'activité économique. Alors,
3 si demain matin, il sort à la Ville de Montréal...

4 Me PHILIPPE BERTHELET :

5 Q. **[302]** Monsieur Sauriol...

6 R. ... cinquante (50) projets d'envergure, bien, c'est
7 sûr que les soumissions vont rentrer à des prix
8 plus élevés.

9 Q. **[303]** Monsieur Sauriol...

10 R. C'est ça que je voulais vous dire.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[304]** Mais si... Si vous me permettez juste un
13 moment, Maître Berthelet. Sauf que si vous
14 acceptiez de participer à la collusion, c'est parce
15 que vous y trouviez votre compte et parce que les
16 montants, les coûts étaient beaucoup plus élevés,
17 n'est-ce pas?

18 R. Bien, on a dit pourquoi on a embarqué là-dedans,
19 Madame la Présidente.

20 Me PHILIPPE BERTHELET :

21 Q. **[305]** Monsieur Sauriol, il ne peut pas y avoir
22 de... le concept...

23 R. Bien, je ne veux pas...

24 Q. **[306]** ... d'offres et demandes ne peut pas exister
25 dans un...

1 R. Oui.

2 Q. [307] ... dans un marché de collusion, ça n'existe
3 pas.

4 R. Mais, je veux...

5 Q. [308] Cette donnée-là est écartée, c'est pour
6 écarter le jeu de l'offre et la demande.

7 R. Ce que je veux... je veux juste dire, c'est vous
8 avez une démonstration à faire, puis c'est tout à
9 fait correct et c'est louable.

10 Q. [309] Mais, c'est basé sur un...

11 R. Moi, tout ce que je dis...

12 Q. [310] ... vos collègues, c'est basé sur les
13 témoignages de vos collègues, Monsieur Sauriol.

14 R. Tout ce que je dis... tout ce que je dis, c'est que
15 les prix sont basés sur l'offre et la demande. Et
16 je ne veux pas contredire, Madame la Présidente...

17 Q. [311] Ce n'est pas... ça ne peut pas marcher comme
18 ça.

19 R. ... c'est tout à fait vrai ce qu'elle a dit.

20 Q. [312] Ça ne peut pas. Vous n'êtes pas dans un
21 marché d'offre et de demande dans un marché
22 collusionnaire, Monsieur Sauriol.

23 R. Écoutez...

24 Q. [313] Hein! Vous avez des notions d'économie au
25 moins! Vous ne pouvez pas être dans un marché

1 d'offre et demande dans un marché... dans un
2 système de collusion.

3 R. Ce que je vous explique, vous avez raison, vous
4 avez tout à fait raison. Ce que je veux juste vous
5 dire, c'est que les prix sont en fonction de
6 l'offre et la demande, donc vous avez raison.

7 Q. **[314]** O.K. Et là je comprends que, vous, si je
8 résume ça, en fait, ça vous coûte cinquante mille
9 (50 000 \$) par année pendant six ans pour
10 participer à un système de collusion. Donc, on
11 arrive à trois cent mille (300 000 \$), plus un deux
12 cent mille (200 000 \$) pour l'élection deux mille
13 cinq (2005). C'est ça, c'est ça que vous avez dit.
14 Est-ce que vous avez contribué... vous avez payé un
15 deux cent mille (200 000 \$), vous, ou c'est juste
16 un cinquante mille (50 000 \$)?

17 R. Non, je l'avais expliqué...

18 Q. **[315]** C'est un deux cent mille...

19 R. ... dans le témoignage.

20 Q. **[316]** ... un cinquante mille (50 000 \$) seulement.
21 Donc, on arrive à un montant de trois cent mille
22 (300 000 \$). Si je résume ça, on arrive à un
23 montant de trois cent mille (300 000 \$) que vous
24 mettez dans un système criminel de fausses
25 facturations, déductibles d'impôt, donc ça ne vous

1 coûte pas très cher là, puis vous faites du profit.
2 Et hier, vous nous dites « l'embauche de monsieur
3 Zampino, ça a été une erreur, une erreur, une
4 erreur ». Vous qualifiez ça comment ce système-là
5 avec tout ce que ça vous rapporte aujourd'hui,
6 qu'est-ce que je viens de vous décrire?

7 R. On n'aurait jamais dû faire ça.

8 Q. **[317]** Mais, vous le qualifiez comment?

9 R. Une erreur.

10 Q. **[318]** Il n'y a pas de qualificatif?

11 R. Je vais reprendre ce que vous venez de dire, c'est
12 une erreur.

13 Q. **[319]** Ce n'est pas plutôt ignoble ce que vous avez
14 fait?

15 R. Vous pouvez utiliser le langage que vous voulez.

16 Q. **[320]** Ça complète pour moi, Madame.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Il est onze heures (11 h 00). Est-ce que
19 d'autres parties vont vouloir contre-interroger?

20 Me MICHEL DÉCARY :

21 J'aurais quelques questions, Madame.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bon. Je vois, Maître Décary s'est levé. Oui.

24 Me MICHEL DÉCARY :

25 Oui, Madame.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Tremblay?

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui. Maître Rochefort?

7 Me DANIEL ROCHEFORT :

8 Oui, quelques-unes.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Et maître Dorval?

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Et maître Houle. Parfait. Alors, après la pause.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, qui sera le prochain avocat à contre-
20 interroger? Maître Tremblay.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Monsieur Sauriol, vous êtes sous le même serment.

23 R. Oui. Merci.

24 (11:24:55)

25

1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Q. **[321]** Bonjour, Monsieur Sauriol. Je suis Estelle
3 Tremblay, je représente le Parti québécois.

4 R. Bonjour.

5 Q. **[322]** Je vais vous questionner sur des événements
6 qui sont à votre connaissance personnelle,
7 principalement dans la période de quatre-vingt-
8 seize (96) à deux mille trois (2003) qui est la
9 période où le Parti québécois a dirigé le
10 gouvernement du Québec. Je vais aller droit au but,
11 Monsieur Sauriol. Est-ce qu'il y a des contrats
12 publics obtenus par Dessau, du gouvernement du
13 Québec et de ses organismes publics, en
14 contrepartie des contributions politiques qui ont
15 été faites au Parti québécois et qui sont
16 mentionnées à la pièce 55P-579? Pourriez-vous...

17 R. Non.

18 Q. **[323]** Vous dites « non »...

19 R. Excusez. Excusez.

20 Q. **[324]** ... sans voir la pièce, vous dites...

21 R. Bien, ça on les a vues, ce sont celles que vous
22 m'aviez montrées.

23 Q. **[325]** Oui, c'est ce qui a été montré par
24 maître Gallant.

25 R. Non.

1 Q. **[326]** Est-ce qu'un élu ou un représentant du Parti
2 québécois vous a fait la promesse d'un contrat
3 public en contrepartie de ces contributions
4 politiques?

5 R. Non.

6 Q. **[327]** Est-ce qu'il y a un élu qui siège
7 présentement à l'Assemblée Nationale qui a reçu de
8 l'argent comptant de Dessau ou d'un de ses
9 actionnaires pour le financement d'une campagne
10 électorale de quelque nature qu'elle soit, même
11 municipale?

12 R. Non.

13 Q. **[328]** Pourriez-vous exhiber au témoin la pièce 45P-
14 550? Alors, cette pièce-là est un tableau, Monsieur
15 Sauriol, qui représente le nombre de contrat, la
16 valeur des contrats et les parts de marché de six
17 firmes de génie civil pour l'octroi des contrats de
18 conception des plans et devis de surveillance des
19 travaux du MTQ? Est-ce que vous l'avez déjà vu?

20 R. Oui.

21 Q. **[329]** Oui. Alors, la pièce commence en mil neuf
22 cent quatre-vingt-dix-sept (1997) pour se terminer
23 en deux mille douze (2012). Et avant de vous
24 questionner, je vous rappelle que les années
25 financières du gouvernement sont du premier (1er)

1 avril au trente et un (31) mars. D'accord. Est-ce
2 que vous reconnaissez que Dessau a obtenu du
3 ministère des Transports des contrats de services
4 professionnels pour un total de vingt-six
5 (26)millions dix mille et deux cent trente un
6 (26 010 231 M\$) pour la période de gouvernance du
7 Parti québécois?

8 R. C'est...

9 Q. **[330]** C'est-à-dire de quatre-vingt-dix-sept (97) à
10 deux mille trois (2003).

11 R. Bien, je n'ai pas fait l'addition, mais ça semble
12 être ça, oui.

13 Q. **[331]** Sur un total de deux cent trente-deux
14 millions quatre cent dix-sept mille et soixante
15 (232 417 060 \$).

16 R. Oui.

17 Q. **[332]** C'est ça. Donc, vous avez eu, sur toute la
18 période sous analyse, onze pour cent (11 %) de la
19 valeur totale des contrats publics obtenus du
20 ministère des Transports.

21 R. Exact.

22 Q. **[333]** C'est ça. Et est-ce que dans ces cinquante-
23 six (56) contrats, on voit que votre part de
24 moyenne... votre part de marché est en moyenne de
25 dix virgule cinq pour cent (10,5 %) ?

1 R. Exact.

2 Q. **[334]** Maintenant, en deux mille trois (2003), deux
3 mille quatre (2004), pour huit contrats, vous avez
4 obtenu une part de marché de vingt et un pour cent
5 (21 %).

6 R. Exact.

7 Q. **[335]** Pouvez-vous nous expliquer à quoi est
8 attribuable cette hausse de part de marché?

9 R. Je ne pourrais pas...

10 Q. **[336]** Pour huit contrats, vingt et un pour cent
11 (21 %).

12 R. Possiblement un projet d'importance qui a été gagné
13 par l'entreprise qui...

14 Q. **[337]** Est-ce que c'est dû à la collusion?

15 R. Non.

16 Q. **[338]** Est-ce que c'est dû à la corruption?

17 R. Non.

18 Q. **[339]** Est-ce que c'est dû aux contributions
19 politiques que vous avez faites?

20 R. Non.

21 Q. **[340]** Est-ce que pour l'un ou l'autre des contrats
22 publics que vous avez obtenus sous la période du
23 gouvernement du Québec, vous avez pratiqué la
24 collusion?

25 R. Non.

1 Q. **[341]** Est-ce que ces contrats peuvent être affectés
2 de corruption?

3 R. Non.

4 Q. **[342]** Est-ce que vous avez corrompu un membre d'un
5 comité de sélection en rapport avec l'un ou l'autre
6 de ces contrats publics?

7 R. Non.

8 Q. **[343]** Est-ce que Dessau a participé à un stratagème
9 de faux extras en rapport avec l'un ou l'autre de
10 ces contrats?

11 R. Non.

12 Q. **[344]** Est-ce que Dessau a participé à un processus
13 de fausses facturations dans l'un ou l'autre de ces
14 contrats?

15 R. Non.

16 Q. **[345]** Est-ce que Dessau a corrompu un fonctionnaire
17 du gouvernement du Québec à l'occasion de l'un ou
18 l'autre de ces contrats?

19 R. Non.

20 Q. **[346]** Est-ce que Dessau a corrompu un élu du Parti
21 québécois à l'occasion de l'un ou l'autre de ces
22 contrats?

23 R. Non.

24 Q. **[347]** Alors, Madame Morin, pourriez-vous, s'il vous
25 plaît, exhiber au témoin la pièce 55P-579, les

1 contributions politiques faites aux deux partis qui
2 ont formé le gouvernement du Québec. Alors, vous
3 connaissez bien ce tableau?

4 R. Oui.

5 Q. **[348]** Est-ce qu'il s'agit d'un document qui a été
6 vérifié par votre entreprise?

7 R. Non. Bien, on l'a vu là, mais « vérifié » dans le
8 sens que... analysé, non.

9 Q. **[349]** Est-ce que vous avez fourni à la Commission
10 les noms des employés cadres qui sont calculés dans
11 ces tableaux-là?

12 R. Non.

13 Q. **[350]** Autrement dit, les noms des employés cadres
14 sont restés en la possession de votre entreprise,
15 la Commission n'a pas les noms des employés cadres
16 qui ont permis ces calculs?

17 R. Je pense que la Commission a pris l'information
18 auprès du... du Directeur général des élections.
19 C'est ça! Je pense que c'est comme ça qu'ils ont
20 pris l'information.

21 Q. **[351]** Mais, les noms des cadres sont fournis par
22 votre entreprise?

23 R. Pour faire ce tableau?

24 Q. **[352]** Oui.

25 R. Ça a été fait par la Commission.

1 Q. **[353]** Par la Commission.

2 R. Oui.

3 Q. **[354]** Donc, vous n'avez aucune participation comme
4 entreprise dans la préparation de ce tableau-là.

5 R. On m'a présenté le tableau, je crois... je crois,
6 dimanche. En tout cas, on m'a présenté ce tableau-
7 là avec les... beaucoup plus de détails et avec les
8 noms là. Je l'ai vu ça fait peut-être une semaine
9 ou deux.

10 Q. **[355]** Bien. Alors, vous dites que ça représente
11 environ cinquante (50) cadres, n'est-ce pas?

12 R. C'est ce qu'on voit.

13 Q. **[356]** Et vous me dites, vous nous dites que dans ce
14 calcul il y a des gens qui ont donné par
15 conviction.

16 R. Exact.

17 Q. **[357]** Vous avez mentionné le nom de madame
18 Élisabeth Yvon, qui est la soeur de madame
19 Véronique Yvon.

20 R. Exact.

21 Q. **[358]** Alors, vous dites que cette personne-là n'a
22 pas remboursé...

23 R. En fait, j'ai...

24 Q. **[359]** ... n'a pas été remboursée par Dessau de sa
25 contribution.

1 R. Je... Je vais juste faire une petite... En fait,
2 j'avais pris cet exemple-là, mais je ne sais même
3 pas si elle a fait une contribution. Moi je n'ai
4 pas été voir au DGE si elle, elle avait fait une...

5 Q. **[360]** Ah, vous n'avez pas vérifié ça.

6 R. Non non, je n'ai même pas vérifié.

7 Q. **[361]** O.K.

8 R. J'ai juste pris cet exemple-là pour dire qu'il y a
9 des gens qui, par conviction, ont fait des chèques.
10 C'est juste ça.

11 Q. **[362]** Donc, vous n'avez pas vé...

12 (11:32:24)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[363]** Si je comprends... Je m'excuse, Maître
15 Tremblay.

16 Me ESTELLE TREMBLAY :

17 Pardon.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[364]** Si je comprends bien, vous avez dit que
20 madame Yvon avait donné par conviction, c'est ce
21 que vous avez dit hier...

22 R. Là, écoutez, j'ai...

23 Q. **[365]** ... mais en réalité vous ne savez même pas si
24 elle a fait un don ou pas.

25 R. Non, j'ai donné un exemple. Je m'excuse, Madame la

1 Présidente, de m'être mal exprimé. Mais je voulais
2 juste donner un exemple, parce qu'il y a des gens,
3 parce qu'on a quand même beaucoup d'employés, et il
4 y a des gens qui, sûrement, ont donné par
5 conviction. Et j'ai dit aussi que c'était la
6 minorité. Mais je n'ai pas dit quelque chose que...
7 En tout cas, j'ai... Je me suis mal exprimé. Je
8 voulais, j'avais pris ça comme exemple juste pour
9 dire qu'il y avait peut-être des vrais... En fait,
10 pas il y avait peut-être. Il y a des vraies
11 personnes qui ont fait des chèques par conviction.

12 Q. **[366]** Maître Tremblay, continuez.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 J'aimerais que, je vais en parler avec maître
15 Gallant, mais que le témoin prenne l'engagement de
16 fournir les noms, et indique quelles sont les
17 personnes qui ont donné par conviction, et pour
18 lesquelles il n'y a pas eu de remboursement, de
19 façon à ce que les choses soient claires et que
20 nous, nous puissions vérifier l'ensemble des
21 informations en prévision du volet du financement
22 des partis politiques.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Gallant?

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Oui, tout à fait. C'est tout à fait légitime comme
3 engagement.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Alors ce sera donc l'engagement E?

6 LA GREFFIÈRE :

7 29.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 29?

10 Q. **[367]** Alors, Monsieur Sauriol, vous avez compris la
11 demande qui vous est faite?

12 R. Oui. J'ai compris qu'on va me remettre le document
13 complet de la Commission, et puis moi, avec ça, je
14 vais faire l'analyse au bureau. C'est ça?

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. **[368]** J'aimerais que la Commission soit en
17 possession des noms des employés cadres...

18 R. C'est ça que j'ai compris.

19 Q. **[369]** ... et que vous indiquiez quels sont les
20 employés cadres qui, selon vous...

21 R. Oui.

22 Q. **[370]** ... n'ont pas été remboursés.

23 R. O.K. Voilà. C'est clair. C'est clair.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[371]** C'est beau?

1 R. Merci. C'est beau. Merci.

2 Me ESTELLE TREMBLAY :

3 Est-ce que ça...

4 Me DENIS GALLANT :

5 C'est clair.

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 Je suis claire? Très bien.

8 R. Très claire.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait.

11

12 55E-29 : M. Sauriol devra fournir les noms des
13 personnes qui ont fait des
14 contributions par conviction, à
15 l'emploi de Dessau, et par certains de
16 leurs proches d'ici jeudi prochain, le
17 28 mars 2013

18

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Q. **[372]** Parfait. Maintenant, ce tableau-là ne
21 présente pas les contributions politiques à l'ADQ.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Et pour avoir une date, peut-être, sur votre
24 engagement, nous vous... Quand voudriez-vous
25 avoir...

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 En autant que nous l'ayons avant le volet
3 financement des partis politiques, que nous
4 puissions avoir le temps de vérifier...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bien, je pense qu'on peut demander...

7 Me DENIS GALLANT :

8 On m'informe, maître Joly m'informe que d'ici une
9 semaine ça peut être fait, facilement.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bon. Parfait. O.K. Alors donc, d'ici à jeudi
12 prochain.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Merci.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. **[373]** Maintenant, ce tableau-là ne présente pas les
17 contributions politiques à l'ADQ. N'est-ce pas?

18 R. Exact.

19 Q. **[374]** Et l'ADQ a été l'opposition officielle en
20 deux mille sept (2007).

21 R. Exact.

22 Q. **[375]** Par conséquent, vous avez décrit, depuis deux
23 jours, un procédé de remboursement de contributions
24 politiques. Est-ce que le même procédé a été fait
25 avec les contributions politiques de l'ADQ?

1 R. Exact.

2 Q. **[376]** Et est-ce que les contributions politiques
3 qui ont été faites à l'ADQ provenaient, toujours
4 selon votre témoignage, de la fausse facturation
5 que vous aviez pratiquée?

6 R. Exact.

7 Q. **[377]** Je vais vous demander, dans votre engagement,
8 d'ajouter la colonne des contributions à l'ADQ, en
9 faisant la même réserve pour les gens qui, selon
10 vous, ont donné par conviction, et par conséquent
11 n'ont pas été remboursés.

12 R. D'accord.

13 Q. **[378]** D'accord? Est-ce que vous êtes d'accord,
14 Maître Gallant?

15 Me DENIS GALLANT :

16 Très bien. Très bien.

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Très bien..

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors qu'est-ce que, comme... Alors ce serait donc
21 l'engagement 30. On est rendu là, Madame
22 Desrosiers? Alors donc, pourriez-vous nous
23 intituler cette deuxième demande, Maître Tremblay?

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Alors il s'agit de fournir à la Commission les

1 contributions politiques qui ont été faites à l'ADQ
2 pour la période qui est couverte par le tableau
3 579, avec les noms des employés cadres, et en
4 spécifiant quels sont les employés cadres qui n'ont
5 pas été remboursés par Dessau.

6

7 55E-30 : M. Sauriol devra fournir le nombre de
8 personnes qui ont contribué à l'ADQ
9 (pièce 55P-579) à l'emploi de Dessau,
10 et par certains de leurs proches

11

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
13 J'aurais peut-être seulement une mention. Il y a
14 peut-être une certaine confidentialité. Un
15 employeur ne peut peut-être pas obliger...

16 Me ESTELLE TREMBLAY :
17 Vous avez tout à fait raison, c'est...

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
19 ... un employé qui a fait volontairement une
20 contribution politique de révéler qu'il a fait
21 cette contribution politique.

22 Me ESTELLE TREMBLAY :
23 Non. C'est pour ça que j'ai parlé de personnes qui
24 n'avaient pas été remboursées. Ça, je pense que
25 c'est... Monsieur Sauriol est en mesure de le dire.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Les personnes qui n'ont pas été remboursées, c'est
3 justement, c'est donc un don individuel.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Oui.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Personnel.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Parfait. Mais c'est des informations qui vont venir
10 à la Commission, mais qui nous permettent aussi de
11 mesurer quelles sont les contributions politiques
12 qui seraient illégales, quelles sont celles qui ne
13 seraient pas... quelles sont celles qui seraient
14 légales, quelle est la quotité, finalement... Je
15 suis prête à prendre l'engagement...

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 J'ajouterais, dans le respect de la Loi électorale,
18 parce que...

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Je suis prête à prendre l'engagement de
21 respecter...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Jusqu'à un certain temps il y avait une forme de
24 confidentialité dans ça.

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Oui. Je suis prête à prendre l'engagement de
3 respecter la confidentialité des noms.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Mais peut-être que vous cherchez un nom en
6 particulier...

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Non. Non.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Non?

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Non. Tout simplement d'avoir la quoti... d'avoir un
13 tableau complet, Parti libéral, Parti québécois,
14 ADQ, puis quelle est la quotité des contributions
15 qui n'ont pas été remboursées. Ça peut être pour la
16 raison que monsieur a dite, mais ça peut être pour
17 bien d'autres raisons aussi. Et ça va nous
18 permettre, nous, de vérifier cette information-
19 là...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Mais j'ajoute...

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 ... en prévision de la suite des travaux.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui mais je dois dire que j'ajoute ma voix à celle

1 du Commissaire Lachance. Parce que si des personnes
2 ont été sollicitées pour faire des dons, et qu'ils
3 étaient peut-être dans une situation embarrassante
4 pour faire le don, peut-être qu'elles ne voudraient
5 pas non plus avoir leur nom sur la place publique.
6 Et dans ce sens-là, je pense que...

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Bien, la question n'est pas de mettre l'information
9 sur la place publique. C'est que l'information sera
10 disponible pour la Commission, qui pourra nous
11 envoyer une information qui est traitée.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Je...

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Parce qu'on a le droit de vérifier quand même la
16 véracité de l'information du témoin, et de voir
17 s'il dit la vérité et que les contributions sont à
18 cent pour cent (100 %) remboursées, ou à quatre-
19 vingts (80), ou à soixante (60), ou à quarante
20 (40). On a besoin de comprendre cette information-
21 là pour la suite des choses. Et je pense que
22 c'est...

23 Me DENIS GALLANT :

24 Je vais... Je vais vous rassu...

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 C'est normal.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Je m'excuse, Maître Tremblay. Je vais vous
5 rassurer : selon nos règles de procédure, les
6 engagements, c'est de les soumettre aux procureurs
7 de la Commission, et nous déciderons s'il y a...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Vous déciderez si vous caviardez les noms ou pas.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Effectivement.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Nous allons être respectueux...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors à ce moment-là, Maître Tremblay, ce n'est pas
18 tellement le nom que vous voulez savoir, mais le
19 nombre de personnes qui ont été...

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Le nombre, la quotité.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Alors à ce moment-là, les noms seront donc
24 caviardés en conséquence. Parfait.

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Q. **[379]** Maintenant je vais en venir, Monsieur
3 Sauriol, au procédé de fausse facturation. Vous
4 êtes, en réalité, le premier témoin à le
5 documenter.

6 Alors, voulez-vous, s'il vous plaît, Madame Morin,
7 nous montrer la pièce 55P-578. Alors, je comprends
8 que le stratagème de fausse facturation, Monsieur
9 Sauriol, était un procédé éminemment secret au sein
10 même de l'entreprise?

11 R. Exact.

12 Q. **[380]** Est-ce que j'ai raison? Oui. Est-ce que je
13 comprends donc, que vos vérificateurs ne l'ont pas
14 décelé lors de la vérification de vos états
15 financiers?

16 R. Exact.

17 Q. **[381]** Est-ce que je comprends que l'Ordre des
18 ingénieurs ne l'a jamais décelé dans le cadre des
19 inspections dont vous avez pu être l'objet?

20 R. Exact. Mais ce n'était pas, non plus, dans les...
21 ce n'était pas dans la partie professionnelle.

22 Q. **[382]** Est-ce que je comprends que les autorités
23 fiscales, à chaque année, lorsqu'elles cotisaient
24 l'entreprise, ne l'avaient pas décelé?

25 R. Exact.

1 Q. **[383]** Par conséquent, est-ce que je comprends
2 également qu'aucune autorité, de quelque nature que
3 ce soit, n'a pu déceler ce procédé de fausse
4 facturation auquel vous vous employiez?

5 R. Je ne pourrais pas vous répondre.

6 Q. **[384]** Mais, vous, est-ce que vous avez... quand
7 vous avez fait la divulgation, Monsieur Sauriol, je
8 comprends que c'était la première fois qu'une
9 autorité gouvernementale était mise au courant de
10 votre procédé?

11 R. Exact.

12 Q. **[385]** Alors, vous avez témoigné à l'effet que vous
13 avez financé des contributions aux partis
14 politiques provinciaux, les trois partis politiques
15 provinciaux, avec de l'argent comptant généré par
16 ce procédé-là. Ma question est : Est-ce que l'un ou
17 l'autre des partis politiques le savait?

18 R. Aucun.

19 Q. **[386]** Vous le dites avec certitude?

20 R. Avec certitude.

21 Q. **[387]** Et pour quelle raison le dites-vous avec
22 certitude?

23 R. Parce que quand on faisait nos contributions, on
24 les faisait par chèques.

25 Q. **[388]** Et vous n'avez jamais mis au courant qui que

1 ce soit de...

2 R. Jamais.

3 Q. **[389]** ... ce procédé-là?

4 R. Jamais.

5 Q. **[390]** Pour en venir à la fausse facturation, j'ai
6 pris quelques notes à la suite de votre témoignage
7 et j'aimerais vous donner quelques chiffres que
8 j'ai faits. Alors, quand on regarde pièce 55P-578,
9 on voit, Monsieur Sauriol, que vous avez fait de la
10 fausse facturation pour un montant total de deux
11 millions onze mille six cent trente et dix-sept
12 (2 011 630,17).

13 R. Exact.

14 Q. **[391]** Et on voit que... en tout cas, j'additionne
15 les contributions politiques provinciales, qui sont
16 à la pièce 55P-579, pour la période deux mille cinq
17 (2005) à deux mille dix (2010), là, qui est la
18 période comparable, j'arrive à quatre cent
19 cinquante et un mille zéro soixante (451 060) pour
20 les années deux mille cinq (2005) et deux mille dix
21 (2010). Je ne sais pas si vous me suivez, mais je
22 fais le total de votre fausse facturation deux
23 mille cinq (2005), deux mille dix (2010), le total
24 des contributions politiques. Et après ça je mets
25 un item qui s'intitule « Union Montréal ». Union

1 Montréal, vous avez témoigné que ça pouvait être de
2 cinquante (50) à soixante-cinq mille dollars
3 (65 000 \$), n'est-ce pas?

4 R. Exact.

5 Q. **[392]** Par année. Alors, sur six (6) ans, j'ai pris
6 soixante-cinq mille dollars (65 000 \$) par année,
7 ça fait trois cent quatre-vingt-dix mille
8 (390 000). Alors, vous démontrez avoir utilisé
9 l'argent comptant de la fausse facturation pour un
10 montant total de huit cent quarante et un mille
11 zéro soixante (841 060). Ce qui fait que vous ne
12 démontrez pas l'utilisation de l'argent comptant
13 généré par la fausse facturation pour un montant
14 d'un million cent soixante-dix mille cinq cent
15 soixante-dix et dix-sept (1 170 570,17). Alors, où
16 est allé cet argent, Monsieur Sauriol?

17 R. Bien, je pense que quand j'ai expliqué le
18 financement qu'on faisait aux partis politiques,
19 qu'il y avait des fournisseurs... en fait, il y
20 avait des gens qui n'étaient pas dans l'entreprise,
21 qui fait qu'il y a des chèques qu'on ne verra pas.

22 Q. **[393]** Donc, là, aujourd'hui, vous n'êtes pas
23 capable de nous justifier ce montant, qui est quand
24 même plus du double du montant que vous avez
25 généré?

1 R. En fait, il y a des dossiers qu'on n'a pas abordés
2 à la Commission, aussi.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [394] Lesquels?

5 R. Bien, Laval. Et aussi, ce que j'expliquais au
6 procureur et aux commissaires, c'est qu'il y a des
7 chèques qui ont été faits à l'extérieur de
8 l'entreprise. Parce que quand on regardait le
9 tableau qu'on a présenté, des contributions
10 politiques, il y a une chute drastique qui se fait
11 justement dans cette période-là alors que ce n'est
12 pas le cas. C'est juste ça.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Q. [395] Alors, moi, j'aimerais savoir, Monsieur
15 Sauriol, quels sont tous les organismes publics qui
16 sont associés à ce un million cent soixante-dix
17 mille cinq cent soixante-dix et dix-sept
18 (1 170 570,17).

19 R. Je ne comprends pas la question.

20 (11:45:59)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Tremblay, à une exception près...

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Laval.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Laval.

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 D'accord.

5 R. Je ne comprends pas votre question.

6 Q. **[396]** Eh bien, cet argent-là a servi, pour vous, à
7 obtenir des contrats publics...

8 R. Oui.

9 Q. **[397]** ... d'organismes publics québécois...

10 R. Oui.

11 Q. **[398]** ... municipaux ou provinciaux.

12 R. Oui.

13 Q. **[399]** Alors, tout à l'heure, vous m'avez dit :

14 « Non, il n'y a pas d'organismes provinciaux. »

15 R. Oui, mais je vous ai expliqué...

16 Q. **[400]** Mais quels sont les organismes municipaux,
17 les corps publics municipaux qui vous ont donné des
18 contrats en raison de ce un million cent soixante-
19 dix mille cinq cent soixante-dix et dix-sept
20 (1 170 570,17)?

21 R. Écoutez, je vous ai expliqué que les chiffres qu'on
22 voit dans les tableaux passent d'un montant de cent
23 vingt-cinq mille (125 000) et réduisent de façon
24 considérable. O.K.?

25 Q. **[401]** Oui.

1 R. Ça fait que si on prenait ce tableau-là, vous
2 verriez que le montant a baissé drastiquement alors
3 que, normalement, il n'a pas baissé, il a augmenté.
4 Je ne sais pas si vous vous rappelez...

5 Q. **[402]** Vous parlez de quel tableau, vous parlez des
6 contributions aux partis politiques provinciaux?

7 R. Exact. On voit que Dessau contribue, une année,
8 cent vingt-cinq mille (125 000), puis après ça
9 tombe à soixante-quinze mille (75 000). J'avais
10 expliqué, à ce moment-là, que le financement des
11 partis politiques était fait en partie à l'interne
12 et que monsieur Lajoie allait aussi récupérer des
13 chèques à l'externe, dans des réseaux extérieurs.
14 Ça, j'avais expliqué ça.

15 Q. **[403]** Donc, vous dites qu'après deux mille dix
16 (2010), vous avez encore contribué aux partis
17 politiques?

18 R. Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

19 Q. **[404]** Pour plus que ce qui est mentionné dans le
20 tableau 55P-579, c'est ce que vous dites?

21 R. Ce que je dis, c'est qu'on a contribué plus que
22 qu'est-ce que vous avez comme chiffres. Ça, je l'ai
23 dit à la Commission.

24 Q. **[405]** Oui, sûrement, il y a l'ADQ d'abord,
25 premièrement.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Tremblay, ce qu'il a dit, c'est qu'à partir
3 du moment où c'était cent vingt-cinq mille
4 (125 000 \$), après ça, ça tombait drastiquement,
5 mais ce n'est pas vrai. Les chiffres indiquent une
6 baisse mais, en réalité, il a toujours... ils ont
7 toujours contribué pour au moins cent vingt-cinq
8 mille (125 000 \$) à chacune des années, même s'il y
9 a une baisse.

10 Me ESTELLE TREMBLAY :

11 Oui. Mais, moi, je voudrais savoir du témoin
12 comment il a utilisé ce un million cent soixante-
13 dix mille (1 170 000 \$).

14 R. Bien, je viens de vous l'expliquer.

15 Q. **[406]** Pas seulement juste aux partis politiques
16 provinciaux.

17 R. Bien, je viens de vous expliquer deux choses. Un
18 dossier...

19 Q. **[407]** Sur cinq ans?

20 R. ... que madame la présidente a dit qu'on ne parlait
21 pas. O.K.

22 Q. **[408]** De Laval.

23 R. Puis l'autre chose, c'est ce qui manque dans vos
24 calculs. Puis je n'ai pas fait cette mathématique-
25 là. Si vous voulez qu'on fasse l'analyse, on peut

1 la faire. Premièrement, il n'existe plus
2 aujourd'hui de... En fait, on n'a pas de
3 comptabilité de ces choses-là. Mais il y a deux
4 points majeurs que j'ai déjà soulignés à la
5 Commission, à savoir que la baisse que vous allez
6 voir dans les tableaux de cotisations n'est pas une
7 baisse, c'est plutôt une augmentation que vous
8 devriez voir. O.K.

9 Q. **[409]** En deux mille dix (2010)?

10 R. Ça veut dire, ça, ça se fait... Non, non, non. Bien
11 non. C'est le tableau qu'on a présenté ici avec...
12 Est-ce que vous étiez là?

13 Q. **[410]** Est-ce que vous faites référence à ce
14 tableau-là qui est devant vous?

15 R. Vous savez le tableau qu'il y avait les
16 contributions de Dessau, là?

17 Q. **[411]** Vous faites référence à?

18 R. Le tableau des cotisations de tous les partis
19 politiques.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Si je peux me permettre, c'est celui-là qui est à
22 l'écran présentement.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 C'est celui qui est à l'écran.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Ce que monsieur dit, c'est que, regardez le chiffre
3 de deux mille cinq (2005), c'était cent vingt-cinq
4 mille (125 000 \$) le grand total. Après ça, ça
5 baisse sensiblement. Et cette baisse est expliquée
6 par le fait que c'est des proches du personnel de
7 la firme de Dessau qui ont contribué.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 C'est ce qu'il dit. Je comprends.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Donc ils ne sont pas comptabilisés. Si vous
12 additionnez ça pendant quatre ans, vous allez avoir
13 votre différence. Si je peux me permettre aussi. Ce
14 que monsieur a dit, c'est que les fausses factures
15 que vous avez de deux millions (2 M\$), il y a une
16 cote de dix pour cent (10 %) qui est pris par la
17 firme qui a fait la fausse facture. Donc, je vous
18 explique déjà deux cent mille (200 000 \$) là
19 facilement.

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Oui.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Prenez le fait que vous ajoutez Laval, prenez le
24 fait que vous ajoutez quatre années où il manque à
25 peu près cinquante mille (50 000 \$). On vient de

1 trouver un autre deux cent mille (200 000 \$).

2 Q. **[412]** Mais ma question à moi, c'est la suivante :

3 Est-ce qu'il vous reste encore de l'argent comptant
4 dans les coffres de Dessau?

5 R. Non.

6 Q. **[413]** Non.

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Est-ce que... Oui.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Vous permettez.

11 Q. **[414]** Lorsqu'on vous a cotisé, est-ce qu'il y a une
12 partie de cet argent comptant, vous l'avez récupéré
13 personnellement?

14 R. Jamais.

15 Q. **[415]** Et dans la cotisation de Revenu Québec et
16 Revenu Canada, est-ce qu'on a cotisé
17 personnellement aussi pour cette raison-là les
18 actionnaires de Dessau?

19 R. Deux actionnaires.

20 Q. **[416]** Donc eux en avaient mis dans leur poche?

21 R. Non.

22 Q. **[417]** Mais s'ils ont cotisé personnellement dans
23 cette opération de fausses factures, qu'est-ce qui
24 peut expliquer ça?

25 R. C'est parce qu'ils ne savaient pas où on avait mis

1 l'argent. On ne l'avait pas encore expliqué. En
2 fait, c'est en contestation. Actuellement
3 juridiquement on est contestation.

4 Q. **[418]** Est-ce que je dois comprendre que c'est
5 d'abord la cotisation personnelle de ces deux
6 actionnaires-là qui vous ont amené à faire une
7 déclaration volontaire par la suite?

8 R. Non, c'est la déclaration volontaire qui a amené à
9 la cotisation personnelle.

10 Q. **[419]** Et la cotisation personnelle s'explique parce
11 que ces gens-là ne retrouvaient pas l'argent?

12 R. Non, c'est parce que, en fait, avec l'impôt, eux
13 veulent savoir : « Vous avez fait quoi avec
14 l'argent? Est-ce que c'était dans l'entreprise ou
15 c'était à vous? » Alors, là, actuellement, on est
16 en négociation avec l'impôt pour leur dire : « On a
17 payé l'impôt, on l'a payé personnel, l'entreprise
18 l'a payé. Et, nous, on dit, voici à quoi a servi
19 l'argent. » Alors, la présentation qu'on faisait
20 ici aujourd'hui va leur être transmise.

21 (11:49:22)

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 Q. **[420]** Alors, vous en arrivez exactement là où je
24 voulais vous questionner. C'est : Est-ce que vous
25 avez été cotisé personnellement pour ces sommes-

1 là...

2 R. Oui.

3 Q. **[421]** ... par les autorités?

4 R. Oui, mais c'est contesté.

5 Q. **[422]** Et est-ce que tous les actionnaires ont été
6 cotisés?

7 R. Non.

8 Q. **[423]** Seulement vous et votre frère Jean-Pierre?

9 R. On a assumé cent pour cent de ça.

10 Q. **[424]** Et est-ce que l'entreprise a payé les
11 autorités fiscales avec l'argent de l'entreprise ou
12 avec votre argent à vous?

13 R. L'entreprise a payé avec l'argent de l'entreprise.

14 Q. **[425]** Donc, vos coactionnaires se trouvent à
15 assumer une part de ce fardeau fiscal que vous avez
16 créé?

17 R. Exact.

18 Q. **[426]** Lorsque vous avez fait votre processus de
19 divulgation fiscale, Monsieur Sauriol, est-ce que
20 vous avez également divulgué votre procédé de
21 fausse facturation antérieurement à deux mille cinq
22 (2005)?

23 R. Je ne le sais pas. C'est les procureurs qui l'ont
24 fait. C'est les avocats.

25 Q. **[427]** J'aimerais que le témoin prenne l'engagement

1 de révéler à la Commission s'il a divulgué aux
2 autorités fiscales la fausse facturation qu'il a
3 faite antérieurement à deux mille cinq (2005). Et
4 si tel est le cas, quel est le montant de la fausse
5 facturation qu'il a divulgué aux autorités.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ça va, Maître Gallant?

8 Me DENIS GALLANT :

9 Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors E-31. Est-ce que vous pourriez le résumer?

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Dessau a-t-elle divulgué aux autorités fiscales,
14 québécoises et canadiennes, la fausse facturation
15 qu'elle a pratiquée antérieurement à deux mille
16 cinq (2005); et si tel est le cas, quel est le
17 montant de fausse facturation qui a été divulgué
18 aux autorités fiscales, canadiennes et québécoises.

19

20 55E-31 : Dessau a-t-elle divulgué aux autorités
21 fiscales, québécoises et canadiennes,
22 la fausse facturation qu'elle a
23 pratiquée antérieurement à 2005; et si
24 tel est le cas, quel est le montant
25 divulgué aux autorités fiscales,

1 vérifié.

2 Q. **[433]** Vous n'avez jamais fait d'enquête ou de
3 vérification sur ces entreprises-là.

4 R. Non.

5 Q. **[434]** Non. Alors, par exemple, Excavation WR
6 n'existe pas au registre des entreprises. Est-ce
7 que vous avez des informations sur cette
8 entreprise?

9 R. Non.

10 Q. **[435]** Gestion et Travaux MAD s'annonce comme
11 faisant du déneigement. Est-ce que c'était le cas?

12 R. Aucune idée.

13 Q. **[436]** Sebrob s'annonce comme n'ayant aucune
14 activité. Est-ce que c'est compatible avec ce que
15 vous saviez?

16 R. Je ne savais pas.

17 Q. **[437]** Commerce Al-Shark s'annonce comme importateur
18 distributeur. Est-ce que cette entreprise avait,
19 selon vous, cette activité-là?

20 R. Aucune idée.

21 Q. **[438]** Est-ce qu'il est exact que Commerce Al-Shark
22 est la propriété de monsieur Charles Ghorayeb? Oui?

23 R. Oui.

24 Q. **[439]** Est-ce qu'il est exact que monsieur Ghorayeb
25 était candidat de l'ADQ aux élections de deux mille

1 sept (2007)?

2 R. Je ne me souviens pas.

3 Q. **[440]** Vous ne vous souvenez pas?

4 R. Non.

5 Q. **[441]** Vous, vous avez donné à l'ADQ, dans vos
6 contributions?

7 R. Oui. Oui.

8 Q. **[442]** Oui. Mais vous ne savez pas ça.

9 R. Non.

10 Q. **[443]** Alors monsieur Ghorayeb, vous l'avez connu
11 comment, et dans quel contexte?

12 R. Organisateur politique à Châteauguay.

13 Q. **[444]** Organisateur politique de quel parti?

14 R. Sergio Pavone, parti municipal.

15 Q. **[445]** Donc, un organisateur politique municipal.

16 R. Exact.

17 Q. **[446]** Parfait. Construction M.Y.L. s'annonce comme
18 une société de portefeuille, avec monsieur Benoit
19 Drapeau comme président. Comment l'avez-vous connu?

20 R. Je ne l'ai pas connu.

21 Q. **[447]** Avec qui avez-vous fait affaire quand vous
22 avez transigé avec cette entreprise?

23 R. Bien, quand on a expliqué à la Commission la
24 provenance, je pense que ça s'est fait la première
25 journée, ce que j'ai expliqué, c'est qu'on a fait

1 affaire avec... En fait, « on a fait affaire ». Le
2 point de contact de toutes ces entreprises-là
3 revient à une entreprise qui s'appelle Rapide
4 Chèque, qui est un monsieur Réjean Robert, qui lui
5 fournissait ces noms-là.

6 Q. **[448]** Puis vous, vous ne faites pas de vérification
7 aucune de ces entreprises-là.

8 R. On n'a pas fait de vérification. Non.

9 Q. **[449]** Puis vous n'êtes pas en contact direct avec
10 ces entreprises-là.

11 R. Pas du tout.

12 Q. **[450]** Par exemple, monsieur Ghorayeb...

13 R. Bien, Ghorayeb, oui.

14 Q. **[451]** ... est-ce que vous étiez en contact avec
15 lui?

16 R. Lui, oui, parce qu'il était l'organisateur à
17 Châteauguay. Mais les autres, je ne les connais
18 nullement. D'ailleurs, lui c'est le seul qui
19 n'était pas référé par l'entreprise, et je l'ai dit
20 aussi la première journée de la Commission, c'est
21 le seul qui n'était pas relié au groupe de monsieur
22 Réjean Robert. Lui il était... Il était avec les
23 gens de Kahnawake. Ce que j'en avais compris.

24 Q. **[452]** D'accord. Maintenant, Construction Serge
25 Duguay s'annonce comme une compagnie de

1 construction de maisons individuelles. Vous n'avez
2 pas eu de contacts avec monsieur Duguay qui est
3 président?

4 R. C'est tout des gens que je ne connais pas.

5 Q. **[453]** Lacer International se présente comme
6 distributeur en gros, Louis-Philippe Lacroix, vous
7 ne connaissez pas cette personne-là?

8 R. Non.

9 Q. **[454]** 9147-4627, Saad Bishara, construction
10 résidentielle, avez-vous eu des contacts avec cette
11 personne-là?

12 R. Non.

13 Q. **[455]** Donc, toutes ces entreprises-là vous ont été
14 référées par le contact que vous venez de
15 mentionner.

16 R. Exact.

17 Q. **[456]** Et ce contact-là, vous l'avez depuis combien
18 d'années?

19 R. Je ne pourrais pas vous dire. Peut-être...

20 Q. **[457]** Avant deux mille cinq (2005), ou après deux
21 mille cinq (2005)?

22 R. Avant. Avant deux mille cinq (2005).

23 Q. **[458]** Avant deux mille cinq (2005). J'ai terminé.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Maître Tremblay, est-ce que vous pourriez répéter

1 la deuxième question que vous avez posée au témoin?

2 Me ESTELLE TREMBLAY :

3 La deuxième question?

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Oui, la deuxième.

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 Un instant...

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Vous parliez des élus actuels, que la...

10 Me ESTELLE TREMBLAY :

11 C'est le genre de question que la Cour d'appel nous
12 pose.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Excusez-moi.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Est-ce qu'un élu ou un représentant du Parti
17 québécois vous a fait la promesse d'un contrat
18 public?

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Non non, c'était la... Ce n'est pas...

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Est-ce qu'un...

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 C'est celle concernant s'il avait reçu de l'argent
25 comptant à une élection provinciale et même

1 municipale.

2 Me ESTELLE TREMBLAY :

3 Est-ce qu'un élu qui siège présentement...

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Oui.

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 ... à l'Assemblée nationale a reçu de l'argent
8 comptant de Dessau ou d'un de ses actionnaires pour
9 le financement d'une campagne électorale à quelque
10 niveau que ce soit.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Mais incluant municipale.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Incluant municipale.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[459]** Vous avez répondu simplement non. Je vous
17 pose la question : est-ce que vous connaissez à ce
18 point la députation du Parti québécois actuellement
19 et leur expérience au municipal, pour être certain
20 d'être aussi affirmatif que lorsqu'ils étaient au
21 niveau municipal, ils n'ont jamais reçu d'argent
22 comptant?

23 R. Moi je vous réponds avec... à la connaissance...

24 Q. **[460]** Au meilleur de votre connaissance.

25 R. C'est ça. Ça fait que moi, si... Je n'en vois pas,

1 là. Tu sais... Je ne sais pas. Non, je n'en ai pas.

2 Q. **[461]** C'est ça.

3 R. C'est ça.

4 Q. **[462]** Vous n'avez pas de nom d'un député actuel...

5 R. Je vous...

6 Q. **[463]** ... qui a déjà été élu au municipal.

7 R. Je vous dirais que c'est au meilleur de ma
8 connaissance, là. Je voudrais...

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Q. **[464]** Mais je vous ai posé la question aussi...

11 R. Oui, mais...

12 Q. **[465]** ... pour la CAQ, pour le Parti libéral, pour
13 n'importe quel élu.

14 R. C'est la même chose. C'est la même chose.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[466]** Oui. Connaissez-vous des députés actuels qui
17 ont eu de l'expérience au municipal?

18 R. Personnellement, non.

19 Q. **[467]** Donc, vous ne pouvez pas savoir...

20 R. Non.

21 Q. **[468]** ... s'ils ont eu de l'argent comptant pour
22 une élection municipale.

23 R. Non. Non.

24 Q. **[469]** O.K.

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Ça aurait pu être à sa connaissance personnelle.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Oui, c'est ça.

5 R. C'est ce que je répons, oui.

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 Q. **[470]** D'accord. Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Est-ce qu'il y a un autre... Alors Maître Décary,
10 ou Maître... Qui se propose le prochain?

11 Me DENIS HOULE :

12 Pour une quinzaine de minutes, Madame.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Houle? Venez. Ça vous va?

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Oui oui, très bien.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

20 Q. **[471]** Alors bonjour, Monsieur Sauriol. Denis Houle,
21 je représente l'Association des constructeurs de
22 routes et grands travaux du Québec. Il y a
23 seulement un sujet que je veux aborder avec vous.
24 Et, comme d'habitude, monsieur Lachance s'est
25 intéressé au même sujet que moi. Alors, on va y

1 arriver d'une façon assez directe. Je remarque,
2 dans l'évolution législative des dernières années,
3 il y a eu des discussions en commission
4 parlementaire en décembre deux mille neuf (2009),
5 sur un projet de loi, qu'on a appelée 35, à
6 l'époque, mais il y en a eu un autre en deux mille
7 onze (2011), et qui concernait une loi adoptée en
8 décembre deux mille neuf (2009), qui s'appelait la
9 Loi sur les bâtiments. Et la Loi visant à prévenir,
10 à combattre et à sanctionner certaines pratiques
11 frauduleuses dans l'industrie de la construction.
12 Vous vous rappelez de ça, en deux mille neuf
13 (2009)?

14 R. Oui, vaguement, oui.

15 Q. **[472]** On l'a appelée la Loi 73. Après ça est
16 arrivée la Loi 35, de deux mille onze (2011), de
17 l'ancien gouvernement libéral, qu'on a appelé la
18 Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner
19 certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie
20 de la construction. On a amélioré la Loi 73. Et,
21 finalement, il y a le Parti québécois qui a adopté
22 sa Loi 1 récemment, en deux mille douze (2012).
23 Est-ce que quand vous avez répondu, aux questions
24 de maître Gallant, que l'objectif était... quand
25 vous avez consulté des avocats, en deux mille neuf

1 (2009), deux mille dix (2010), c'était de protéger
2 la réputation de votre entreprise, d'avoir patte
3 blanche, si on veut, dans l'avenir?

4 R. Bien, protéger la réputation de l'entreprise,
5 c'était de tourner la page sur une époque qui
6 était... qui était une époque malheureuse, là, si
7 on veut. Ça fait que c'était vraiment... puis
8 d'aller chercher des gens qui sont professionnels
9 parce que, nous, encore là, on n'est pas... on n'a
10 pas tout le bagage, à l'interne, pour ces choses-
11 là, ça fait qu'on a voulu s'entourer de gens qui
12 étaient compétents, qui avaient... qui avaient des
13 notions, là, de pratique d'affaires, code
14 d'éthique, tout ce qui touchait, là, bon, la
15 gestion interne, la rigueur. On a été chercher des
16 spécialistes externes pour nous accompagner dans le
17 processus.

18 Q. **[473]** Mais je comprends qu'il y a eu d'autres
19 objectifs ou d'autres conséquences de votre... ce
20 que vous avez appelé, votre divulgation volontaire.
21 Et je veux aborder ça un petit peu avec vous.
22 Alors, ça vous évitait, comme ça a été discuté,
23 entre autres, avec monsieur Lachance et maître
24 Gallant, ça vous évitait... et maître Tremblay
25 vient de toucher à ça aussi, de regarder cinq

1 années avant deux mille cinq (2005) de fausse
2 facturation?

3 R. En fait, je dirais que ça été fait par... encore
4 là, c'est nos avocats fiscalistes qui ont géré le
5 dossier. Alors, moi, je ne suis pas un spécialiste
6 de ce qui touche les divulgations volontaires, ça
7 fait que c'est vraiment des avocats externes, qu'on
8 a pris, qui ont géré le dossier pour nous. Alors,
9 je ne connais pas les principes, là, de ces choses-
10 là.

11 Q. **[474]** D'accord. Mais vous avez participé à des
12 discussions avec ces professionnels-là,
13 nécessairement?

14 R. Bien, on m'a informé des résultats mais je n'ai pas
15 participé aux discussions.

16 (12:01:41)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[475]** Et vous nous avez dit que ça avait partie du
19 « package deal » quand vous avez réglé... entre
20 guillemets, quand vous avez réglé avec l'impôt, de
21 ne pas toucher aux années avant deux mille cinq
22 (2005)?

23 R. Bien, vous avez raison. Mais c'est des choses qui
24 ont été discutées...

25 Q. **[476]** La réponse c'est oui, à la question de maître

1 Houle.

2 R. O.K.

3 Me DENIS HOULE :

4 Q. **[477]** Et, prochaine question qui rejoint
5 l'intervention de maître... de monsieur Lachance,
6 c'est-à-dire, du commissaire Lachance, un peu plus
7 tôt. C'est que vous saviez, par la consultation
8 avec ces professionnels-là, vos avocats, que vous
9 évitiez également, par la divulgation volontaire,
10 le paiement de pénalités, de sanctions?

11 R. Vous avez raison.

12 Q. **[478]** C'est exact. Et vous évitiez également qu'il
13 y ait des plaintes ou des accusations pénales ou
14 criminelles de portées contre Dessau, vous saviez
15 ça également?

16 R. Vous avez raison.

17 Q. **[479]** Et, en fonction des lois que je viens
18 d'énumérer, les trois lois que je viens d'énumérer,
19 vous... ça vous permettait de garder, je dirais,
20 une image propre pour les fins de continuation de
21 l'exercice, si on veut, de Dessau auprès des
22 administrations publiques. Vous n'aviez pas de
23 condamnation, donc vous échappiez aux dispositions
24 de ces lois-là?

25 R. En fait, c'est ce que vous dites.

1 Q. **[480]** Vous n'êtes pas d'accord avec moi?

2 R. Bien, en fait, le sens de notre démarche était
3 beaucoup plus profond que ça.

4 Q. **[481]** Oui, je comprends, vous avez parlé de code
5 d'éthique et je comprends que, simultanément à
6 cette opération de divulgation volontaire et de
7 travail avec les professionnels, vous avez mis en
8 place un service international, entre autres, en
9 Amérique du Sud?

10 R. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.
11 Excusez.

12 Q. **[482]** En deux mille neuf (2009), deux mille dix
13 (2010), de façon concomitante à cette opération, je
14 dirais, de blanchir la réputation de votre
15 entreprise Dessau, vous, personnellement, j'imagine
16 avec l'accord de votre frère, Jean-Pierre, vous
17 faisiez une démarche pour développer l'entreprise
18 au niveau international, donc pour sortir du
19 Québec?

20 R. Mais, ça, ça fait longtemps. On a commencé le
21 développement de l'entreprise hors Québec au milieu
22 des années soixante-dix (70), donc c'est un
23 processus qui a été fait pendant plusieurs,
24 plusieurs années. Ce qu'on a dit à la Commission,
25 ce qu'on a fait, en fait, de plus c'est que pour

1 vraiment pouvoir développer l'Amérique latine, pour
2 que ça devienne quelque chose de plus important
3 dans l'entreprise, on l'a détachée des opérations
4 du Québec, on les a comme mises à côté. Alors, ça a
5 permis, si on veut, de donner... de créer l'unité
6 d'affaires dans laquelle on avait les moyens et les
7 ressources pour pouvoir le développer. Et, ça, ça
8 s'est fait en deux mille douze (2012).

9 Q. **[483]** D'accord.

10 R. Mais, par contre... ça c'est une structure. Par
11 contre, au niveau des opérations, on était en
12 Amérique latine depuis... bon, depuis quatre-vingt-
13 seize (96). Depuis quatre-vingt-seize (96) on était
14 là. On...

15 Q. **[484]** Et quand... Oui, allez-y, je vous en prie.

16 R. Puis ça a été par acquisition. La première
17 acquisition qu'on a... en fait, on avait un bureau,
18 on a commencé avec le Pérou et puis, après ça, on a
19 fait une acquisition dans le secteur énergie au
20 Chili, en deux mille quatre (2004). Et ça a été un
21 processus qui a quand même été long. La création de
22 ça, il fallait qu'il y ait une masse critique.
23 Alors, là, on a mille (1000) employés. On a trois
24 pays dans lesquels on est très bien présent. On a
25 des secteurs d'activité qui sont porteurs. Et c'est

1 ça qui a dit, on est assez gros maintenant, ça vaut
2 la peine de créer de ça pour le développer
3 davantage.

4 Q. **[485]** Est-ce que je retiens de votre témoignage sur
5 le développement davantage en Amérique du Sud que
6 c'est en deux mille neuf (2009), deux mille dix
7 (2010) que vous avez pris le contrôle de ces
8 opérations-là?

9 R. Bien, moi, j'ai toujours été impliqué au niveau des
10 projets. Mais toujours... En fait, je suis allé
11 même... L'inauguration du bureau en quatre-vingt-
12 seize (96), c'est moi qui l'ai fait au Pérou.

13 Q. **[486]** O.K.

14 R. Alors, j'ai suivi ces opérations-là, les projets,
15 et cetera, et cetera, assez longtemps, oui.

16 Q. **[487]** Je voudrais faire un certain exercice. Et
17 j'aurais besoin, Madame, du tableau 55P-587.
18 L'exercice que je veux faire avec vous, Monsieur
19 Sauriol, c'est simplement d'examiner les contrats
20 que Dessau a obtenus au Québec, d'abord à Montréal,
21 après la divulgation volontaire qui vous a, qui a
22 coûté deux millions (2 M\$), pas de pénalité mais de
23 paiement en impôts, en taxes et en intérêts. Alors,
24 on parle de deux mille dix (2010), deux mille onze
25 (2011) et deux mille douze (2012), les années qui

1 ont suivi votre divulgation volontaire. Et je fais
2 cet exercice-là en fonction des lois auxquelles
3 j'ai fait référence tantôt.

4 Alors, si on regarde... Ça, c'est à la
5 Ville de Montréal. Alors, si on regarde les années
6 deux mille dix (2010) et deux mille onze (2011), on
7 n'a pas deux mille douze (2012) pour la Ville de
8 Montréal ni ses arrondissements, je constate que,
9 en deux mille dix (2010), vous avez obtenu un total
10 de onze millions sept cent quatre-vingt mille cinq
11 cent cinq dollars (11 780 505 \$) de contrats. C'est
12 exact?

13 R. Exact.

14 Q. **[488]** Et en deux mille onze (2011), dix millions
15 trois cent quatre-vingt-quatre mille
16 (10 384 000 \$). Ça va?

17 R. Exact.

18 Q. **[489]** Ça veut dire à peu près vingt-deux millions
19 (22 M\$) pour ces deux années-là. On va au tableau
20 suivant, Madame, 55P-588. Et, là, on parle de deux
21 arrondissements, Rivières-des-Prairies et Pointe-
22 aux-Trembles. Et pour les années deux mille dix
23 (2010) et deux mille onze (2011), on voit quarante-
24 six mille six cent quelques dollars (46 600 \$) et
25 cent cinq mille neuf cent cinquante quelques

1 dollars (105 950 \$). Ce qui fait cent cinquante
2 mille dollars (150 000 \$). Ça va?

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[490]** On s'en vient maintenant au prochain tableau,
5 55P-589, avec le ministère des Transports. Alors,
6 je regarde, cette fois-ci, on a deux mille douze
7 (2012). Donc les trois dernières années du tableau.
8 Deux mille dix (2010), ça nous donne quarante-huit
9 millions quatre cent soixante-quinze dollars et
10 quelques sous (48 475 000 \$); trente-six millions
11 trois cent neuf mille dollars et cent dix-neuf
12 dollars (36 309 119 \$); trente-neuf millions, pour
13 deux mille douze (2012) soixante-quatre dollars
14 cinq cent vingt-neuf (39 064 529 \$).

15 Alors, je fais le total de ces trois
16 tableaux-là, et on n'a pas deux mille douze (2012)
17 pour la Ville de Montréal et les deux
18 arrondissements, et j'arrive à un total de cent
19 quarante-six millions (146 M\$). Alors, ma question
20 ou ma proposition, Monsieur Sauriol, c'est que si
21 vous n'aviez pas fait votre geste volontaire en
22 deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010) et
23 que vous soyez exposé aux dispositions des lois
24 auxquelles j'ai fait référence, vous n'auriez peut-
25 être pas eu l'occasion d'obtenir ces cent quarante-

1 six millions (146 M\$) là de contrats. C'est exact?

2 R. Exact.

3 Q. **[491]** Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[492]** Donc, en divulguant, c'était une véritable
6 opération de marketing que vous faisiez pour votre
7 compagnie.

8 R. Bien, divulguer était la seule et unique chose à
9 faire. Puis monsieur a fait une démonstration mais,
10 en réalité, vous savez, Dessau, c'est cinq mille
11 (5000) employés, le siège social est au Québec. On
12 a... Demain matin, on ne peut pas disparaître. Il
13 faut que l'entreprise puisse continuer. Il y a cinq
14 cents (500) actionnaires. Donc, c'était dans
15 l'intérêt de tous de faire ce qu'on a fait.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Est-ce que quelqu'un d'autre est prêt? Maître
18 Rochefort?

19 (12:09:19)

20 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

21 Q. **[493]** Monsieur Sauriol, Daniel Rochefort pour
22 l'Association de la construction du Québec, j'aurai
23 quelques questions pour vous. Dans le dernier
24 tableau qu'on vient de vous exhiber, on voit que
25 Dessau a travaillé en consortium avec d'autres

1 entreprises. Dans tout ce contexte de collusion,
2 lorsqu'on travaille comme ça avec d'autres, je
3 présume que vous avez des discussions avec les
4 autres partenaires du consortium sur leurs
5 contributions aussi aux partis politiques afin que
6 tout le monde contribue et puisse avoir un contrat.
7 Est-ce que c'est le cas?

8 R. Bien, je vous dirais que pas vraiment, parce que
9 c'est... Bon. On travaille souvent... De toute
10 façon, quand on parle des consortiums, là, souvent
11 on va parler avec les gens techniques. Alors, quand
12 on commence un projet, on va mettre des équipes
13 techniques autour de la table. Quand on parlait de
14 contributions politiques, vous avez bien vu, je
15 pense, ça se faisait au plus haut niveau. C'était
16 moi qui en étais responsable, imputable. Et c'est
17 moi qui l'ai fait. Ça fait que mes gens dans les
18 équipes de travail, encore là, sur les employés qui
19 travaillent dans ces projets-là, il y en a
20 plusieurs, plusieurs, plusieurs centaines qui vont
21 travailler à travers des consortiums. Ces gens-là
22 ne sont pas vraiment au fait de ça, si on veut.

23 Q. **[494]** Mais au niveau des têtes de consortiums, est-
24 ce que vous vous coordonnez entre vous?

25 R. Non. En fait, il y a des équipes. Lorsqu'on met en

1 place un consortium, il y a des... les
2 gestionnaires responsables qui eux vont faire un
3 comité de gestion et vont se réunir au besoin là,
4 selon les besoins, selon l'ampleur et selon les
5 besoins.

6 Q. **[495]** Vous avez fait des consortium avec, nommez-
7 moi les, un ou deux autres groupes.

8 R. Bien, on fait des consortium avec SNC-Lavalin. On
9 fait des consortium avec CIMA, avec Genivar, ça
10 dépend des...

11 Q. **[496]** Alors, est-ce qu'il était à votre
12 connaissance qu'eux aussi participaient à ce
13 système de contribution?

14 R. Au niveau des partis politiques vous parlez?

15 Q. **[497]** Oui.

16 R. Écoutez, je ne peux pas dire que je ne le savais
17 pas là que ces gens-là participaient,
18 effectivement.

19 Q. **[498]** C'est bien. J'aimerais vous entretenir sur
20 certaines embauches que vous faites. Je comprends
21 que dans le passé vous avez fait des embauches, par
22 exemple, d'ingénieurs ou de fonctionnaires
23 retraités.

24 R. Exact.

25 Q. **[499]** Principalement du ministère des Transports.

1 R. Exact.

2 Q. **[500]** On a compris que ce n'était pas vraiment le
3 cas avec les municipalités. Comment procédez-vous
4 pour faire ce démarchage?

5 R. Bien, ça dépend là. Souvent, c'est soit que...
6 c'est par contact là, je dirais. C'est surtout par
7 contact.

8 Q. **[501]** Est-ce que généralement c'est eux qui
9 viennent vous voir ou c'est vous qui les approchez?

10 R. À mon avis, ça peut être les deux.

11 Q. **[502]** À votre avis ou en réalité, ça a été un petit
12 peu les deux?

13 R. Bien, il a dû y avoir les deux façons là comme vous
14 dites là.

15 Q. **[503]** O.K.

16 R. Par exemple, je ne le sais pas, ça peut être les
17 deux façons là.

18 Q. **[504]** Et est-ce que vous êtes actif pour aller
19 chercher ou aller démarcher, par exemple, des
20 ingénieurs, dans d'autres firmes d'ingénieurs?

21 R. Oui. Via les ressources humaines, via des chasseurs
22 de tête, oui.

23 Q. **[505]** O.K. Lorsque vous embauchez quelqu'un qui
24 vient comme ça avec toute la contribution qu'il
25 peut apporter, son expérience, et caetera, en

1 général est-ce que vous offrez des salaires
2 supérieurs à ce qu'il gagnait auparavant?

3 R. On essaie de faire attention parce que les échelles
4 salariales sont... c'est un peu sensible là. Donc,
5 si on rentre quelqu'un avec un salaire qui dépasse,
6 si on veut, les collègues qui sont déjà là avec le
7 même niveau d'expérience, ça devient difficile à
8 gérer. Donc, on essaie de se tenir, on a vraiment
9 tout catalogué, si on veut là, chaque poste est
10 très bien décrit, il y a des classes d'emploi.
11 Alors, on a des... comme on dit, des écarts à ne
12 pas dépasser. Donc, normalement on essaie de
13 rentrer dans les écarts là d'emploi.

14 Q. **[506]** Donc...

15 (12:13:20)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[507]** Est-ce que vous compensez par des bonis?

18 R. Non. Les bonis, ce qu'on fait, c'est qu'on a un
19 programme de bonification qui se fait sur la
20 performance financière de l'année et qui représente
21 quatre cents ou cinq cents cadres de l'entreprise
22 qui ont accès à ce système de bonification-là qui
23 paye ou qui ne paye pas, selon... selon les
24 critères financiers de l'entreprise.

25

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Q. **[508]** Donc, est-ce que je comprends que vous ne
3 pénalisez... vous l'entrez dans votre structure
4 salariale...

5 R. Exact.

6 Q. **[509]** ... selon l'endroit où il devrait se trouver.

7 R. Exact.

8 Q. **[510]** Et il n'est pas pénalisé parce qu'il retire
9 une retraite, par exemple, parce qu'il touche une
10 retraite d'ailleurs.

11 R. Ah! Non. Non, non, non, non.

12 Q. **[511]** O.K.

13 R. Non.

14 Q. **[512]** Donc, est-ce que vous admettez avec moi que
15 c'est avantageux pour lui de retirer son argent de
16 la retraite, plus son salaire chez vous?

17 R. Certainement.

18 Q. **[513]** Et est-ce que vous admettez aussi que, pour
19 vous, c'est plus intéressant d'aller chercher, par
20 exemple, un fonctionnaire du ministère des
21 Transports qui connaît la structure, qui connaît
22 les gens, la façon de penser, les projets éventuels
23 que quelqu'un qui vient sans avoir cette
24 information?

25 R. Bien, comme j'ai expliqué, c'est... il faut choisir

1 des ressources qui ont des compétences, puis selon
2 le poste à combler, la ressource peut venir de...
3 en fait, elle peut venir du ministère des
4 Transports, mais elle peut venir de partout
5 ailleurs. Par exemple, actuellement on a beaucoup
6 de demandes dans le secteur portuaire et on regarde
7 du côté de la France pour aller chercher des
8 ressources parce qu'ils ont développé une expertise
9 très très forte. Ça fait qu'il faut vraiment
10 choisir les bonnes ressources pour les bons postes,
11 c'est ça qu'on fait.

12 Q. **[514]** Mais, si on reste dans le contexte du
13 ministère des Transports...

14 R. Oui.

15 Q. **[515]** ... est-ce que vous admettriez avec moi que
16 ceux qui sont les plus gagnants, c'est le
17 fonctionnaire en question, c'est vous qui, pour un
18 prix normal dans votre structure, allez chercher
19 quelqu'un qui a une plus-value et que celui qui
20 perd à ce moment-là, c'est le ministère des
21 Transports ou le gouvernement?

22 R. Bien, disons que de la façon que les fonds de
23 pension sont structurés, je présume que les gens,
24 après un certain nombre d'années là, ils font des
25 calculs et ils doivent se poser la question « est-

1 ce que je demeure à l'emploi du ministère ou si je
2 quitte par rapport à avoir un nouvel emploi
3 puis... ». Ça fait que c'est sûr que ces gens-là
4 font ce calcul-là.

5 Q. **[516]** Est-ce que le ministère des Transports a déjà
6 approché les firmes conseils comme la vôtre pour
7 vous indiquer que si vous vouliez continuer d'avoir
8 des contrats, bien, il fallait arrêter de venir
9 chercher l'expertise qu'ils ont bâtie au fil des
10 années à l'intérieur de leur ministère?

11 R. On n'a pas eu ces... non, on n'a pas eu cette
12 directive-là. Puis comme j'expliquais hier, il y a
13 beaucoup d'employés aussi qui quittent les firmes
14 privées pour aller du côté du ministère des
15 Transports, donc il y a un... les mouvements se
16 font dans les deux sens.

17 Q. **[517]** Il y a un marché libre sans contrainte et
18 sans règle.

19 R. Il y a des règles et on les a expliquées,
20 dépendamment du niveau de... du poste. Par exemple,
21 si on a un ingénieur intermédiaire de dix (10) ans
22 d'expérience qui fait de la conception de plans, si
23 l'ingénieur décide que, lui, il n'est plus heureux
24 soit dans l'entreprise privée ou soit au ministère
25 des Transports, ce n'est pas quelqu'un qui est en

1 direction, ce n'est pas quelqu'un... à mon avis, on
2 ne peut pas empêcher les gens de travailler là.

3 Q. **[518]** Hum, hum.

4 R. Et les règles qu'on parlait ce matin, que monsieur
5 Lachance voulait qu'on vérifie, c'est qu'il y a une
6 règle qui dit que si tu as un poste de direction,
7 plus tu es élevé, il y a comme un délai de sursis
8 de deux ans avant de pouvoir travailler pour une
9 entreprise qui faisait affaire avec le ministère.
10 C'est ça la règle.

11 Par contre, si une secrétaire, un adjoint,
12 ou même un ingénieur qui a cinq ans d'expérience
13 décide de partir du public pour aller au privé, je
14 pense que cette personne-là peut le faire. À mon
15 avis, là.

16 Q. **[519]** Est-ce qu'il arrive que vous vous faites
17 poursuivre, soit par le gouvernement, surtout par
18 des firmes d'ingénieurs privées, parce que vous
19 allez chercher un ingénieur chez un concurrent, et
20 que celui-ci risque d'utiliser de l'information
21 privilégiée?

22 R. Ce n'est jamais arrivé.

23 Q. **[520]** Ce n'est jamais arrivé. Excellent. Lorsque
24 vous embauchez quelqu'un comme ça, est-ce qu'il y a
25 des règles écrites à l'effet que durant une période

1 de temps, un an, deux ans, il ne travaillera pas?

2 R. Oui. Bien, c'est les... Il y a deux choses. Il y a
3 les règles gouvernementales qu'on applique, puis il
4 y a aussi le code d'éthique que je mentionnais tout
5 à l'heure qui régit ça.

6 Q. **[521]** Est-ce que vous êtes certain que dans votre
7 code d'éthique il y a une règle écrite à l'effet
8 que quelqu'un qui vient, comme ça, d'une firme de
9 la compétition ou gouvernementale, il y a une
10 période au cours de laquelle...

11 R. Dépendamment du poste, oui.

12 Q. **[522]** C'est écrit?

13 R. Ah, je suis pas mal sûr.

14 Q. **[523]** O.K. J'aimerais vous entretenir sur un autre
15 sujet. Vous nous avez parlé longuement, pendant
16 deux jours, d'une collusion qui existe entre les
17 firmes de génie-conseil...

18 R. Qui existait.

19 Q. **[524]** Qui existait, oui. O.K., c'est bien. Merci de
20 me... Je comprends que vous, vous avez travaillé
21 dans le domaine de la construction de deux mille
22 sept (2007), environ, à deux mille douze (2012).

23 R. Exact.

24 Q. **[525]** O.K. Et je peux comprendre que votre
25 entreprise construit des routes, des viaducs, des

1 ponts, des grands travaux, mais aussi des
2 bâtiments.

3 R. Principalement des bâtiments.

4 Q. **[526]** J'aimerais que vous indiquiez à la
5 Commission, est-ce que cette collusion qui a
6 existé, est-ce qu'elle existait autant dans le
7 domaine du bâtiment que dans le domaine des routes
8 et des grands travaux?

9 R. Dans les routes, grands travaux, bâtiments, ça
10 n'existait pas. À mon avis.

11 Q. **[527]** Dans les bâtiments?

12 R. Dans les bâtiments, ça n'existe pas. Dans les
13 grands travaux routiers, à mon avis - à mon avis -
14 ça n'existe pas.

15 Q. **[528]** O.K. Alors, comment expliquez-vous que ça
16 existe dans certains secteurs et que ça n'existe
17 pas dans d'autres?

18 R. Bien, je pense que ce qu'on a expliqué à la
19 Commission depuis un certain temps, c'est qu'on
20 était, nous, des fournisseurs de services. Donc, on
21 était choisi sur une base de compétence, sur une
22 base, et caetera, et caetera, là. Je pense qu'on
23 l'a bien démontré. Et après deux mille deux (2002),
24 bien, la même... la loi a changé, et ces systèmes-
25 là se sont mis en place.

1 Q. **[529]** O.K.

2 R. Alors que la construction n'a pas, n'a jamais subi
3 cette... n'a pas eu de changements drastiques.

4 Q. **[530]** Cette modification-là.

5 R. C'est ça.

6 Q. **[531]** Par contre, vous êtes impliqués parfois dans
7 des constructions, je ne sais pas, d'écoles,
8 d'hôpitaux, et caetera. N'est-ce pas?

9 R. Oui.

10 Q. **[532]** Je ne veux pas devancer les travaux de la
11 Commission sur d'autres sujets, mais je vais, donc,
12 juste avec une question très générale. Je pense que
13 vous avez participé à la construction du CHUM et du
14 CUSM.

15 R. CUSM.

16 Q. **[533]** CUSM. Est-ce que dans ce dossier-là il y a eu
17 une certaine collusion pour obtenir des contrats,
18 ou...

19 R. Non.

20 Q. **[534]** Non?

21 R. Non.

22 Q. **[535]** O.K.

23 R. Notre rôle, juste peut-être pour le spécifier, nous
24 sommes un sous-traitant de SNC-Lavalin. Alors,
25 comme sous-traitant de SNC-Lavalin, ma réponse,

1 c'est non.

2 Q. **[536]** C'est bien. Je vous remercie, je n'irai pas
3 plus loin sur le sujet. J'aimerais maintenant venir
4 à votre code d'éthique. Madame la Présidente, je ne
5 crois pas qu'il ait été déposé, je sais qu'il fait
6 partie de l'un des onglets, mais je n'ai pas le
7 numéro. De vos onglets. 22?

8 LA GREFFIÈRE :

9 22.

10 Me DANIEL ROCHEFORT :

11 L'onglet 22. Et je suggère qu'on l'exhibe au
12 témoin. Il y a peut-être certaines sections,
13 tantôt, que je vais utiliser.

14 Q. **[537]** Pouvez-vous me dire, Monsieur Sauriol, si
15 Dessau est membre de l'Association des ingénieurs-
16 conseils du Québec?

17 R. Oui.

18 Q. **[538]** Depuis longtemps?

19 R. Je pense depuis la fondation.

20 Q. **[539]** C'est vers quelle année environ?

21 R. Je dirais, ça fait trente-cinq (35) ans.

22 Q. **[540]** Trente-cinq (35) ans. Est-ce que Dessau est
23 membre de cette association depuis longtemps?

24 R. Bien, depuis la création, j'ai dit.

25 Q. **[541]** Excusez-moi. Oui. J'ai...

1 R. O.K. Excusez.

2 Q. **[542]** Je vais aller à l'autre question à la place,
3 oui, ça va aller mieux. Maintenant, vous
4 personnellement, avez-vous déjà été membre du
5 conseil d'administration de cette association?

6 R. Oui.

7 Q. **[543]** Vers quelle période?

8 R. Deux périodes. J'ai été membre... Bien là, là je le
9 suis, membre, jusqu'au mois de... mois de mai. Ça
10 fait quatre, cinq ans. Quatre ans peut-être.

11 Q. **[544]** O.K. Et vous l'avez été auparavant aussi,
12 ou...

13 R. Je pense que oui. Oui. Mais ça fait longtemps. Dans
14 les années quatre-vingt-dix (90).

15 Q. **[545]** Donc, vous connaissez bien ses règles, son
16 fonctionnement, et caetera?

17 R. Exact.

18 Q. **[546]** Est-ce que Dessau a déjà gagné des prix de
19 cette association, qui fait un concours, je pense,
20 annuel?

21 R. Oui.

22 Q. **[547]** À quelques reprises?

23 R. À quelques reprises.

24 Q. **[548]** Est-ce que cette association a un document
25 qui contient les lignes directrices en matière

1 d'éthique?

2 R. Ils ont mis en place, effectivement, un document
3 comme ça récemment. Ça fait peut-être deux ans,
4 trois ans.

5 Q. **[549]** Est-ce que ce document était en vigueur entre
6 deux mille deux (2002) et deux mille neuf (2009),
7 par exemple?

8 R. Je ne suis pas certain.

9 Q. **[550]** Vous en connaissez le contenu?

10 R. Écoutez, je l'ai lu mais ça fait très longtemps.

11 Q. **[551]** Bien, sûrement pas avant deux mille neuf
12 (2009), s'ils l'ont mis...

13 R. Oui, je sais bien, mais je ne pourrais pas vous
14 répondre.

15 Q. **[552]** O.K. Est-ce qu'il est à votre connaissance
16 qu'il y a des dispositions anticorruption à l'effet
17 qu'ils interdisent de soutenir une concurrence qui
18 ne serait pas ouverte ou déloyale, de faire des
19 arrangements d'affaires ou d'essayer de donner des
20 avantages indus?

21 R. Là vous parlez du code d'éthique de?

22 Q. **[553]** De cette association.

23 R. Je présume que oui.

24 Q. **[554]** Est-ce qu'il est à votre connaissance qu'il
25 contient aussi des dispositions afin de refuser

1 d'offrir une rémunération de quelque nature que ce
2 soit pour influencer un processus de sélection?

3 R. Je présume que oui.

4 Q. **[555]** Et vous êtes d'accord avec ces...

5 R. Tout à fait.

6 Q. **[556]** ... ces recommandations? C'est bien. Si on va
7 maintenant dans le code d'éthique de Dessau. Et je
8 suggère qu'on vous exhibe la première feuille,
9 celle signée par votre frère, Jean-Pierre Sauriol.
10 Et, avant de vous poser la première question,
11 j'aimerais savoir, Dessau travaille dans environ
12 combien de pays actuellement?

13 R. Je dirais dans... peut-être une douzaine.

14 Q. **[557]** Une douzaine de pays.

15 R. Oui.

16 Q. **[558]** Vous êtes un ingénieur d'expérience, dans une
17 grande firme, vous avez eu des contrats
18 internationaux. Et, malheureusement, avec les
19 travaux de la Commission, à certains endroits, on
20 passe pour le nouveau Chicago de l'Amérique. Ma
21 question est la suivante. Je ne veux pas faire une
22 étude comparative mais, selon votre connaissance,
23 le système de collusion qui a existé ici, de deux
24 mille deux (2002) à deux mille neuf (2009), est-ce
25 qu'à votre connaissance, on le retrouve dans

1 plusieurs des pays où vous avez travaillé?

2 R. À ma connaissance, non.

3 Q. **[559]** Est-ce qu'on comprend de votre réponse que le
4 seul endroit où vous avez participé à un tel
5 système de collusion c'est ici?

6 R. Exact.

7 Q. **[560]** Et si je vous parlais d'un système qui permet
8 d'acheter des fonctionnaires, des politiciens dans
9 d'autres pays pour obtenir des contrats, est-ce que
10 ça existe?

11 R. Ça existe.

12 Q. **[561]** À votre connaissance?

13 R. À ma connaissance. On en voit dans les journaux à
14 tous les jours.

15 Q. **[562]** O.K. Et, cette façon de procéder, elle est
16 plus répandue dans d'autres pays?

17 R. Bien, vous avez un indice de l'OCDE qui donne le
18 niveau de corruption de chacun des pays. Alors,
19 quand on rentre dans un nouveau pays, c'est une des
20 premières choses qu'on regarde, l'indice de
21 corruption. Et plus le pays est corrompu, plus
22 c'est difficile de faire des affaires. Exemple, le
23 Venezuela, le Tchad, c'est des pays avec des
24 indices de corruption très élevés et, à ce moment-
25 là, ça veut dire qu'il n'y a rien qui fonctionne.

1 C'est... quand on parle de corruption, là, on parle
2 de corruption à partir du moment où tu rentres dans
3 le pays, donc si tu veux faire venir... tu as
4 besoin d'avoir des matériaux, des choses comme ça,
5 tu paies au port, tu paies ici, tu paies là, tu
6 paies là, tu paies là, ça fait que c'est impossible
7 de travailler.

8 Q. **[563]** À ce moment-là, est-ce que vous êtes obligé
9 de vous associer avec des firmes locales?

10 R. On refuse ces... on refuse de travailler dans ces
11 pays-là. Et puis... écoutez, c'est comme ça qu'on
12 procède. Ce n'est pas vivable.

13 Q. **[564]** Est-ce que vous refusez depuis récemment ou
14 si...

15 R. Non, ça a toujours été comme ça.

16 Q. **[565]** O.K. Revenons à votre code d'éthique. Alors,
17 si vous me permettez, celui-ci indique, au tout
18 début, et je vais attirer votre attention sur
19 certains passages :

20 Il me fait plaisir de vous présenter
21 notre Code d'éthique qui définit les
22 principes et les règles qui gouvernent
23 notre travail chez Dessau. Il est un
24 reflet de la culture de notre
25 entreprise, car il s'appuie sur notre

1 mission, notre vision et nos valeurs,
2 pour ensuite établir, dans un langage
3 clair, les principes et les pratiques
4 qui nous tiennent à coeur.

5 Dans cette lignée de pensées, deux paragraphes plus
6 bas, dans le paragraphe qui commence avec :

7 L'éthique et l'intégrité vont bien au-
8 delà du respect des lois et des
9 règlements dans les pays où nous
10 sommes actifs.

11 Vers la fin de ce paragraphe vous avez une phrase
12 qui indique que :

13 C'est avec une telle attitude que les
14 employés de Dessau, partout dans le
15 monde, ont su établir une relation de
16 confiance exceptionnelle avec leurs
17 clients et leurs partenaires, depuis
18 plus d'un demi-siècle.

19 Comment interprétez-vous cette phrase?

20 R. Bien, en fait, ce qu'on dit là-dedans c'est qu'on a
21 cinq mille (5 000) employés, on veut que ces gens-
22 là se conduisent d'une façon correcte, avec des
23 valeurs, qu'ils respectent les lois, qu'ils
24 respectent les règlements, et caetera, et caetera.

25 Q. [566] Sauf que lorsque vous écrivez que, depuis

1 cinquante (50) ans, vous avez établi une relation
2 de confiance exceptionnelle avec les clients et les
3 partenaires.

4 R. Bien, c'est nos clients et nos partenaires.

5 Q. **[567]** Est-ce qu'on admet que, depuis cinquante (50)
6 ans, ça n'a peut-être pas toujours été le modèle?

7 R. Nous avons dérapé pendant une période de l'histoire
8 de l'entreprise et on en est très, très, très,
9 très, très désolés.

10 Q. **[568]** Ce n'est pas... O.K., je comprends. Mon but
11 n'est pas de vous amener là. Mon but, je vais vous
12 le dire très franchement. Je vais vous exhiber, par
13 exemple, la page 2 du document, et quand je lis le
14 code d'éthique je m'interroge à savoir, est-ce que
15 c'est un code d'éthique pour les employés ou c'est
16 un code d'éthique pour véhiculer la vision de
17 Dessau? Je vais vous donner des exemples. À la page
18 2, dans les valeurs, à 2.3, vous avez un titre qui
19 est « Satisfaction de la clientèle ».

20 On y arrive. Il est en bas. On dit :

21 Nous établissons et maintenons un
22 climat de confiance avec nos clients.

23 Nous exécutons et analysons leurs
24 besoins pour ainsi développer et
25 mettre en oeuvre des solutions

1 adaptées qui répondent à leurs
2 attentes.

3 Vous ne trouvez pas que ça peut être ambigu?

4 R. Écoutez, le code...

5 Q. **[569]** Dans le sens suivant, c'est qu'on risque de
6 l'interpréter comme quoi il faut...

7 R. Maître, moi, je ne suis pas un spécialiste de code
8 d'éthique, là. On a fait affaire avec monsieur
9 Riendeau. On a fait affaire avec des spécialistes
10 externes. Puis c'est eux qui l'ont produit, ce
11 document-là. Alors, moi, je fais confiance à ces
12 gens-là. C'est des experts.

13 Q. **[570]** Mais c'est un code d'éthique qui a été lu et
14 approuvé par le conseil d'administration?

15 R. Oui.

16 Q. **[571]** Écoutez, je vais vous donner un autre
17 exemple.

18 R. Si vous avez des recommandations sur notre code
19 d'éthique, vous êtes les bienvenus, hein.

20 Q. **[572]** Oui. O.K. Écoutez, je ne veux pas...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Et la première, ce serait peut-être de les suivre.

23 R. Merci, Madame la Présidente. Je retiens votre
24 commentaire.

25

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Q. **[573]** Écoutez, je pourrais tirer un certain nombre
3 d'exemples. Je vais aller directement à la
4 conclusion.

5 R. D'accord.

6 Q. **[574]** Je ne veux pas embarquer dans un exercice
7 trop long et trop fastidieux. Cependant, dans la
8 situation où un de vos ingénieurs est pris dans une
9 situation où il doit être loyal, soit à Dessau ou à
10 l'Ordre des ingénieurs, qu'est-ce qui prime?

11 R. Dans le code d'éthique, je pense qu'on est loyal à
12 tous les organismes, comme l'Ordre des ingénieurs,
13 le gouvernement du Québec, les lois. Alors, il n'a
14 pas à choisir entre Dessau. Il doit choisir de
15 respecter les lois. Il doit respecter son code de
16 déontologie. Et comme on vend du service
17 professionnel, je dirais que l'Ordre des
18 ingénieurs, c'est ce qui est le plus important.

19 Q. **[575]** Donc, Dessau...

20 R. Comme professionnel.

21 Q. **[576]** Donc, Dessau ne doit pas passer avant?

22 R. Aucunement.

23 Q. **[577]** Madame, j'aimerais attirer votre attention à
24 la page 28 du document. C'est la dernière feuille.
25 C'est la conclusion, l'engagement. Alors on y

1 indique ici que :

2 Dessau considère qu'il est très
3 important que chaque membre du conseil
4 d'administration (cadres,
5 professionnels, employés et
6 consultants) oeuvrant chez Dessau
7 prenne des décisions et agisse avant
8 tout dans l'intérêt de l'organisation.

9 R. Je note votre commentaire. Et on parlera à nos
10 spécialistes du code de l'éthique.

11 Q. **[578]** Merci. Dernier sujet avec vous.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Est-ce que vous le produisez?

14 Me DANIEL ROCHEFORT :

15 Oui, oui, effectivement.

16 LA GREFFIÈRE :

17 Alors ce serait 55P-590.

18

19 55P-590 : Code d'éthique de Dessau

20

21 Me DANIEL ROCHEFORT :

22 Q. **[579]** Monsieur Sauriol, vous avez indiqué, et vous
23 rejoignez entièrement monsieur Lavallée dans ce
24 sens-là, vous avez indiqué que le projet de loi
25 106, adopté en deux mille deux (2002), a favorisé

1 le plus bas soumissionnaire, mais souvent au
2 détriment d'une certaine qualité qui pouvait être
3 compromise. Monsieur Lavallée a abondé dans le même
4 sens que vous. Et vous avez renchéri ce matin, vous
5 en avez mis un petit peu plus en disant, ce n'était
6 pas une plainte ouverte, mais vous avez indiqué
7 que, depuis quatre, cinq ans, les barèmes, les
8 tarifs gouvernementaux sont gelés, et caetera.
9 Vous, vous avez la pression de cinq mille (5000)
10 employés auxquels vous devez fournir du travail, et
11 vous avez ces contraintes du marché. Vous comprenez
12 que, pour nous, le public, les constructeurs, et
13 caetera, quand on entend ici que la qualité risque
14 d'être compromise, pouvez-vous indiquer à la
15 Commission où est-ce que vous risquez de couper?
16 Est-ce que ça va être dans la conception? Est-ce
17 que ça va être dans la surveillance? À quoi il faut
18 s'attendre exactement?

19 R. Bien, j'ai expliqué...

20 Q. **[580]** Dans ma question, je comprends bien la
21 dynamique dans laquelle vous êtes. Sauf qu'on a
22 l'impression que le public va drôlement écopier de
23 cette situation-là.

24 R. O.K. Ce que j'ai expliqué ce matin à la Commission,
25 c'est que... il y a plusieurs exemples dans ce que

1 vous mentionnez, puis, bon, il y a peut-être
2 d'autres experts qui pourront en parler, là. Mais,
3 par exemple, si l'ingénieur est pris avec des
4 délais trop courts, ou parce qu'il n'a pas de
5 budget nécessaire, bien, à ce moment-là, je donnais
6 l'exemple du calcul d'une colonne ou d'une poutre,
7 bien, au lieu de raffiner son design pour être sûr
8 d'avoir la structure la plus économique possible,
9 bien, il va peut-être mettre un petit peu plus
10 d'acier puis un petit peu plus de béton, puis il ne
11 va pas raffiner.

12 Vous savez, l'ingénierie, c'est comme un
13 travail pour toujours essayer d'améliorer,
14 d'améliorer, d'améliorer. Pour toutes les raisons
15 que monsieur Lavallée avait dit. Premièrement, ton
16 coût de construction; deuxièmement, le coût
17 d'entretien; et troisièmement, le coût d'opération.
18 Donc si, demain matin, on fait un design qui n'est
19 pas cher, on met des « roof top » puis au lieu de
20 faire une salle mécanique, et on fait en sorte que
21 le bâtiment va peut-être coûter un million de moins
22 que si on avait fait un bon système de chauffage ou
23 de climatisation, bien, à ce moment-là, dans la
24 durée de vie du projet, le coût de chauffage ou le
25 coût de climatisation va coûter plus cher. Moi, je

1 ne suis pas un expert. Mais je fais juste vous dire
2 que c'est la réalité.

3 Q. **[581]** Vous avez quand même fait cette affirmation.
4 Vous rejoignez monsieur Lavallée. Moi, je peux vous
5 dire que j'ai souvent entendu ça à la maison :
6 « Plus on paie cher, plus c'est de la qualité. »
7 Sauf que, ici, quand on entend le contraire, quand
8 on entend que la qualité va être compromise, et
9 c'est ça qui a été dit, est-ce que c'est juste
10 l'apparence qui va être différente ou bien non la
11 qualité des produits, la qualité des bâtiments, la
12 qualité de leur conception, leur durée de vie et
13 leur dangerosité?

14 R. Non, je pense que l'ingénieur ne va jamais faire
15 quelque chose qui va... En tout cas, le code de
16 déontologie. L'ingénieur ne va pas faire quelque
17 chose qui va mettre en danger la sécurité du public
18 ou quoi que ce soit.

19 Je vais donner un autre exemple. On doit
20 construire un réseau d'égout et là, à ce moment-là,
21 on doit mettre des conduites d'égout pour une
22 certaine... une certaine surface, superficie.
23 Alors, si l'ingénieur n'est pas certain, il ne
24 valide pas ses calculs, au lieu de dire « regarde,
25 si je fais une analyse plus poussée de ça, là, avec

1 peut-être plus de simulations, je vais être capable
2 de réduire la conduite. Bien, il dit, si je fais
3 ça, c'est trois jours de plus d'ouvrage. Bien, je
4 vais mettre une conduite plus grosse. » À la fin,
5 ça va fonctionner, mais ça va coûter plus cher à
6 construire, c'est juste ça. C'est un autre exemple.
7 Des exemples de même, si vous faites venir un
8 spécialiste - comme je répète, je ne suis pas un
9 spécialiste - si vous faites venir un spécialiste,
10 il va vous en donner comme ça.

11 Q. **[582]** Est-ce qu'il y a des risques à ce moment-là
12 que des firmes comme la vôtre, au lieu de faire
13 faire le travail par des ingénieurs, que vous les
14 fassiez faire à moindre coût par des techniciens?

15 R. Non. Nous, je dirais que c'est plutôt... ce qui est
16 arrivé, nous, dans notre secteur, lorsque ces
17 choses-là arrivent, on se retire du marché.

18 (12:35:49)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[583]** Mais, vous avez dit, Monsieur Sauriol, vous
21 avez bien dit ce matin que la qualité risquait d'en
22 prendre pour son rhume. Et j'ai bien compris que
23 quand vous vous accordiez, quand vous vous
24 entendiez, vous vous entendiez avec la Ville ou le
25 MTQ pour un prix en particulier et vous avez dit

1 que quand le prix est trop bas, la qualité risque
2 d'en subir un coup, n'est-ce pas?

3 R. Vous avez raison.

4 Q. **[584]** Bon. Et vous avez dit aussi que quand vous
5 vous entendiez avec... vous vous êtes entendu aussi
6 avec d'autres entrepreneurs tels que Catania,
7 Accurso ou Milioto, n'est-ce pas?

8 R. Je ne connais pas monsieur Milioto.

9 Q. **[585]** Vous ne connaissez pas monsieur... Mais, je
10 suis certaine, Monsieur Sauriol, que quand vous
11 vous entendez avec... vous faites des travaux pour
12 que monsieur Catania ou Accurso, vous ne rognez pas
13 sur la qualité.

14 R. J'ai aussi... en fait, j'ai dit dans la première
15 partie de mon témoignage que les ingénieurs qui
16 sont impliqués dans les projets sont des gens
17 responsables, c'est des professionnels. Il y a cinq
18 cents (500) personnes qui font ce travail-là de
19 supervision de travaux dans l'entreprise au Québec.
20 Et ces gens-là sont régis par l'Ordre des
21 ingénieurs, ils sont régis. C'est un acte
22 professionnel et qui se doit d'être fait comme un
23 acte professionnel.

24 Q. **[586]** Oui, mais je m'interrogeais simplement
25 pourquoi quand c'est dans le domaine public, ça

1 risque... la qualité risque d'en subir un coup,
2 alors que ce n'est pas le cas quand c'est avec les
3 entrepreneurs privés, tel que je viens de
4 mentionner?

5 R. O.K. Lorsqu'on travaille, par exemple, pour une
6 entreprise privée, peu importe l'entreprise, le
7 client recherche un équilibre qualité-prix, c'est
8 ce que j'expliquais ce matin. Et à ce moment-là...

9 Q. **[587]** Mais, le gouvernement aussi recherche ça
10 lorsque vous vous entendez avec lui avec un prix.

11 R. Vous avez raison, Madame la Présidente. Ce que
12 j'expliquais ce matin, c'est que la formule de la
13 Loi 106, lorsqu'on parle du municipal, la formule
14 ne permet pas de choisir un fournisseur de services
15 sur une base qualité-prix correcte. C'est ça que je
16 voulais exprimer.

17 Me DANIEL ROCHEFORT :

18 Q. **[588]** Sauf que quand vous témoignez, vous nous
19 dites que c'est la qualité qui va être compromise
20 et quand vous nous donnez un exemple, vous nous
21 dites « la conséquence, ça va être de coûter plus
22 cher ». Ça se contredit, ça.

23 R. Bien, pour moi, la qualité, là, ça comprend un
24 produit à bon prix, avec un coût d'entretien qui
25 est correct, qui est normal et avec une pérennité,

1 avec une durée de vie au coût de... au niveau du
2 coût d'exploitation qui est correct. La qualité,
3 là, ça englobe le coût de la construction,
4 construction optimale. Ça tient compte du coût de
5 l'entretien et ça tient compte du coût d'opération
6 dans le futur. Donc, je vous donne un exemple très
7 simple.

8 Nous, actuellement, on travaille avec le
9 Centre de recherche du CHUM, on construit ça, et le
10 concessionnaire, c'est un prix forfaitaire pendant
11 trente (30) ans pour construire, opérer la bâtisse,
12 donc payer l'énergie, et caetera, et caetera. Donc,
13 c'est sûr que là on travaille avec des gens qui
14 sont des spécialistes puis on regarde chaque geste
15 qu'on fait au niveau de la conception tient compte
16 du coût d'opération et du coût futur d'entretien de
17 la bâtisse, donc c'est vraiment optimisé. Et ça,
18 des frais d'ingénierie pour faire ça, là, c'est un
19 peu plus cher que d'autre chose. Mais, en bout de
20 ligne, on regarde un concept global, on ne regarde
21 pas seulement la partie, on fait des plans et devis
22 et on va en soumission, on va plus loin que ça.
23 Alors, si on réduit sur les... les honoraires
24 professionnels des ingénieurs pour les projets. Si
25 (inaudible) de prix, les gens, c'est sûr qu'ils

1 vont faire un travail, ils vont faire un travail
2 qui va être correct pour le public, qui va être
3 sécuritaire, qui va être parfait, mais les
4 conséquences sont les autres choses.

5 Q. **[589]** Mais, rassurez-nous, dans un projet comme
6 celui-là qui nous coûte relativement cher...

7 R. Il va être...

8 Q. **[590]** ... est-ce que les coins vont être tournés
9 rond?

10 R. C'est l'inverse que j'essaie de vous expliquer
11 parce que, dans ce projet-là, s'il arrive un
12 problème dans cinq (5) ans ou dans dix (10) ans et
13 qu'il faut refaire quelque chose, c'est le
14 concessionnaire, ce n'est pas le gouvernement qui
15 va payer, c'est le concessionnaire qui va payer.
16 Donc, si c'est mal fait, le concessionnaire va
17 payer. Donc, lui, il veut s'assurer que son concept
18 va être le plus optimal possible et que ses coûts
19 d'opération sur vingt (20) ans vont être les moins
20 chers possible, donc tout est pensé pour vraiment
21 faire un produit de qualité et qui entre dans un
22 budget le plus serré possible.

23 Q. **[591]** Je vous remercie. C'étaient mes questions.
24 Merci, Madame la Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que... je voudrais simplement savoir, est-ce
3 qu'il va y avoir d'autres interrogatoires? Oui,
4 maître Dorval. Parfait. Alors, il est presque une
5 heure moins quart (12 h 45), nous allons revenir à
6 deux heures vingt (14 h 20).

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Dorval.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Monsieur Rosaire Sauriol, vous êtes sous le même
14 serment.

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :

16 Bonjour. Bon après-midi.

17 Q. **[592]** Monsieur Sauriol, bonjour.

18 R. Bonjour.

19 Q. **[593]** Mon nom est Michel Dorval, je représente le
20 Parti Union Montréal. Je n'aurai que quelques
21 petites questions pour vous. Vous avez dit d'entrée
22 de jeu dans votre témoignage que vers deux mille
23 trois (2003), deux mille quatre (2004), monsieur
24 Trépanier vous avait dit que la Ville - il me
25 semble que vous avez dit ça, j'ai regardé, là -

- 1 c'est la Ville, le comité exécutif voulait...
2 voulait une cote de trois pour cent (3 %) sur les
3 contrats.
4 R. J'ai entendu ça.
5 Q. **[594]** Oui. En fait...
6 R. Je ne pouvais pas dire quand exactement.
7 Q. **[595]** Mais, hier, je vous ramène...
8 R. O.K.
9 Q. **[596]** ... je vous ramène à ce que vous avez dit.
10 R. Oui. O.K.
11 Q. **[597]** Très bien. Mais, que c'était la Ville ou le
12 comité exécutif qui avait décidé qu'il voulait un
13 montant sur les contrats. Vous vous rappelez
14 d'avoir dit ça?
15 R. Bien, voulez-vous que je précise ma pensée ou
16 que...
17 Q. **[598]** Je vous demande juste si vous l'avez dit.
18 C'est ça que vous avez dit?
19 R. Est-ce que je l'ai dit comme ça? Peut-être.
20 Q. **[599]** O.K. Ça, vous appreniez ça de monsieur
21 Trépanier?
22 R. À l'époque, je crois que oui.
23 Q. **[600]** O.K. Vous n'aviez pas eu d'indication de
24 quiconque avant que monsieur Trépanier vous en
25 parle, là, que c'était quelque chose qui était dans

1 les cartes.

2 R. Bien, je pense que, ce que j'ai dit, je ne me
3 souviens pas si c'est monsieur Duplessis qui m'en a
4 parlé ou si c'est monsieur Trépanier, mais
5 certainement monsieur Trépanier, mais d'où c'est
6 rentré l'information initiale, je ne le sais pas.

7 Q. **[601]** O.K. Vous, apprenant ça, est-ce que vous en
8 avez parlé avec monsieur Zampino? En disant
9 « écoutez, là, c'est quoi cette affaire-là »?

10 R. Non.

11 Q. **[602]** Non? D'aucune façon?

12 R. De mémoire, non. Je ne me souviens pas d'avoir
13 parlé de ça avec lui.

14 Q. **[603]** Très bien. Vous avez mentionné hier que, bon,
15 on a vu les différentes activités de PR, si on peut
16 dire ça, que vous aviez avec les différents élus et
17 les gens qui détenaient un pouvoir à la Ville de
18 Montréal sur l'issu de ces contrats-là
19 probablement, mais pas nécessairement toutes ces
20 personnes-là naturellement. Vous avez... on vous a
21 posé la question en remarquant qu'on ne voyait
22 jamais la présence du maire Tremblay dans ces...
23 dans ces activités-là.

24 R. C'est exact.

25 Q. **[604]** Très bien. J'ai remarqué aussi qu'on ne

1 voyait jamais non plus le directeur général d'Union
2 Montréal.

3 R. Qui est?

4 Q. **[605]** Bien, à l'époque, monsieur Ouellet, là.

5 R. Exact.

6 Q. **[606]** O.K. L'aviez-vous déjà rencontré, monsieur
7 Ouellet?

8 R. Bien, sûrement que je l'ai déjà rencontré, mais ce
9 n'est pas quelqu'un que je connais, là.

10 Q. **[607]** O.K. Qui vous a informé que monsieur
11 Trépanier était directeur du financement à Union
12 Montréal? Est-ce que c'est lui-même ou quelqu'un
13 d'autre?

14 R. Bien, il se présentait comme le responsable du
15 financement.

16 Q. **[608]** Avez-vous vérifié voir si c'était vrai ou
17 vous avez pris sa parole?

18 R. Je n'ai jamais vérifié.

19 Q. **[609]** O.K. Est-ce que vous ne vous souciez pas à
20 ce moment-là que vos fameux... votre fameuse cote
21 de trois pour cent (3 %) ou les argents que vous
22 lui remettez se rendent à bon port?

23 R. Comme j'ai mentionné à la Commission, nous, on n'a
24 pas versé le trois pour cent (3 %), mais les
25 argents qu'on a versés...

1 Q. **[610]** Oui.

2 R. ... vous voulez savoir si on s'est... On n'a pas
3 vérifié qu'est-ce qu'il faisait avec.

4 Q. **[611]** O.K. Vous, l'usine à saucisse fonctionnait,
5 ça fait que vous ne posez pas de question.

6 R. On n'a jamais posé de question.

7 Q. **[612]** Très bien. Vous avez, par contre, appris à un
8 moment donné - et je cherche à savoir à quelle
9 époque - que monsieur Trépanier ne travaillait plus
10 pour Union Montréal.

11 R. C'est ce qu'on a appris. Et comme j'ai mentionné à
12 la Commission, je ne me souviens pas quand
13 exactement on a appris ça, mais on l'a appris après
14 qu'il ait quitté.

15 Q. **[613]** Est-ce que je dois comprendre par contre que,
16 suite à ce que vous ayez appris cette nouvelle-là,
17 que vous avez continué à effectuer des paiements à
18 travers monsieur Trépanier?

19 R. Exact.

20 Q. **[614]** Très bien. Sans vous poser la question si ça
21 se rendait encore à bon port?

22 R. Sans poser de question.

23 Q. **[615]** Très bien. On a présenté tout à l'heure un
24 code d'éthique de Dessau, je ne le ramènerai pas à
25 l'écran, j'ai juste une question. Savez-vous à

1 quelle époque ce code-là a été présenté?

2 R. Février deux mille dix (2010). Avant ça, il
3 n'existait pas de code d'éthique et on avait... en
4 fait, on n'avait pas de code d'éthique.

5 Q. **[616]** O.K. Et ça avait été en gestation pendant
6 combien de temps avant d'être créé?

7 R. Tout le processus relié aux modifications qu'on a
8 faites a duré... en fait, a commencé en deux mille
9 neuf (2009) et a duré deux mille neuf (2009), deux
10 mille dix (2010), si on veut.

11 Q. **[617]** Est-ce que c'est concomitant avec votre
12 décision de ne plus participer à la collusion?

13 R. Bien, en fait, ça s'est tout fait en même temps.
14 Comme j'ai expliqué, on a engagé des avocats
15 externes, on a engagé des spécialistes de
16 l'éthique, des gens qui sont... il y a des gens qui
17 connaissent ça. Et à travers tout ce processus-là,
18 c'est là qu'on a mis en place le code d'éthique.
19 C'est là qu'on a revu les règles de gouvernance et
20 c'est là qu'on a aussi... nos spécialistes internes
21 nous ont dit : « Écoute, vous devez absolument, là,
22 faire votre déclaration volontaire », et caetera.
23 C'est avec ces gens-là que ça s'est fait. C'est
24 tout un processus qui a duré peut-être deux ans et
25 aujourd'hui qui demeure en continu parce qu'on a

1 encore... en fait, on a encore des consultants
2 externes qui nous accompagnent, là, pour mettre à
3 jour le code d'éthique et nos pratiques
4 commerciales. Surtout maintenant à l'international,
5 pour s'assurer que, ce qu'on fait, ce soit en ligne
6 avec les règles de EDC, le gouvernement fédéral et
7 les autres pays.

8 (14:25:50)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[618]** Mais, même si vous n'aviez pas votre propre
11 code d'éthique chez Dessau, vous étiez quand même
12 soumis, les ingénieurs, à votre code de
13 déontologie.

14 R. Vous avez raison.

15 Me MICHEL DORVAL :

16 Q. **[619]** Si j'avais... si vous aviez à me situer une
17 date approximative à laquelle Dessau a dit « oups!
18 On a dérapé, il faut qu'on se sorte de là. On met
19 en branle un code d'éthique, on change nos façons
20 de faire, on ne va plus participer à des actes de
21 collusion. On se met propre, comme on dit, là ».

22 O.K.?

23 R. Oui.

24 Q. **[620]** Vous situeriez ça à peu près à quelle époque?

25 R. Les premiers mandats qu'on a donnés aux avocats

1 puis aux firmes externes pour... je vous dirais que
2 c'est deux mille neuf (2009), mais avant qu'on
3 mette tout sur la table et qu'on... chaque... En
4 fait, chaque dossier a été étudié par ces
5 entreprises-là, par ces gens-là qu'on avait...
6 qu'on avait embauchés et c'est un processus qui
7 s'est fait en deux mille neuf (2009), deux mille
8 dix (2010).

9 Q. **[621]** Si vous aviez...

10 R. Et qui est en continu par rapport à tout ce qui
11 touche l'éthique à l'international.

12 Q. **[622]** Mais lorsque vous avez dit à la Commission
13 que vous aviez arrêté en deux mille neuf (2009) vos
14 actes de collusion, vous situeriez ça quand en deux
15 mille neuf (2009)?

16 R. Je ne pourrais pas vous répondre.

17 Q. **[623]** Début, milieu, fin de l'année?

18 R. Il faudrait que je vérifie. Malheureusement, je ne
19 pourrais pas vous répondre.

20 Q. **[624]** Ça va. Mais on se comprend, en deux mille dix
21 (2010) c'était fini, là.

22 R. Tout à fait.

23 Q. **[625]** Fausse facturation, tout ça, c'était...

24 R. Bien, oui. Deux mille dix (2010), il n'y en avait
25 plus.

1 Q. [626] O.K.

2 R. En fait, tout ça, là, s'est fait sur un processus
3 peut-être de douze (12) à vingt-quatre (24) mois,
4 avec, bon, les avocats, avec les gens d'éthique. On
5 a présenté ça au conseil d'administration, c'est
6 quelque chose qui était comme... On ne pouvait pas
7 régler ça dans une semaine, là. C'était trop...

8 Q. [627] Non, je comprends.

9 R. Trop gros, si on veut, là.

10 Q. [628] Mais la volonté de le faire y était.

11 (14:27:43)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [629] Si vous me permettez, ce n'était pas la
14 conscience que vous aviez dérapé, que vous aviez
15 mal fait qui vous a fait réagir, parce que ça vous
16 le saviez dès le départ, que vous faisiez mal,
17 quand vous faisiez de la fausse facturation. C'est
18 surtout la peur de vous faire prendre qui vous a
19 fait changer, virer à quatre-vingt-dix (90) degrés
20 ce que vous faisiez.

21 R. Je vous dirais que c'est une revue, si vous voulez,
22 de nos valeurs de l'entreprise, pour être en ligne
23 avec les bonnes pratiques d'affaires.

24 Me MICHEL DORVAL :

25 Q. [630] La Commission a entendu le témoignage de

1 monsieur Lalonde, un de vos collègues, qui est venu
2 nous raconter qu'il avait payé ce que moi je
3 qualifiais de fausses factures ou, en tout cas, des
4 travaux bidon, à la firme de Bernard Trépanier qui
5 s'appelle Bermax, et que ces montants-là qu'il
6 payait, sous des factures pour des travaux que
7 monsieur Trépanier n'avait vraisemblablement pas
8 exécutés, servaient, selon lui, à payer le trois
9 pour cent (3 %), et que monsieur Trépanier disait,
10 « Écoute, donne-moi ce chèque-là, je vais
11 m'arranger avec le restant. » Vous, est-ce que
12 Dessau a fait des paiements comme ça, soit à
13 monsieur Trépanier personnellement ou à Dessau...
14 ou à Bermax?

15 R. À Bermax. Oui.

16 Q. **[631]** Vous en avez fait combien?

17 R. Je ne pourrais pas vous dire, là, mais il y en a eu
18 quelques-uns.

19 Q. **[632]** Avez-vous une idée de la grosseur des sommes?

20 R. Peut-être un cinq (5 000) à dix mille (10 000) par
21 année.

22 Q. **[633]** Pendant combien d'années?

23 R. Je dirais jusqu'en deux mille huit (2008).

24 Q. **[634]** Et à partir de?

25 R. Je ne pourrais pas vous dire. Peut-être à partir

1 de... deux mille un (2001), deux mille deux (2002).

2 Q. **[635]** Je me demande si ce n'est pas approprié
3 d'avoir un engagement du témoin de produire à la
4 Commission les factures de Bermax ainsi que preuves
5 de paiement, non seulement pour avoir une idée plus
6 claire du rôle de monsieur Trépanier, mais peut-
7 être aussi pour nous aider, si jamais la Commission
8 l'interroge.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Je suis tout à fait d'accord avec ça.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors ce serait donc l'engagement E-32?

13 LA GREFFIÈRE :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors voulez-vous définir, factures...

17 Me MICHEL DORVAL :

18 Bermax a été créée en deux mille deux (2002),

19 Madame la Commissaire.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[636]** Oui. Et nous aimerions avoir cet engagement
22 pour lundi, s'il vous plaît.

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[637]** O.K. Lundi qui vient, là. O.K.

25

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Alors, comme je vous indique, Bermax, au registre
3 des entreprises, a été créée en deux mille deux
4 (2002), donc à partir de la création jusqu'à peut-
5 être même aujourd'hui, si c'est le cas.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui. Alors donc, les factures de... Comment voulez-
8 vous décrire ce que vous désirez, Maître Dorval?

9 Me MICHEL DORVAL :

10 Bien, essentiellement, c'est les factures
11 présentées par Bermax à Dessau.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K. Alors factures présentées par Bermax à Dessau
14 de deux mille deux (2002) à ce jour.

15

16 55E-32 : Produire factures présentées par
17 Bermax à Dessau, de 2002 à ce jour, et
18 preuves de paiement, d'ici lundi le 25
19 mars 2013

20

21 Me MICHEL DORVAL :

22 Q. Alors ma question, et votre réponse amène une autre
23 question : pourquoi?

24 R. En fait, Bermax avait une entente avec Astral
25 Média.

1 Q. **[638]** Oui?

2 R. Ils faisaient du développement pour les
3 municipalités un peu partout au Québec. Et dans le
4 cadre de ce mandat-là, en fait il nous a offert de
5 faire un copier-coller de l'entente qu'il avait
6 avec Astral Média pour faire du développement
7 d'affaires sur ces municipalités-là, il organisait
8 un tournoi de golf important une fois par année
9 pour Astral Média, dans lequel on était invité, et
10 c'est dans ce cadre-là qu'on avait ces factures-là.

11 Q. **[639]** Alors, pour une joute de golf par année, vous
12 lui versiez...

13 R. Plus qu'une joute de golf. Il y avait le fameux
14 tournoi de golf qui était fait en collaboration
15 avec Astral Média, et il y avait aussi de la
16 représentation dans toutes les municipalités hors
17 Montréal qu'il faisait pour nous.

18 Q. **[640]** Très bien. Alors ce n'était pas un cadeau,
19 là.

20 R. Il y a un contrat de service qui exclut la Ville de
21 Montréal, qui mentionne ce que je vous dis, qui est
22 probablement le même contrat de service qu'il avait
23 à l'époque avec Astral Média.

24 Q. **[641]** Mais au-delà de ce qui est écrit, là...

25 R. C'est ce que...

1 Q. **[642]** Je vous pose la question, là : est-ce que
2 c'était...

3 R. Ce qu'il a fait...

4 Q. **[643]** Est-ce que c'était un paiement déguisé à
5 monsieur Trépanier?

6 R. Non.

7 Q. **[644]** Très bien. Vous venez de me dire - et ce sera
8 ma dernière question, Monsieur Sauriol - que deux
9 mille neuf (2009), la collusion, fausses factures
10 et tout ça, là, puis pas en deux mille neuf (2009),
11 ça s'est arrêté, c'était...

12 R. Bien, comme je vous dis, je n'ai pas de date
13 précise, là, mais c'est à peu près ça.

14 Q. **[645]** Si on va à la pièce 55P-578, Madame, s'il
15 vous plaît, il y a une série de factures pour la
16 firme Excavation WR, une compagnie à numéro, 9185-
17 2178, pour la période du premier (1er) mai deux
18 mille neuf (2009) au trente (30) avril deux mille
19 dix (2010), pour une somme de cent six dollars
20 (106 \$) (sic). Est-ce que vous savez, là-dedans...

21 R. Soixante-dix-huit mille dollars (78 000 \$), vous
22 dites?

23 Q. **[646]** Non. Cent six (106).

24 R. Ah, c'est cent six mille (106 000), vous dites.

25 Q. **[647]** Oui, cent six mille (106 000), oui.

1 R. Oui.

2 Q. **[648]** On voit que la...

3 R. Oui, je vois...

4 Q. **[649]** ... la fin de la période de fausse
5 facturation est le trente (30) avril deux mille dix
6 (2010).

7 R. O.K.

8 Q. **[650]** Est-ce que vous savez qu'est-ce qui a été
9 fait comme fausse facturation en deux mille dix
10 (2010), alors que vous nous dites qu'à cette
11 époque-là il n'y a plus de...

12 R. Bien, écoutez. Deux mille... J'ai dit deux mille
13 neuf (2009), deux mille dix (2010), là, tout ne
14 s'est pas fait en même temps.

15 Q. **[651]** O.K.

16 R. Je pense qu'on a mis les pièces sur la table, là,
17 puis si vous voulez que je vous donne des dates
18 exactes pour tout, là... Tout, c'est deux mille
19 neuf (2009), deux mille dix (2010), c'est le
20 processus.

21 Q. **[652]** Je cherche juste à savoir, là, je ne veux pas
22 vous piéger, je cherche à savoir si vous saviez, en
23 deux mille dix (2010), qu'est-ce qui s'est fait
24 comme fausse facturation, et si effectivement, dans
25 le cent six mille dollars (106 000 \$), on parle

1 d'une grosse proportion.

2 R. Je ne pourrais pas vous dire.

3 Q. **[653]** Très bien. Ce sera mes questions. En vous
4 remerciant.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[654]** Vous avez fait un paiement de cinq (5 000) à
7 dix mille dollars (10 000 \$) par année à Bernard
8 Trépanier.

9 R. Ça, je...

10 Q. **[655]** Bernard Trépanier c'est celui à qui vous
11 donniez de l'argent comptant parfois pour,
12 supposément, le parti politique, ce qu'il vous dit?

13 R. C'est ça.

14 Q. **[656]** C'est celui qui vous a demandé de payer une
15 cote de trois pour cent (3 %) sur les contrats, que
16 vous avez refusé?

17 R. Exact.

18 Q. **[657]** Et vous trouvez ça approprié de faire affaire
19 avec lui en plus de ce type d'activité là, pour
20 qu'il vous représente hors Montréal?

21 R. Bien, c'est ce qu'il faisait pour Astral Média, il
22 était dans plusieurs villes, il avait un réseau de
23 contacts qu'il avait développés sur la Rive-Nord,
24 sur la Rive-Sud. Et puis c'était... en fait, pour
25 nous, c'était, premièrement, pour le... nous aider

1 à développer des nouveaux clients.

2 Q. [658] Et c'est ce genre de personne là que vous
3 voulez qui vous représente hors Montréal?

4 R. À cette époque-là, c'est ce qu'on a fait.

5 Q. [659] Est-ce que c'est possible que vous ayez
6 interprété ce petit bonbon là, de cinq (5 000) à
7 dix mille (10 000), comme étant une façon de le
8 récompenser, peut-être, lui-même, directement,
9 pour...

10 R. Non.

11 Q. [660] ... le travail qu'il faisait au niveau des
12 contrats?

13 R. Je pense que ce qu'on faisait comme contributions
14 était amplement suffisant puis l'idée n'est pas de
15 compenser monsieur Trépanier, c'est vraiment... et,
16 comme je vous disais, le tournoi de golf, là, si
17 quelqu'un en parle un jour, c'était un tournoi qui
18 était quand même assez couru, si on veut, c'était
19 assez grandiose. C'était Astral Média qui était un
20 peu pas mal l'organisateur, si on veut, de ça, et
21 ils invitaient à peu près tous les maires, là, ou
22 plusieurs maires, élus, fonctionnaires, qui
23 assistaient à ce tournoi-là, qui est un tournoi qui
24 est très, très, très, important.

25 Q. [661] Et vous avez quand même commencé votre

1 réponse en disant : « Je pense que ce qu'on faisait
2 autrement », pouvait dire, en invitant... monsieur
3 Trépanier pouvait certainement piger dans ce qu'on
4 lui donnait dans ça, on n'a pas besoin (inaudible)?

5 R. Bien, je pense que nous, là, notre... ce que
6 faisait monsieur Trépanier avec l'argent qu'on lui
7 donnait, moi, je ne le sais pas. Mais ce qu'on a
8 demandé à monsieur Trépanier...

9 Q. **[662]** Vous ne savez pas... vous ne saviez pas que
10 c'était, supposément, pour le parti politique?

11 R. Bien, à mon avis, il avait probablement un salaire
12 du parti mais ça, encore là, on n'a jamais posé de
13 question.

14 Me MICHEL DORVAL :

15 On me fait la remarque que dans la demande que je
16 vous ai suggéré de faire pour les factures de
17 Bermax, que j'aurais peut-être oublié de
18 mentionner, et si ce n'est pas fait, je le fais,
19 les preuves de paiement desdites factures? Est-ce
20 que ça avait été fait? Non? Madame la Greffière?

21 LA GREFFIÈRE :

22 Non, je l'ai fait.

23 Me MICHEL DORVAL :

24 Très bien.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 (Inaudible).

3 Me MICHEL DORVAL :

4 Très bien, c'est juste ça que je voulais rajouter.

5 Je vous remercie.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Pourriez-vous me dire comment s'écrit Bermax, s'il
8 vous plaît.

9 Me MICHEL DORVAL :

10 B-E-R-M-A-X.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Vous l'aviez dit mais ce n'était pas indiqué à ce
13 que vous vouliez avoir.

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Merci.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Est-ce que je pourrais ajouter à l'engagement « et
18 tout autre paiement qui aurait pu être fait
19 directement à Bernard Trépanier », et non pas à sa
20 compagnie.

21 LE TÉMOIN :

22 R. On va faire les deux.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Et tout?

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Tout paiement fait directement à Bernard Trépanier.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et toujours d'ici à lundi, s'il vous plaît.

5 R. D'accord.

6

7 55E-33 : Produire tout paiement fait
8 directement à Bernard Trépanier, d'ici
9 le 25 mars 2013

10

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Décary?

13 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

14 Q. **[663]** Bonjour, Monsieur Sauriol.

15 R. Bonjour.

16 Q. **[664]** Je suis le dernier. Je représente, comme vous
17 savez probablement, le Parti libéral du Québec et
18 je vais m'intéresser d'abord aux contributions,
19 évidemment, aux partis politiques. Si on fait un
20 peu d'histoire des cabinets devenus des firmes, de
21 grandes firmes au Québec. Est-ce que j'ai raison de
22 croire que dans les années soixante (60), soixante-
23 dix (70) - j'étais en âge de voir ce qui arrivait à
24 ce moment-là, pas vous - et un peu après les
25 cabinets, il y avait un grand nombre de cabinets

1 professionnels dans le domaine du génie-conseil,
2 très peu de grandes... de grandes firmes. Et, pour
3 ce qui est de la sollicitation politique, elle se
4 faisait auprès de ces sociétés de professionnels,
5 on s'adressait aux associés pour des contributions
6 politiques?

7 R. À l'époque, c'était des contributions qui étaient
8 faites par l'entreprise.

9 Q. **[665]** Par l'entreprise. Avant la loi?

10 R. Exact.

11 Q. **[666]** Et la loi de monsieur Lévesque rend
12 personnelle la contribution, fait en sorte qu'elle
13 doit être personnelle. Et, pendant tout ce temps-
14 là, est-il exact, même avant cette loi, pour ce qui
15 est des cabinets de professionnels, c'était des
16 sociétés et non des corporations?

17 R. Vous avez raison.

18 Q. **[667]** Et c'est pourquoi j'utilisais le terme... ce
19 n'est pas pour vous diriger dans une fausse
20 direction, mais qu'on s'adressait aux individus,
21 des sociétaires, à l'époque. Puis, évidemment, on
22 sait que les entreprises se sont transformées en
23 corporation avec le temps?

24 R. Exact.

25 Q. **[668]** Et j'ai compris que votre société, la société

1 fondée par votre père, Desjardins Sauriol, a crû,
2 trois cent cinquante (350) fusionnements, avec
3 Soprin, sept cents (700) puis mille (1 000), deux
4 mille (2 000), quatre mille (4 000), et caetera.
5 Mais que pour ce qui est de la sollicitation, est-
6 ce que j'ai bien compris votre témoignage que ça
7 demeure un phénomène principalement local, c'est-à-
8 dire auprès des bureaux de Dessau, dans les
9 régions?

10 R. Vous avez raison.

11 Q. **[669]** Et est-ce que ça demeure également une
12 relation personnelle, c'est-à-dire qu'on s'adresse
13 aux individus?

14 R. C'est des gens qui se connaissent.

15 Q. **[670]** Et ce qu'on demande, n'est-ce pas, à ces
16 individus c'est une contribution et voir s'ils
17 peuvent solliciter d'autres individus, n'est-ce
18 pas?

19 R. Exact.

20 Q. **[671]** Mais que, par la force de la... l'amalgame,
21 l'amalgamation, le fusionnement des cabinets, par
22 acquisitions et autrement, évidemment, les anciens
23 associés ou dirigeants de boîtes locales, intégrées
24 dans Dessau, évidemment, s'adressent à la centrale,
25 à vous ou à monsieur Lavoie, à une époque,

1 j'imagine pour savoir s'ils pouvaient contribuer
2 mais que vis-à-vis de l'extérieur, n'est-ce pas, ça
3 restait un geste personnel, on leur remettait des
4 chèques personnels, n'est-ce pas, des chèques
5 d'individus?

6 R. Oui.

7 Q. **[672]** Et voilà le point. C'est que, de la même
8 manière, qu'il n'était pas dit ou su que les dons
9 aux partis politiques étaient remboursés en argent
10 comptant, est-ce qu'il est aussi exact, Monsieur
11 Sauriol, qu'il n'a jamais été dit ou que vous
12 n'avez jamais fait savoir aux représentants des
13 partis politiques que ces contributions étaient
14 même remboursées?

15 R. Exact.

16 Q. **[673]** Je change de sujet. Et pour avoir dans le
17 domaine droit de la concurrence déjà eu à défendre
18 des gens, vous avez reconnu qu'il y a eu des liens
19 au niveau municipal entre les contributions aux
20 partis politiques municipaux et l'attribution de
21 contrats à des firmes de génie-conseil et,
22 possiblement, comme on a laissé entendre, à
23 d'autres sociétés professionnelles. Mais là où le
24 choix de l'attribution de ces contrats était laissé
25 aux seuls élus, comme c'était le cas avant la Loi

1 106, et là où les comités de sélection étaient,
2 pour reprendre le terme de monsieur Lachance,
3 dirigés, comme à Montréal et Boisbriand, que, dans
4 ces cas, évidemment, il y avait des liens entre le
5 financement politique et l'attribution de contrats,
6 n'est-ce pas?

7 R. C'est ce que nous avons dit ici.

8 Q. **[674]** Et maintenant sur le plan stratégique, le
9 comportement stratégique d'un chef d'entreprise, et
10 ici, on n'est pas ici pour prononcer des
11 responsabilités ou des jugements, mais comprendre
12 le système, et le résultat, n'est-ce pas, c'est que
13 si, comme vous l'avez bien fait comprendre, je
14 pense, une entreprise voulait pénétrer ou demeurer
15 dans un marché qui requiert comme conditions
16 d'entrée de faire des contributions politiques
17 illégales, le choix stratégique que la littérature
18 économique enseigne que personne n'aime, était « ou
19 verser ou être exclu du marché », n'est-ce pas?

20 R. Exact.

21 Q. **[675]** Et c'est pourquoi, vous, comme d'autres, avez
22 choisi, ce que je suis sûr que vous n'aimiez pas,
23 pour demeurer ou accéder à un marché de contribuer,
24 c'est exact?

25 R. Exact.

1 Q. [676] Évidemment, la pièce 45P-50, Madame Morin,
2 s'il vous plaît. Vous voyez, Madame la Présidente,
3 que je deviens plus familier. Ça prend du temps à
4 mon âge. Par cette pièce, et je ne m'attarderai pas
5 longtemps, on voit que les parts de Dessau, si vous
6 l'avez près de vous...

7 R. Oui.

8 Q. [677] ... après deux mille neuf (2009) et après,
9 c'est-à-dire après que vous ayez décidé de cesser
10 de contribuer, à Montréal, on voit que les parts
11 passent de quatorze (14), quinze (15), quinze (15).
12 Le point, c'est qu'elles n'ont pas été affectées...
13 Les parts, au ministère des Transports, je
14 m'excuse. C'est un lapsus. Que vos parts, même si
15 vous avez cessé de contribuer au parti au pouvoir,
16 que vos parts de marché n'ont pas chuté, n'ont pas
17 été affectées, n'est-ce pas?

18 R. Exact.

19 Q. [678] Et ce que ça semble démontrer, évidemment,
20 c'est que... et on peut tirer la conclusion qu'il
21 n'y a aucune relation entre contribution et
22 attribution de contrats, n'est-ce pas? On n'en
23 donne pas, puis notre part demeure ou croît, n'est-
24 ce pas?

25 R. Aucune relation.

1 Q. **[679]** J'aurai quelques questions à la fin, mais je
2 veux régler une autre question. C'est le 357, ces
3 rencontres au 357 du vingt-six (26) février et dix-
4 huit (18) mai deux mille sept (2007). Et c'est la
5 pièce 29P-316. Nous voyons la liste des personnes,
6 vingt-six (26) février, qui étaient présentes. Et
7 nous remarquons à l'époque, là on est en deux mille
8 sept (2007), il n'y a pas un accusé, il n'y a pas
9 un collusionnaire, mais deux des principaux
10 dirigeants de deux des plus grandes boîtes de
11 génie-conseil du Québec, il y a deux dirigeants de
12 deux des plus grandes boîtes d'entrepreneurs de
13 construction au Québec. Il y a celui qui, je pense
14 qu'il est légitime de penser, est une des personnes
15 les mieux renseignées sur Montréal, à l'époque, non
16 l'accusé, mais le président du comité exécutif de
17 la Ville de Montréal, et il y a évidemment monsieur
18 Trépanier, que je n'ai pas à décrire, qui est un...
19 Qu'est-ce qu'il fait là? On lui posera la question.
20 Mais aux yeux de madame Bibeau...

21 R. Beauchamp?

22 Q. **[680]** Madame Beauchamp. Est-ce qu'on a raison
23 d'être précautionneux? Est-ce qu'on a raison de
24 penser qu'on est à risque quand on veut consulter,
25 et en plus on s'assure qu'une des personnes qui est

1 là, monsieur Lavallée, le vingt-six (26) en
2 particulier, qui est un expert en environnement,
3 qu'on va discuter d'environnement, est-ce qu'il y a
4 quoi que ce soit, quelque indice, à ce moment-là,
5 qui fait en sorte que madame Beauchamp aurait dû,
6 voyant le groupe, s'exclure?

7 R. Bien, je crois que non. Si on se rapporte à
8 l'époque, parce qu'il faut revenir à l'époque que
9 ça s'est fait, je crois que non. Mais comme j'ai
10 dit plus tôt aujourd'hui, aujourd'hui en deux mille
11 treize (2013)... si vous revenez à l'époque de deux
12 mille sept (2007), je pense qu'en deux mille sept
13 c'était des choses qui se faisaient, avec les
14 explications que vous avez dites.

15 Q. **[681]** Et on verra après ça, quand on a apprécié le
16 comportement des gens, à quelle époque il faut se
17 placer mais ça...

18 R. C'est ce que je dis.

19 Q. **[682]** ... ça sera... C'est ça. On verra pour le
20 droit. Maintenant, j'ai des questions qui, je pense
21 connaître les réponses, mais puisque Maître
22 Tremblay a, comme moi, des mandats, Maître Tremblay
23 est limité à la période du Parti québécois et moi,
24 celle du Parti libéral, j'ai certaines questions
25 pour plus de certitude. Mais, est-ce que le Parti

1 libéral, ou un élu ou un représentant, vous a
2 formulé une promesse de recevoir un avantage de
3 quelque nature que ce soit en échange des
4 contributions politiques des membres de votre
5 société?

6 R. Non.

7 Q. **[683]** Puis est-ce qu'un élu ou représentant du
8 Parti libéral du Québec a dit que vous ne recevriez
9 plus de contrats publics si vous ne contribuiez pas
10 au financement du Parti libéral du Québec?

11 R. Jamais.

12 Q. **[684]** Est-ce qu'un élu ou un représentant du Parti
13 libéral du Québec a laissé entendre que vous auriez
14 moins de chances d'obtenir des contrats publics si
15 vous ne contribuiez pas au financement du Parti
16 libéral du Québec?

17 R. Non.

18 Q. **[685]** Et je comprends de vos réponses précédentes
19 que, évidemment, vous n'avez, votre firme n'a
20 jamais participé à une collusion ou trucage
21 d'offres pour obtenir des contrats publics...

22 R. Non.

23 Q. **[686]** ... du MTQ. Avant de déposer une soumission,
24 est-ce que vous avez déjà reçu, pendant la période
25 du gouvernement libéral, quelque information

1 confidentielle ou privilégiée d'un élu du Parti
2 libéral du Québec relative à l'un de ces contrats?

3 R. Non.

4 Q. **[687]** Et est-ce qu'on doit comprendre aussi que
5 votre firme n'a jamais participé à la fabrication
6 de faux extra dans le cadre de contrats publics
7 avec le gouvernement du Québec?

8 R. Non.

9 Q. **[688]** Que vous n'avez jamais corrompu ou tenté de
10 corrompre un membre d'un comité de sélection du
11 ministère des Transports?

12 R. Non.

13 Q. **[689]** Ni versé à un élu du Parti libéral du Québec
14 quelque montant comptant, en argent comptant?

15 R. Non.

16 Q. **[690]** Je n'ai pas d'autres questions. Merci,
17 Monsieur Sauriol.

18 14:51:37

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[691]** Concernant les demandes de financement des
21 partis politiques, lorsqu'on vous approche, que ce
22 soit dans un bureau régional, dans un bureau
23 central, est-ce que le montant qu'on vous demande
24 est un montant, par exemple, cible, global? Dix
25 (10 000 \$), quinze mille dollars (15 000 \$),

1 quelque chose comme ça ou...?

2 R. Bien, dans les comtés c'est souvent par des
3 participations par des billets pour participer à
4 l'événement et, bon, ça peut être deux billets, ça
5 peut être dix (10) billets, mais les montants
6 d'argent par comté ne sont jamais très élevés, là.

7 Q. **[692]** Et au central à Montréal, par exemple?

8 R. Au central, nous, on donnait quand même de
9 l'information pour dire « Voici, cette année on a
10 participé dans tant d'activités puis ça représente
11 un montant d'argent. ». Nous, on leur disait.

12 Q. **[693]** Mais pas juste des activités. Des
13 contributions au parti???

14 R. Ah tout, tout, tout.

15 Q. **[694]** Mais est-ce qu'on vous a déjà demandé des
16 contributions politiques au central? Et de quel
17 ordre environ?

18 R. Je pense que...

19 Q. **[695]** Que quelqu'un, un démarcheur du parti,
20 n'importe lequel vous demande...

21 R. C'est sûrement déjà arrivé dans un cadre de
22 campagne électorale. Parce qu'il y a les cocktails
23 puis aux campagnes électorales, ça peut avoir, il
24 peut y avoir eu des contributions qui ont été
25 demandées pour une campagne électorale, c'est

1 possible.

2 Q. **[696]** Et quelle valeur environ?

3 R. Ah, je ne vous dirais pas... Je ne sais pas, peut-
4 être dix (10 000 \$) ou vingt mille dollars
5 (20 000 \$), là.

6 Q. **[697]** Donc, plus que le trois mille (3 000 \$)
7 permis par la loi pour une seule personne?

8 R. En fait, c'est toujours dans le même sens qui a été
9 expliqué, là, c'est que, bon, « êtes-vous capables
10 de, avec des collègues, de récupérer pour
11 l'équivalent de quinze (15 000 \$) à vingt mille
12 dollars (20 000 \$)? »

13 Q. **[698]** C'est ça, donc on vous demande, on demande à
14 une personne quinze mille dollars (15 000 \$), qui,
15 elle, va faire le tour autour d'elle, c'est ça?

16 R. Tout à fait.

17 Q. **[699]** Parfait. Sur les choix, si je peux me
18 permettre, on vous a présenté les choix comme
19 étant, disons que vous aviez deux choix. Ou bien
20 vous versiez, ou bien vous étiez exclu. Est-ce que
21 c'est les choix que vous pensez que vous aviez?

22 R. Vous parlez de...

23 Q. **[700]** Oui, c'est ça, je vous posais la question.

24 R. Au Parti... vous parlez au Québec?

25 Q. **[701]** Non, non, on parlait de face au système

1 présent, là.

2 R. Bien, les choix étaient, oui, c'est que si on ne
3 versait pas on était exclu.

4 Q. **[702]** Donc, c'était ou vous versez ou vous étiez
5 exclu, vos choix? Je me permets d'en ajouter un
6 troisième. Ça aurait été de dénoncer le système aux
7 autorités compétentes qui y auraient mis fin et là
8 on aurait vécu dans une ère différente, s'il y
9 avait un troisième choix dans tout ça.

10 R. Vous avez raison.

11 Me MICHEL DÉCARY :

12 Q. **[703]** Et est-ce que je peux enchaîner quelque peu,
13 parce que des témoins viendront développer ça
14 probablement un jour. Mais la sollicitation
15 annuelle, normalement, telle que vous l'avez
16 évoquée, d'abord il y a, on appelle pour voir si
17 des gens veulent acheter des billets pour un
18 tournoi de golf, n'est-ce pas?

19 R. Exact. Bien, toute activité.

20 Q. **[704]** Bien, toute activité. Mais il y a le tournoi
21 de golf régional, c'est une activité.

22 R. Exact.

23 Q. **[705]** Assez bien connue. Et ça, comme tel, l'argent
24 qui est versé, disons que c'est quatre billets à
25 deux cent cinquante (250 \$), je prends un chiffre,

1 je ne connais pas les chiffres, mille dollars
2 (1 000 \$), ce mille dollars (1 000 \$) est
3 comptabilisé comme une contribution, n'est-ce pas?

4 R. Exact.

5 Q. **[706]** Bon. Et il y a le cocktail annuel dans les
6 régions, n'est-ce pas?

7 R. Exact.

8 Q. **[707]** Et vous payez pour le cocktail. Et donc, de
9 région en région, évidemment il y a ces deux
10 principales activités et il y a généralement,
11 également, une activité où on regroupe annuellement
12 un ensemble de ministres et le Premier ministre et
13 un groupe de personnes et on demande, encore là,
14 des contributions, n'est-ce pas, de paiement de
15 billets, on prend bien soin de vous le dire qu'on
16 veut des chèques, c'est individuel.

17 R. Exact.

18 Q. **[708]** Et puis est-ce que j'ai raison de penser que
19 les solliciteurs sont... sont très, très
20 précautionneux là-dessus?

21 R. On n'a jamais demandé d'argent comptant. Ça a
22 toujours été des chèques.

23 Q. **[709]** Toujours été des chèques.

24 R. Oui.

25 Q. **[710]** Et ils sont très précautionneux là-dessus,

1 n'est-ce pas?

2 R. Tout à fait.

3 Q. [711] Ça vous le sentez, n'est-ce pas?

4 R. Ah, c'est des professionnels.

5 Q. [712] Et puis juste pour revenir au point central
6 ici, c'est que... Puis je ne veux pas vous fatiguer
7 avec ça, mais j'ai compris que vous remboursiez, et
8 en argent comptant. Mais moi, il y a l'argent
9 comptant, c'est une chose, puis il y a le
10 remboursement. Ce n'était pas su non plus qu'on
11 remboursait ces gens-là, n'est-ce pas?

12 R. Vous avez raison.

13 Q. [713] Et que, donc, on parle de prête-noms, mais
14 que ce n'était pas su comme tel.

15 R. Vous avez raison.

16 Q. [714] Merci.

17 (14:55:26)

18 RÉINTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

19 Suite aux interrogatoires, je vais avoir quelques
20 questions.

21 Q. [715] Monsieur Sauriol, le but pour Dessau de faire
22 l'acquisition de firmes dans les régions, est-ce
23 que je me trompe si... Il y a un désir d'expansion,
24 bien entendu, mais également, c'est bien se
25 positionner pour les appels d'offres régionaux,

1 régionalisés?

2 R. C'est pour avoir... C'est parce que c'était... En
3 réalité, c'est que le travail, souvent, c'est
4 régionalisé, ça fait que ça prend des équipes en
5 place si on veut être capable de travailler dans
6 les régions.

7 Q. **[716]** Mais c'est un phénomène. C'est-à-dire que
8 vous n'êtes pas la seule grande firme qui a, au fil
9 des ans, acquis de plus petites firmes, ce qui fait
10 en sorte qu'elles se positionnent, non pas pour
11 travailler dans ces municipalités-là, mais pour les
12 contrats gouvernementaux comme au MTQ.

13 R. Tout...

14 Q. **[717]** C'est une des raisons.

15 R. Tout type de contrat.

16 Q. **[718]** Tout type de contrat.

17 R. Oui.

18 Q. **[719]** Parfait. Ceci étant dit, j'étais un petit
19 peu, j'ai un petit peu sursauté sur quelques
20 questions en contre-interrogatoire. Le financement
21 qu'on appelle des partis politiques sectoriel, là,
22 c'est quelque chose qui n'est pas inconnu, là, pour
23 vous.

24 R. Bien, vous voulez dire...

25 Q. **[720]** C'est-à-dire qu'on demande aux firmes...

1 R. Il y a des objectifs.

2 Q. **[721]** Il y a des objectifs.

3 R. Oui.

4 Q. **[722]** Et on demande aux firmes de contribuer.

5 R. Oui.

6 Q. **[723]** C'est exact de dire également, parce que
7 d'autres l'ont dit avant vous, par exemple monsieur
8 Lalonde, c'est-à-dire comme on est soit numéro 1,
9 soit numéro 2, ou un associé principal d'une grande
10 firme ou d'une firme de génie-conseil de
11 professionnels, on ne veut pas non plus s'attacher,
12 c'est-à-dire on ne veut pas trop montrer nos
13 couleurs politiques. C'est-à-dire, par exemple,
14 vous contribuez, Rosaire Sauriol fait un chèque de
15 trois mille (3 000) par année au Parti libéral
16 pendant dix (10) ans, c'est quelque chose qui ne se
17 fait pas, ça, hein?

18 R. Vous avez raison.

19 Q. **[724]** Tout à fait. Puis je vais vous montrer, je ne
20 l'ai pas déposé, mais je pense que ça démontre un
21 petit peu mon propos. Je vais aller à l'onglet 18.
22 Je trouvais ça marginal, les cotisations, ce que
23 vous avez donné et l'une de vos conjointes a donné,
24 mais ça prend, je pense, le sens, suite à des
25 questions en interrogatoire. Si je regarde pour

1 vous-même, Monsieur Sauriol, ce que vous avez donné
2 au PLQ, c'est à peu près rien, là. C'est-à-dire,
3 vous avez donné un mille dollars (1 000 \$) en deux
4 mille un (2001), personnellement, un chèque, là,
5 Rosaire Sauriol. Et deux cent cinquante dollars
6 (250 \$) en deux mille quatre (2004). Au PQ, vous
7 avez donné quatre cents dollars (400 \$) en quatre-
8 vingt-seize (96), et quatre cents dollars (400 \$)
9 en quatre-vingt-dix-neuf (99). Et à l'ADQ, un petit
10 peu plus. Mais jamais le maximum. Ici également, je
11 comprends, également on a fait les vérifications,
12 parce que c'était des adresses, c'est des données
13 qui nous viennent du DGEQ, ce sont votre ex-
14 conjointe et votre conjointe actuelle qui, elles,
15 ont donné également des montants. Alors, c'est
16 exact de dire que ça représente bien ce que je
17 disais tantôt, c'est-à-dire on ne veut pas. Moi je
18 m'appelle Rosaire Sauriol, je suis le numéro 2, je
19 ne veux pas que le PQ pense que je suis un libéral,
20 puis je ne veux pas que le libéral pense que je
21 suis un péquiste ou un adéquiste. Est-ce que ça...

22 R. Votre explication...

23 Q. [725] C'est pour ça qu'on fait ça?

24 R. Non. C'est... Vous avez raison... Vous avez raison,
25 mais il y a aussi un autre phénomène. C'est que, en

1 fait, bien, pour nous c'est... On ne voulait pas
2 rendre ça public, là.

3 Q. [726] Aussi.

4 R. Oui.

5 Q. [727] Également. Mais, comme vous vous promenez
6 dans la plupart des cocktails, puis à savoir, moi,
7 si je veux aller, parce que vous trouvez
8 intéressant de faire du réseautage, pour le
9 cocktail de madame Beauchamp, ou de monsieur
10 Whissell dans le temps, ou de Jean Charest, ou au
11 Parti québécois, madame Marois, c'est-à-dire, vous
12 y allez, vous participez, vous donnez, il y a du
13 démarchage qui se fait, mais vous, Rosaire Sauriol,
14 vous préférez que ça soit des prête-noms, des
15 chèques qu'on demande, puis qu'on les demande à
16 Dessau. C'est exact, ça?

17 R. Exact.

18 Q. [728] Que ça soit des prête-noms qui, dans un
19 premier temps, étaient dans la firme?

20 R. Exact.

21 Q. [729] Puis ensuite de ça, compte tenu, pour éviter
22 des problèmes avec le DGEQ, des problèmes avec
23 l'Ordre des ingénieurs, bien, on sort à
24 l'extérieur. Exact?

25 R. Exact.

1 Q. [730] Parfait. Je cote la pièce et j'ai terminé là-
2 dessus.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Est-ce que vous la produisez?

5 Me DENIS GALLANT :

6 Je la produis, oui.

7 LA GREFFIÈRE :

8 C'est le numéro 55P-591.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Merci.

11

12 55P-591 : Données du Directeur général des
13 élections du Québec (DGE) concernant
14 les dons faits par Rosaire Sauriol et
15 de sa conjointe aux partis politiques
16 provinciaux

17

18 Me MICHEL DÉCARY :

19 Madame la Présidente, est-ce que je pourrais
20 avoir...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parlez dans le micro, Maître Décary.

23 Me MICHEL DÉCARY :

24 Est-ce que je pourrais demander au témoin une autre
25 précision, s'il vous plaît?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Certainement.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

4 Merci beaucoup.

5 Q. [731] Et on a un petit enchaînement.

6 R. Bien oui, c'est...

7 Q. [732] C'est toujours comme ça. Parce qu'on a fait
8 la distinction entre les contributions des membres
9 du groupe et des personnes à l'extérieur du groupe.
10 Mais pour les sollicitateurs, est-ce qu'il y avait
11 des indices, est-ce qu'il y avait des façons de
12 savoir qu'il y avait cette distinction? Est-ce
13 que...

14 R. Excusez-moi, je...

15 Q. [733] O.K. Est-ce que le solliciteur qui reçoit les
16 chèques...

17 R. Oui.

18 Q. [734] ... est-ce qu'il est à même, lui, de savoir,
19 est-ce qu'il y a des indices, pour les recevoir,
20 que ce sont un groupe de prête-noms? Est-ce qu'il y
21 a quelque chose?

22 R. Non.

23 Q. [735] Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, c'est terminé avec monsieur Sauriol?

1 Me DENIS GALLANT :

2 Oui, je vais laisser la place à mon collègue maître
3 Crépeau.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait.

6 Q. **[736]** Merci, Monsieur Sauriol.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[737]** Merci.

9 R. Merci.

10

11 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

12

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 On peut appeler monsieur Desrosiers.

15

16

17

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt et unième (21e)
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 GUY DESROSIERS,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[738]** Bonjour, Monsieur Desrosiers.

12 R. Bonjour.

13 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. **[739]** Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
15 Commissaire. Alors, Monsieur Desrosiers...

16 LA GREFFIÈRE :

17 (Inaudible)

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 38. Je comprends qu'on va coter les pièces à la
20 suite des précédentes.

21 LA GREFFIÈRE :

22 38.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[740]** Alors, bon après-midi, Monsieur Desrosiers.

25 R. Bonjour.

1 Q. [741] Je comprends, Monsieur Desrosiers, que pour
2 les besoins des travaux de la Commission, on vous a
3 demandé de préparer un résumé des états financiers
4 du Parti Union Montréal de deux mille un (2001) à
5 deux mille onze (2011).

6 R. Oui.

7 Q. [742] Avec certains éléments d'histoire pour
8 expliquer comment s'est créé ce parti-là et à quel
9 moment différents groupes se sont joints au Parti
10 Union Montréal.

11 R. Oui.

12 Q. [743] Alors, je vais vous laisser aller. Je vais
13 vous demander, je vais demander à madame... madame
14 Morin peut-être de nous présenter la présentation.
15 On va la coter immédiatement, si vous me permettez.
16 Alors, c'est une série de...

17 LA GREFFIÈRE :

18 C'est 592, mais 38P-592.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 592. Merci.

21

22 38P-592 : Présentation sur les états financiers
23 d'Union Montréal

24

25 Q. [744] Alors, peut-être juste nous expliquer sous

1 quelle forme ça nous provient, ça nous vient?

2 R. En fait, les états financiers que j'ai utilisés
3 pour monter ma présentation, ce sont des états
4 financiers qui nous ont été fournis là par le
5 Directeur général des élections.

6 Q. **[745]** O.K. Alors, je vais vous laisser aller.
7 Alors, on a évidemment, bon, la première, on peut
8 tourner la page. Et là je vous laisse nous
9 expliquer un petit peu, faire un brin d'historique
10 et nous présenter par la suite les états
11 financiers.

12 R. Alors, j'ai séparé ma présentation en trois blocs,
13 trois courts blocs là. En fait, le premier,
14 c'est... je vais faire un bref historique du Parti,
15 ensuite je vais parler du rapport de l'auditeur
16 indépendant et je vais donner certaines
17 informations financières.

18 Q. **[746]** Alors, on y va. Alors, parlez-nous de
19 l'historique du Parti.

20 R. Alors, si on passe à la suivante. Bon. Le Parti
21 Union Montréal a connu plusieurs dénominations là
22 au cours des années. Alors, si on recule jusqu'en
23 deux mille un (2001), le premier nom était Équipe
24 Tremblay Union des citoyens et des citoyennes de
25 l'Île de Montréal qui a été originalement autorisé

1 par le Directeur général des élections le trente
2 (30) mars deux mille un (2001).

3 Il y a eu une fusion avec le Parti
4 municipal de Saint-Léonard le sept (7) mai deux
5 mille un (2001). Il y a eu une fusion avec le
6 Rassemblement des citoyens et citoyennes de
7 Montréal le premier (1er) octobre deux mille un
8 (2001). Et une autre fusion avec la Coalition
9 démocratique de Montréal le premier (1er) octobre
10 deux mille un (2001).

11 Par la suite, le Parti, au cours de l'année
12 deux mille deux (2002), a changé de nom pour
13 s'appeler l'Union des citoyens et des citoyennes de
14 l'île de Montréal et il a porté ce nom-là de deux
15 mille deux (2002) jusqu'à deux mille cinq (2005).

16 Q. **[747]** La page suivante.

17 R. En deux mille cinq (2005), on revient au nom Équipe
18 Tremblay Union des citoyens et des citoyennes de
19 l'île de Montréal et le nom va tenir jusqu'en deux
20 mille sept (2007) où, le dix-sept (17) décembre
21 deux mille sept (2007), le nom devient Équipe
22 Tremblay Union Montréal. Il y a eu une fusion avec
23 le Parti Équipe Anjou le premier (1er) janvier deux
24 mille neuf (2009). Et pour actualiser un petit peu
25 les choses, depuis le vingt-trois (23) janvier deux

1 mille treize (2013), le Parti porte le nom Union
2 Montréal.

3 Q. [748] O.K. Mais, il s'agit toujours du même parti
4 politique.

5 R. Toujours le même parti.

6 Q. [749] Au niveau des états financiers, alors allons-
7 y pour le rapport de l'auditeur indépendant.

8 R. Alors, le rapport de l'auditeur indépendant, ça
9 porte ce nom-là depuis deux mille dix (2010).
10 Auparavant on parlait de rapport des vérificateurs
11 là, mais c'est une question de terminologie là
12 comptable, mais c'est la même chose.

13 Quand on parle de rapport financier, ça
14 doit être remis au trésorier de la municipalité et
15 au DGE au plus tard le premier (1er) avril de
16 chaque année. Lorsque les recettes excèdent cinq
17 mille dollars (5 000 \$), le rapport doit être
18 accompagné d'un rapport du vérificateur du parti
19 dûment signé et les rapports financiers ont un
20 caractère public. Toute personne peut les examiner
21 en s'adressant au trésorier de la municipalité.

22 Q. [750] O.K. Dans ce cas-ci, l'auditeur indépendant,
23 c'est... bon, c'est Pricewaterhouse. Et peut-être
24 nous expliquer brièvement c'est quoi le rôle de
25 l'auditeur indépendant.

1 R. Ce qu'on attend du vérificateur, en fait, c'est
2 d'attester que le rapport financier donne, à tous
3 ses aspects significatifs, une image fidèle de la
4 situation financière du parti à la date de la fin
5 d'exercice visée ainsi que les résultats de son
6 exploitation.

7 Q. [751] O.K.

8 R. Alors, pour le Parti Union Montréal et disons
9 appelons-le Union Montréal là, mais...

10 Q. [752] Oui.

11 R. ... même s'il a changé de nom. Alors, donc
12 l'auditeur indépendant est PricewaterhouseCoopers
13 pour toutes les années et l'associé responsable de
14 ce dossier-là est Michel Larouche. Pour les
15 premières années jusqu'au trente et un (31)
16 décembre deux mille quatre (2004), le vérificateur
17 émettait une opinion sans réserve sur les états
18 financiers. Quand on parle d'« opinion sans
19 réserve », c'est que le rapport financier donnait,
20 à tous les égards importants, une image fidèle de
21 la situation du Parti au trente et un (31)
22 décembre, ainsi que les résultats de son
23 exploitation et de flux de trésorerie là pour
24 l'exercice terminé à cette date. À partir de
25 l'exercice clos le trente et un (31) décembre deux

1 mille cinq (2005), il y a une réserve qui a été
2 ajoutée au rapport du vérificateur et cette
3 réserve-là apparaît dans toutes les années
4 subséquentes. Ce qu'on ajoute, avec la réserve,
5 c'est qu'on mentionne que :

6 En raison de la nature propre des
7 opérations financières du parti il est
8 impossible de vérifier de manière
9 satisfaisante si les contributions de
10 moins de cent dollars (100 \$), les
11 prix d'entrée à des activités ou les
12 manifestations à caractère politique,
13 les dons anonymes et les adhésions ont
14 tous été comptabilisés.

15 Q. [753] Avez-vous été en mesure de vérifier auprès du
16 Directeur général des élections d'où vient cette
17 réserve-là, qu'on retrouve au Parti Union Montréal?

18 R. J'ai contacté le vérificateur du Parti Union
19 Montréal, en fait, j'ai contacté monsieur Larouche,
20 on lui a fait la demande pour savoir pour quelle
21 raison il y avait une réserve, là, qui avait été
22 ajoutée dans les états financiers, à partir de
23 l'année deux mille cinq (2005). La réponse qui nous
24 a été fournie, c'est dans une lettre, je peux vous
25 lire l'extrait pertinent.

1 Q. [754] Ou le résumer, là.

2 R. Oui. C'est qu'en fait, on dit que le changement
3 fait suite à une formation qui a été donnée par le
4 Directeur général des élections du Québec à
5 plusieurs firmes comptables qui étaient
6 responsables de la vérification financière, là, de
7 partis politiques municipaux. Et, ça, ça s'est fait
8 en février deux mille six (2006). Puis une des
9 firmes participantes, autres que
10 PricewaterhouseCoopers, selon la lettre, a
11 mentionné qu'il serait souhaitable de pouvoir
12 ajouter une telle réserve au rapport du
13 vérificateur étant donné la nature, là, de certains
14 revenus. Puis le représentant du DGE, à cette
15 séance, a mentionné qu'il était à l'aise avec une
16 telle réserve, là, dans le rapport.

17 Q. [755] O.K. Donc, c'est maintenant rendu le standard
18 ou, du moins, en tout cas, dans les états
19 financiers que vous avez vus, de retrouver cette
20 réserve-là?

21 R. C'est ça.

22 (15:08:37)

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. [756] Est-ce que vous avez regardé les états
25 financiers de partis politiques provinciaux et est-

1 ce qu'une telle réserve est là aussi dans l'opinion
2 de l'auditeur?

3 R. Ça a changé dans le temps mais, si on regarde les
4 états financiers du trente et un (31) décembre deux
5 mille onze (2011), la réserve n'est pas là.

6 Q. **[757]** Elle n'est pas là. Est-ce que, pour l'année
7 deux mille cinq (2005), est-ce que vous pouvez nous
8 dire combien ça représente ces opérations-là, de
9 contributions de moins de cent dollars (100 \$),
10 prix d'entrée à des activités, est-ce que vous
11 avez...

12 R. On va y arriver un petit plus tard, j'ai préparé
13 des graphiques, là, qui vont...

14 Q. **[758]** Mais pour l'année deux mille cinq (2005),
15 pour savoir ce qui, dans le fond... on ne peut pas
16 s'assurer que c'est comptabilisé correctement, est-
17 ce que ça vous avez un ordre de grandeur pour cette
18 année-là précisément?

19 R. Parce que là on parle pour l'année deux mille cinq
20 (2005), d'environ... c'est un petit peu moins que
21 deux millions (2 M).

22 Q. **[759]** Merci.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[760]** Deux millions (2 M) de dons...

25 R. Comptabilisés.

1 Q. **[761]** Comptabilisés. Mais les dons de moins de cent
2 dollars (100 \$)?

3 R. Les dons de moins de cent dollars (100 \$)...

4 Q. **[762]** En fait, appelons-le les dons anonymes.

5 R. En fait, les contributions de moins de cent dollars
6 (100 \$), qui représentaient, en deux mille cinq
7 (2005), cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$), et
8 les contributions supérieures à cent dollars
9 (100 \$), qui représentaient un point sept million
10 (1.7 M), là, un petit peu moins.

11 Q. **[763]** O.K. Ça va. Alors, peut-être on y arrive aux
12 états financiers?

13 R. Juste pour terminer avec le rapport de l'auditeur.
14 Même si les rapports sont vérifiés par un auditeur,
15 la responsabilité du rapport financier incombe
16 toujours au représentant officiel du parti, qui
17 doit signer le bilan.

18 Q. **[764]** O.K.

19 R. Et, pour le parti Union Montréal, le représentant
20 officiel du parti est monsieur Marc Deschamps.

21 Q. **[765]** Et avez-vous vérifié si les bilans étaient
22 signés à chaque année?

23 R. Pour toutes les années.

24 Q. **[766]** C'est bon. Alors, maintenant je comprends que
25 vous avez fait un tableau, avec des graphiques, sur

1 les états financiers. Et on est au premier tableau,
2 qui s'appelle « Les revenus totaux de 2001 à 2011
3 en dollars ».

4 R. C'est en plein ça. Alors, j'ai fait une
5 compilation, là, des états financiers, là, des
6 revenus totaux de chaque année. J'ai extrait... en
7 fait, j'ai enlevé des montants pour l'année deux
8 mille quatre (2004) et deux mille cinq (2005),
9 c'est qu'on avait des revenus... des remboursements
10 de dépenses des comités du non, avec l'histoire des
11 défusions, là, à l'époque, qui représentaient, en
12 deux mille quatre (2004), c'était trois cent
13 quatre-vingt-quinze mille dollars (395 000 \$) et,
14 en deux mille cinq (2005), ça représentait trois
15 mille six cents dollars (3 600 \$). Ça fait que je
16 les ai sortis de mon tableau. Mais on voit quand
17 même la tendance, là, au fil des années. En deux
18 mille un (2001), je dois dire que les états
19 financiers couvrent... en fait, il y a deux états
20 financiers parce qu'il y a un premier qui couvre la
21 période de cinq mois, terminée le trente (30)
22 septembre deux mille un (2001), et il y a un
23 deuxième qui fait les trois mois, terminés le
24 trente et un (31) décembre deux mille un (2001). La
25 raison pour laquelle on fait une fin d'exercice au

1 trente (30) septembre c'est qu'il y avait une
2 fusion avec deux partis, le premier (1er) octobre
3 deux mille un (2001), là, alors c'est probablement
4 la raison pour laquelle on avait fermé l'année au
5 trente (30) septembre. Mais ça nous donne quand
6 même, pour l'année deux mille un (2001), là, un
7 petit moins que trois millions (3 M) en revenus
8 totaux. Si on regarde l'année deux mille cinq
9 (2005)... deux mille un (2001), deux mille cinq
10 (2005), deux mille neuf (2009), là, c'est trois
11 années électorales. Pour deux mille cinq (2005), on
12 est légèrement au-dessus de quatre millions (4 M)
13 et, pour deux mille neuf (2009), c'est autour de
14 trois millions (3 M) de revenus totaux.

15 Q. **[767]** Mais, évidemment, entre deux mille un (2001)
16 et deux mille cinq (2005), lors des années deux
17 mille deux (2002), trois, (3), quatre (4), les
18 revenus sont beaucoup plus bas?

19 R. Oui. On tourne autour d'un point neuf (1.9), un
20 point sept million (1.7 M).

21 Q. **[768]** Et c'est la même chose entre... bien, pour
22 deux mille six (2006), deux mille sept (2007) et il
23 y a une légère remontée en deux mille huit (2008)?

24 R. C'est ça, là on parle d'un point huit (1.8) à deux
25 point deux millions (2.2 M) pour l'année deux mille

1 huit (2008).

2 Q. **[769]** Et, si on dépasse l'année électorale de deux
3 mille neuf (2009), deux mille dix (2010), deux
4 mille onze (2011), les revenus sont beaucoup plus
5 bas à ce moment-là?

6 R. Là on est à un point deux million (1.2 M).

7 Q. **[770]** O.K.

8 R. Ce que je dois ajouter là-dessus aussi, c'est qu'il
9 y a une directive du Directeur général des
10 élections qui dit que le parti doit tenir, là, des
11 registres comptables. Et les registres comptables
12 du représentant officiel, bon, comptent notamment
13 un registre caisse recettes qui doit refléter
14 toutes les rentrées d'argent du parti. Puis une
15 exigence du DGE aussi, est que tous les montants
16 qui sont reçus, que ce soit en argent ou en
17 chèques, soient déposés dans un compte de banque
18 avant des les utiliser pour payer des dépenses.

19 Q. **[771]** Donc, toutes les... est-ce qu'on peut
20 résumer, toutes les sommes d'argent qui rentrent à
21 un parti politique, que ce soit des contributions
22 ou des cartes de membre, toutes les formes
23 d'entrées doivent passer par le compte de banque et
24 être comptabilisées dans le livre des recettes?

25 R. C'est l'exigence du Directeur général des

1 élections.

2 Q. [772] O.K. Allons regarder... Je comprends que le
3 tableau suivant, vous avez fait des comparaisons
4 entre les différentes formes de revenus?

5 R. C'est ça. Puis ce tableau-là appelons-le « l'effort
6 de financement du Parti », parce que ce que j'ai
7 enlevé de ça, c'est qu'il y a une partie des
8 revenus qui provient de la Ville de Montréal. C'est
9 prévu dans la Loi sur les cités et villes qu'il y a
10 des dépenses qui sont remboursées aux partis. On va
11 le voir dans la section des dépenses. Mais, ça,
12 c'est vraiment la partie qui vient disons revenus
13 externes autres que remboursement de la Ville. On a
14 là-dedans les revenus d'adhésion, les dons
15 anonymes, les revenus liés aux activités
16 politiques, les contributions qui n'excèdent pas
17 cent dollars (100 \$) et les contributions qui sont
18 supérieures à cent dollars (100 \$). Dans la colonne
19 deux mille un (2001), les dons anonymes et
20 activités politiques sont regroupés. C'est que,
21 dans l'état financier, ce n'était pas séparé. C'est
22 la raison pour laquelle on retrouve... C'est la
23 seule année où les dons et les activités sont
24 ensemble. Par la suite, c'est deux montants qui
25 sont séparés.

1 Q. **[773]** Bon. Par la suite, on sépare. Mais quand on
2 regarde des années deux mille deux (2002) à deux
3 mille onze (2011), la majeure partie, je dirais
4 même quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des revenus
5 de Parti Union Montréal, ce sont des contributions
6 supérieures à cent dollars (100 \$)?

7 R. C'est ça. C'est le gros effort qui est fait. Pour
8 l'année deux mille un (2001), on est à un point
9 soixante-dix-sept million (1,77 M\$); pour l'année
10 deux mille cinq (2005), on est à un point sept
11 million (1,7 M\$); puis pour l'année deux mille huit
12 (2008), on est à neuf cent quatre-vingt-huit mille
13 dollars (88 000 \$).

14 Q. **[774]** O.K.

15 R. Et on voit là-dessus qu'à partir de deux mille dix
16 (2010), le financement est beaucoup, est beaucoup
17 réduit, par rapport aux années précédentes.

18 Q. **[775]** Aidez-moi, j'ai de la misère avec les
19 chiffres. Je regardais le tableau précédent qui
20 était juste les revenus totaux. On avait des pics
21 en... les années électorales, en deux mille un
22 (2001), deux mille cinq (2005) et en deux mille
23 neuf (2009), avec des revenus totaux de trois
24 millions (3 M\$). Et, là, quand je regarde vos
25 revenus comparés, deux mille neuf (2009), il n'y a

1 pas eu beaucoup de dons. En fait, il n'y a pas
2 beaucoup de revenus. Expliquez-moi tout simplement,
3 ces revenus-là en deux mille neuf (2009), là,
4 comment se fait-il que dans nos revenus comparés,
5 on ne soit pas plus haut que ça alors que, dans les
6 revenus totaux, on atteint un pic?

7 R. En tout cas, si on se fie aux témoignages qui ont
8 été faits ici, là, il y avait différentes raisons
9 que le financement était rendu plus difficile, avec
10 ce qui a été mentionné, que ce soit l'escouade
11 Marteau, que ce soit...

12 Q. [776] Mais, vous, dans vos livres, dans les livres,
13 dans les états financiers, trouvez-vous une raison
14 à ça?

15 R. Il n'y a pas de raison identifiée comme telle.

16 Q. [777] O.K. Au niveau des dépenses... Ou aviez-vous
17 d'autre chose à me dire sur le tableau précédent?

18 R. Non, ça va.

19 Q. [778] Au niveau des dépenses?

20 R. Au niveau des dépenses, encore une fois il y a une
21 exigence du DGE. C'est que le parti doit avoir un
22 registre qu'on appelle caisse-déboursés, et dans
23 lequel tous les déboursés doivent être inscrits
24 dans le registre.

25 Q. [779] O.K.

1 R. Et encore une fois, pour l'année deux mille un
2 (2001), j'ai inclus la période de cinq mois et la
3 période de trois mois. Et ça nous donne des
4 dépenses totales de trois point deux millions
5 (3,2 M\$). Pour l'année deux mille cinq (2005), qui
6 est une autre année électorale, on est à quatre
7 point trois millions (4,3 M\$). Et pour l'année deux
8 mille neuf (2009), on est un petit peu moins que
9 trois point sept millions (3,7 M\$).

10 Q. **[780]** O.K. C'est les années électorales où il y a
11 le plus d'entrées et le plus de sorties.

12 R. C'est ça. Toutes les dépenses électorales passent
13 là-dedans.

14 Q. **[781]** C'est bon.

15 R. Que ce soit affichage, publicité...

16 Q. **[782]** Je vous laisse aller au dernier tableau qui
17 sont les principales dépenses, deux mille un (2001)
18 à deux mille onze (2011).

19 R. Dans les dépenses, j'ai inclus à ce tableau-là les
20 frais électoraux, les frais de fonctionnement et
21 les frais de recherche et de secrétariat. L'article
22 474 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'il
23 y a des montants à rembourser par la Ville aux
24 partis pour les dépenses de recherche et de
25 secrétariat des conseillers municipaux. Les frais

1 de fonctionnement qui sont remboursés sont
2 calculés, il y a un calcul qui est fait, là, qui
3 tient compte du nombre d'électeurs puis du nombre
4 de votes que le parti a reçus. Alors, la partie
5 frais de fonctionnement pour deux mille un (2001),
6 c'était quarante-deux mille dollars (42 000 \$);
7 pour deux mille deux (2002), trois (2003), quatre
8 (2004) et cinq (2005), on parle de deux cent
9 soixante-quatre mille dollars (264 000 \$); pour
10 l'année deux mille six (2006), sept (2007), huit
11 (2008), c'était deux cent trois mille dollars
12 (203 000 \$); pour deux mille neuf (2009), on est à
13 deux cent dix mille (210 000 \$); et pour deux mille
14 dix (2010), deux mille onze (2011), c'était cent
15 cinquante-trois mille (153 000 \$). Ça fait qu'il y
16 a quand même une relative stabilité pour ces frais-
17 là.

18 Q. **[783]** O.K.

19 R. Quand on parle de deux mille un (2001), on a
20 l'impression que les dépenses sont beaucoup plus
21 basses, mais ce n'est pas juste une impression,
22 c'est que la colonne est plus basse, c'est que, à
23 l'époque, dans l'état financier, le regroupement
24 des dépenses était fait de façon différente. Pour
25 pas tout mélanger mes affaires, je l'ai exclu.

1 Disons que deux mille un (2001), n'en tenons pas
2 vraiment compte. Mais à partir de deux mille deux
3 (2002) jusqu'à deux mille onze (2011), c'est
4 comparable. On travaille sur la même base.

5 Q. [784] C'est comparable. Et au niveau des frais de
6 recherche et secrétariat, c'est assez constant, bon
7 an mal an, autour de un million, depuis en tout cas
8 près de deux mille cinq (2005). Et les frais de
9 fonctionnement, évidemment, qu'ils ont diminué
10 après l'année électorale de deux mille cinq (2005)?

11 R. C'est ça. Puis juste pour expliquer un petit peu ce
12 qui rentre là-dedans, dans les frais électoraux
13 c'est les loyers de bureaux de campagne, c'est les
14 fournitures de bureau, il y a des dépenses de
15 télécommunication, services professionnels,
16 publicité et autres. Mais là, on parle vraiment de
17 période électorale. Dans les frais de
18 fonctionnement qui sont remboursés par la Ville, il
19 y a des frais pour les activités politiques, il y a
20 le loyer du bureau permanent, les salaires, frais
21 de vérification, fournitures de bureau et autres.
22 Dans les frais de recherche-secrétariat, on
23 retrouve aussi des frais pour des activités
24 politiques, des fournitures de bureau,
25 télécommunication, salaires, services

1 professionnels, frais de vérification, publicité et
2 autres.

3 Q. [785] Monsieur Desrosiers, à votre point de vue et
4 après avoir regardé ces états financiers là, vous
5 même avez-vous détecté quelque anomalie ou quoi que
6 ce soit dans les états financiers d'Union Montréal
7 pour cette période-là?

8 R. Si on regarde la portion, je dirais la portion
9 comptabilisée, je ne crois vraiment pas qu'il y ait
10 de problème là. On a un rapport du vérificateur
11 quand même qui nous dit que toute la portion qui
12 est comptabilisée est correctement reflétée dans
13 les états financiers. S'il y a un problème, c'est
14 que, en tout cas, à la suite des témoignages qu'on
15 a entendus ici, s'il y a un problème c'est qu'il y
16 a des montants qui n'ont pas été comptabilisés.

17 Q. [786] O.K. Mais à la face-même, dans ce qui est
18 comptabilisé, on ne voit pas de problème.

19 R. Non.

20 15:08:37

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. [787] Et par ailleurs, on a entendu ici qu'il y
23 avait des prête-noms là. Des gens sont venus nous
24 dire avoir été servis comme prête-noms. Et ça,
25 votre travail ne pouvait pas, en regardant que les

1 états financiers, identifier le concept de prête-
2 noms là.

3 R. Au niveau des prête-noms, j'ai fait un petit
4 travail à la suite du témoignage qui a été fait par
5 mon collègue André Noël puis que eux sont allés
6 cogner à des portes puis que bon, il avait amené
7 ici quatre personnes qu'il avait utilisées par
8 prête-noms, puis le travail que j'ai fait, c'est de
9 m'assurer que ces personnes-là qui avaient fait des
10 contributions par chèque, qu'on les retrouvait dans
11 la liste des contributions du Parti et que le total
12 de la liste des contributions correspond au montant
13 des états financiers et c'est le cas. Ça fait que
14 toute cette partie de financement-là, même si c'est
15 fait par des prête-noms, c'est quand même
16 comptabilisé dans l'état financier du Parti.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[788]** Et vous avez retrouvé, bon, on a les quatre
19 personnes qui sont venues déjà témoigner ici devant
20 la Commission.

21 R. Oui.

22 Q. **[789]** Et avez-vous regardé d'autres dossiers aussi?
23 Je pense spécifiquement aux huit cas, certains
24 identifiés par monsieur Noël, et les deux cas
25 probables, pour lesquels monsieur Noël ne nous a

1 pas donné de données nominatives mais vous y avez
2 eu accès. Avez-vous vérifié alors pour les quatre
3 personnes qui ont témoigné et les dix (10) autres
4 si on est capable de retrouver les contributions de
5 ces personnes-là à l'intérieur de la comptabilité
6 d'Union Montréal?

7 R. Si on y va avec les quatre qui sont venus
8 témoigner, le premier, en tout cas, allons-y avec
9 l'ordre dans lequel ils sont passés, monsieur
10 Dentico, on avait les quatre contributions à Union
11 Montréal en deux mille trois (2003), quatre (2004),
12 huit (2008) et neuf (2009), de mille dollars
13 (1 000 \$)...

14 Q. **[790]** Oui.

15 R. ... qu'on a retrouvées dans la liste des
16 contributions. Par contre, cette personne-là
17 n'apparaît pas sur la liste des membres du Parti
18 qui nous a été remise par le parti Union Montréal.
19 Pour la deuxième, madame Beaudry, la contribution
20 en deux mille cinq (2005) et deux mille huit (2008)
21 a été retracée à la liste des contributions et,
22 encore là, c'était, son nom n'a pas été retracé sur
23 la liste des membres fournie par le Parti. La
24 troisième, madame Garon, même histoire, pour deux
25 mille neuf (2009), la contribution de mille dollars

1 (1 000 \$) apparaît dans la liste mais elle n'a pas
2 été retracée sur la liste des membres qui nous a
3 été fournie par le Parti Union Montréal. Et le
4 dernier, monsieur Dion, c'est la même chose. Il n'a
5 pas été retracé sur la liste des membres mais sa
6 contribution de mille dollars (1 000 \$) en deux
7 mille cinq (2005) apparaît dans la liste des
8 contributions qui est annexée aux états financiers.

9 Q. **[791]** Juste avant d'aller plus loin, pour ces
10 quatre personnes là, alors on retrouve l'entrée
11 d'argent, on ne retrouve pas leurs noms sur la
12 liste des membres. Est-ce qu'on est capable de
13 savoir s'ils se sont vus attribuer un numéro de
14 membre au sein d'Union Montréal?

15 R. J'en avais un, j'en avais trois pour lesquels on a
16 attribué un numéro de membre selon la liste qui
17 nous a été fournie par le Parti.

18 Q. **[792]** Mais leur nom n'apparaît pas?

19 R. Non.

20 Q. **[793]** O.K. Et il y a les huit plus deux autres qui
21 ont été identifiés par monsieur, par le travail de
22 monsieur Noël. Je comprends qu'on n'a pas les noms,
23 vous y avez eu accès. Avez-vous fait les mêmes
24 démarches?

25 R. C'est ça. On avait, appelons-le monsieur A pour le

1 premier, lui avait fait une contribution en deux
2 mille cinq (2005) de mille dollars (1 000 \$), ça a
3 été retracé sur la liste des contributions. Le
4 deuxième, appelons-le monsieur B, en deux mille
5 neuf (2009) il a fait une contribution de mille
6 dollars (1 000 \$) qui a été retracée sur la liste
7 des contributions. La troisième personne c'est un
8 monsieur qui a fait une contribution en deux mille
9 cinq (2005) de mille dollars qui a été aussi
10 retracée à la liste des contributions et le
11 quatrième aussi, en deux mille neuf (2009), il
12 avait une contribution de mille dollars (1 000 \$)
13 qui a été retracée sur la liste des contributeurs
14 du Parti.

15 Q. **[794]** Et ça, c'est toutes des contributions par
16 chèque?

17 R. Oui.

18 Q. **[795]** Et qui étaient au montant de mille dollars
19 (1 000 \$) si je me souviens bien?

20 R. Oui.

21 Q. **[796]** O.K. Et est-ce que ces personnes-là, est-ce
22 que le nom de ces personnes-là, vous y avez eu
23 accès, est-ce qu'on les retrouve dans les listes
24 des membres d'Union Montréal?

25 R. Dans la liste des membres qui nous a été remise par

1 le Parti Union Montréal, ces quatre personnes
2 n'apparaissent pas dans la liste.

3 Q. **[797]** O.K. Il y en avait quatre, il n'y en avait
4 pas huit que monsieur Noël avait identifiés?

5 R. Bien on a les quatre qui sont venus ici.

6 Q. **[798]** O.K.

7 R. Les quatre que je viens de mentionner.

8 Q. **[799]** Oui.

9 R. Et il y avait deux autres qu'on soupçonnait...

10 Q. **[800]** Oui.

11 R. ... que ce soit des prête-noms mais, en tout cas,
12 peu importe, eux ont fait des contributions en deux
13 mille cinq (2005), les deux personnes, et les deux
14 personnes ont été retracées dans la liste des
15 contributions, c'est-à-dire le montant.

16 Q. **[801]** O.K.

17 R. Et leurs noms ont été retracés dans la liste des
18 contributions pour l'année deux mille cinq (2005).

19 Q. **[802]** Et savez-vous si leur nom apparaît sur la
20 liste des membres?

21 R. Non.

22 Q. **[803]** O.K. Je n'ai pas d'autres questions pour le
23 témoin.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Est-ce qu'il y aura des contre-interrogatoires?

1 Est-ce qu'on peut procéder aux contre-
2 interrogatoires après la pause? On va prendre une
3 quinzaine de minutes maximum. Merci.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Avec votre permission, Madame la Présidente.

9 Monsieur le Commissaire, j'ai... monsieur

10 Desrosiers nous a donné une réponse...

11 LA GREFFIÈRE :

12 Un instant.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 ... tout à l'heure et je pense qu'il y aurait
15 lieu...

16 LA GREFFIÈRE :

17 Un instant, Maître Crépeau.

18 Monsieur Guy Desrosiers, vous êtes sous le même
19 serment. Ça va.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Ça va. Sur le même serment. Alors, ce serait juste
22 de préciser une réponse qui a été donnée là pour
23 bien la qualifier.

24 Q. [804] Et peut-être, Monsieur Desrosiers, je pense
25 faire appel à votre mémoire là. La réponse que vous

1 avez donnée, comment vous voulez la qualifier?

2 R. Bien, en fait, le travail qui a été effectué s'est
3 fait à partir des états financiers d'Union
4 Montréal, je n'ai pas vérifié les livres d'Union
5 Montréal qui ont mené à la préparation des états
6 financiers, c'est juste la précision que je veux
7 apporter.

8 Q. **[805]** O.K. Merci.

9 (15:45:57)

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :

11 Q. **[806]** Alors, rebonjour. Bonjour, Monsieur
12 Desrosiers.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[807]** Je suis l'avocat d'Union Montréal. Vous dites
15 que vous n'avez pas vérifié les livres d'Union
16 Montréal, c'est exact?

17 R. C'est ça.

18 Q. **[808]** Ils ont, par contre, été à votre
19 disponibilité si vous en aviez fait la demande, on
20 est d'accord aussi?

21 R. On n'a pas fait la demande.

22 Q. **[809]** Mais, à date là, est-ce qu'Union Montréal
23 vous a refusé quelque document ou demande que vous
24 avez fait?

25 R. Auprès d'Union Montréal?

1 Q. **[810]** Oui.

2 R. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a...

3 Q. **[811]** Non, est-ce que Union... Je vais répéter ma
4 question. Vous dites « on n'en a pas fait la
5 demande ». Je vous dis « ils auraient été
6 disponibles ». Et la question que je vous pose :
7 est-ce que Union Montréal a... vous a donné à
8 chaque fois tout ce que vous demandiez?

9 R. Ce qu'on a demandé, oui.

10 Q. **[812]** Vous l'avez toujours eu? Donc, on peut
11 présumer que si vous vouliez examiner les livres,
12 il est loisible à vous de le faire

13 R. Oui, mais...

14 Q. **[813]** Très bien.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Est-ce que le témoin voulait dire quelque chose?

17 Me MICHEL DORVAL :

18 Q. **[814]** Ah! Excusez.

19 R. Oui. C'est que je ne voulais pas refaire le travail
20 de vérification qui a été fait par
21 PricewaterhouseCoopers pendant dix (10) ans, c'est
22 ça.

23 Q. **[815]** Mais, ce que je voulais que tout le monde
24 comprenne, c'est que vous pouvez le faire là, dans
25 le sens où Union Montréal va collaborer pleinement

1 avec vous. Est-ce qu'on est d'accord?

2 R. Oui.

3 Q. **[816]** Très bien. Moi, j'ai juste une question pour
4 vous. Bon. Vous dites, il y a des... on a retracé
5 des gens qui sont soit prête-nom ou on pense qu'ils
6 le sont. Je comprends que, dans la comptabilité,
7 tous ces dons-là sont là.

8 R. Oui.

9 Q. **[817]** Il ne manque pas un sou.

10 R. Non.

11 Q. **[818]** Et la seule chose que vous mentionnez, par
12 contre, il y en a certains qui ne sont pas sur la
13 liste des membres.

14 R. Mais, par contre, ça, ce n'est pas... ce n'est pas
15 un problème là.

16 Q. **[819]** Très bien. On se comprend que c'est normal
17 pour un citoyen de vouloir faire un don à un parti
18 politique sans nécessairement vouloir être membre
19 de ce parti politique-là.

20 R. Tout à fait. Oui.

21 Q. **[820]** Donc, c'est tout à fait normal qu'on se
22 retrouve avec une série de dons pour lesquels les
23 gens ne sont pas en même temps membre du parti.

24 R. Tout à fait.

25 Q. **[821]** Très bien. C'est la seule question que

1 j'avais. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Est-ce que d'autres personnes veulent contre-
4 interroger monsieur Desrosiers? Non. Merci.

5 Q. [822] Merci, Monsieur Desrosiers.

6 R. Merci.

7 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Et je vais appeler le prochain témoin, monsieur
10 Marc Deschamps qui est ici dans la salle
11 d'audience. Et je vais peut-être passer le micro un
12 instant à maître Greffe qui aura une demande à
13 présenter.

14 REPRÉSENTATIONS DE PART ET D'AUTRE

15 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

16 Alors, bon après-midi.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bon après-midi.

19 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

20 Effectivement, le Directeur des poursuites
21 criminelles et pénales a déposé une requête
22 partielle et préventive en non-publication pour une
23 partie du témoignage de monsieur Marc Deschamps. Il
24 s'agit d'une requête en non-publication pour
25 préserver l'équité procédurale dans le dossier en

1 cours du projet Faubourg Contrecoeur.

2 Alors, j'ai eu l'occasion de m'entretenir
3 avec mes collègues des médias et le témoignage
4 pourrait commencer aujourd'hui, mais je vais vous
5 demander quand même, Madame la Présidente,
6 d'ordonner un scellé sur cette requête-là et
7 également une non-publication pour le contenu de la
8 requête et, dépendamment de la position des médias
9 lundi, pour la partie du témoignage qui concerne
10 Faubourg Contrecoeur pour monsieur Deschamps, bien,
11 on aura ou non un débat sur la non-publication
12 comme telle là sur cette partie-là du témoignage.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Est-ce que ça vous convient?

15 Me GENEVIÈVE GAGNON :

16 Bonjour. Certainement.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Est-ce que vous pouvez vous identifier
19 pour...

20 Me GENEVIÈVE GAGNON :

21 Oui, certainement. Excusez-moi. Alors, Geneviève
22 Gagnon pour la Société Radio Canada.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me MARK BANTEY :

2 Mark Bantey pour The Gazette et Le Devoir et
3 possiblement d'autres.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Et ça vous convient vous aussi?

6 Me MARK BANTEY :

7 Oui, Madame la Présidente.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait. Alors, nous allons déposer la requête sous
10 scellé.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 O.K. Et on va appeler monsieur Deschamps, s'il vous
13 plaît.

14 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

15 Et me permettez-vous également une non-publication
16 sur le contenu de la requête actuellement,
17 puisqu'elle circule déjà... Il y a déjà une copie
18 qui a été remise, évidemment...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui oui, c'est... Évidemment, c'est une...

21 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

22 ... à nos confrères, oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je me fie au professionnalisme des avocats des
25 médias, mais il va de soi que c'est une ordonnance

1 de non-publication quant au contenu de la requête
2 elle-même.

3 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

4 Oui. Merci beaucoup.

5 (15:50:46)

6

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt et unième (21ième)
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 MARC DESCHAMPS, comptable agréé.

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[823]** Bonjour, Monsieur Deschamps. Peut-être en
12 répondant au micro, là, le son est bon, en
13 direction de Madame la Présidente et Monsieur le
14 Commissaire. Monsieur Deschamps, peut-être juste
15 pour faire les présentations, pouvez-vous nous dire
16 où vous avez fait vos études?

17 R. J'ai étudié au cégep, au collège de St-Laurent, et
18 mon université à HEC Montréal, comme on l'appelle
19 aujourd'hui.

20 Q. **[824]** O.K. Et depuis la fin de vos études en
21 comptabilité, vous travaillez, vous avez travaillé
22 à quel endroit?

23 R. J'ai été à l'emploi de Raymond Chabot, à l'époque
24 Martin Paré, aujourd'hui Raymond Chabot Grant
25 Thornton, depuis le début de mon emploi de mil neuf

1 cent quatre-vingt-six (1986).

2 Q. **[825]** Et vous y avez toujours été?

3 R. J'y ai toujours été.

4 Q. **[826]** O.K. Et peut-être, votre statut aujourd'hui
5 au sein de Raymond Chabot?

6 R. Depuis le premier (1er) janvier mil neuf cent
7 quatre-vingt-dix-huit (1998), je suis associé de
8 Raymond Chabot Grant Thornton.

9 Q. **[827]** O.K. Peut-être pour régler... Vous êtes un
10 associé, alors la structure, Raymond Chabot, il y a
11 combien de, combien de personnes travaillent chez
12 Raymond Chabot?

13 R. Chez Raymond Chabot, il y a plus de deux mille cinq
14 cents (2 500) collaborateurs. On parle d'environ
15 deux cent vingt (220), deux cent trente (230)
16 associés à travers le Québec, dans plus de cent
17 (100) points de service sur le territoire du
18 Québec.

19 Q. **[828]** O.K. Et vos titres exacts à vous, c'est
20 comptable agréé?

21 R. Comme on dit aujourd'hui, C.P.A., c.a. Je suis
22 encore C.M.A. pour quelques semaines. La loi
23 d'intégration des Ordres de comptables au Québec
24 faisait en sorte qu'on doit faire un choix au plus
25 tard en mai. Mon choix sera de garder le titre de

1 c.a.

2 Q. **[829]** O.K. Et à l'heure actuelle, vous nous avez
3 dit qu'il y a combien d'associés chez Raymond
4 Chabot?

5 R. Un ordre de grandeur, environ deux cent vingt
6 (220), deux cent trente (230).

7 Q. **[830]** O.K. Et quelle est la structure juridique qui
8 encadre la société?

9 R. Raymond Chabot Grant Thornton est une société en
10 nom collectif à responsabilité limitée. Elle est
11 constituée de sociétés régionales, chacune étant
12 pleinement associée les unes aux autres. Donc,
13 c'est vraiment une société intégrée. De ce point de
14 vue-là, je suis autant associé avec le gars de
15 Rivière Bleue qu'avec celui de Québec.

16 Q. **[831]** O.K. À part votre travail de comptable chez
17 Raymond Chabot, que je résumerai toujours sous le
18 nom de Raymond Chabot, je pense que c'est plus
19 facile, c'est plus rapide, je comprends que vous
20 avez fait aussi une carrière d'activités
21 politiques.

22 R. Oui. Effectivement. Presque aussi longue, en fait,
23 depuis mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989).

24 Q. **[832]** Mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989). Alors
25 peut-être nous expliquer, justement, en parallèle,

1 cette carrière-là politique. Quelles ont été vos
2 obligations et responsabilités?

3 R. Ça a commencé tout simplement dans l'organisation à
4 Outremont. À la première élection où monsieur
5 Gérald Tremblay s'est présenté comme candidat pour
6 devenir député à l'Assemblée nationale. À partir du
7 début de mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), dès
8 le premier (1er) janvier mil neuf cent quatre-
9 vingt-dix (1990), j'ai assumé la responsabilité de
10 représentant officiel au sens de la Loi électorale
11 du Québec pour l'Association libérale d'Outremont.
12 Donc, au niveau de l'association de comté du Parti
13 libéral du Québec à Outremont. Et ça, de mil neuf
14 cent quatre-vingt-dix (1990) à vers la fin de deux
15 mille onze (2011).

16 Q. **[833]** Toujours pour le comté d'Outremont.

17 R. Toujours dans Outremont, spécifiquement parlant du
18 Parti libéral.

19 Q. **[834]** Et si on suit... Alors, dans les candidats,
20 il y a eu... Il y a eu monsieur Gérald Tremblay,
21 évidemment, dans le comté. Vous souvenez-vous du
22 nom des autres candidats?

23 R. Monsieur Tremblay a été député et ministre...
24 ministre et député, ensuite député jusqu'en mil
25 neuf cent quatre-vingt-seize (1996). Il y a eu une

1 élection partielle en juin mil neuf cent quatre-
2 vingt-seize (1996), qui a élu monsieur Pierre-
3 Étienne Laporte, qui a été réélu par la suite en
4 mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998). Lui a
5 succédé Yves Séguin. Yves Séguin a démissionné en
6 cours de mandat. Il y a eu une élection partielle
7 qui a porté monsieur Raymond Bachand comme député
8 d'Outremont à l'Assemblée nationale et ministre des
9 finances.

10 Q. **[835]** Et qui occupe toujours ce poste-là.

11 R. Il est toujours député.

12 Q. **[836]** Il est toujours député.

13 R. Il est toujours député, effectivement.

14 Q. **[837]** Et vous nous dites que vous avez été le
15 représentant officiel, à travers toute cette
16 période-là, pour le candidat mais pour le Parti
17 libéral?

18 R. Pour le Parti libéral. La création du poste de
19 représentant officiel a un caractère permanent, en
20 ce sens qu'il y a toujours un représentant officiel
21 dans une instance politique. La loi prévoit que
22 chacune des associations de comté, dans chacun des
23 partis provinciaux, a un représentant officiel, qui
24 produit un rapport financier à chaque année et dont
25 l'obligation est permanente. Donc, l'existence du

1 représentant officiel ne change pas, il est là en
2 permanence.

3 Lors de la période électorale, d'une
4 période électorale, un agent officiel est nommé.
5 Par défaut, la loi prévoit que le représentant
6 officiel devient l'agent officiel, sauf nomination
7 d'une autre personne comme agent officiel
8 spécifiquement pour la période électorale.

9 Q. **[838]** Et si on vise spécifiquement le comté
10 d'Outremont, pour lequel vous avez été, au cours
11 des quinze (15) dernières années ou à peu près, le
12 représentant officiel, avez-vous toujours été
13 l'agent officiel en période électorale?

14 R. Non, je ne l'ai pas été, de mémoire, à l'époque de
15 monsieur Séguin, qui avait des connaissances... une
16 connaissance particulière qu'il avait faite. Et,
17 dans la foulée, je n'ai pas fait non plus
18 l'élection partielle de monsieur Bachand.

19 Q. **[839]** O.K.

20 R. Tout en restant représentant officiel pendant la
21 période en question.

22 Q. **[840]** Et vous le faites, ça, vous dites, jusqu'en
23 deux mille onze (2011). Qu'est-ce qui s'est produit
24 en deux mille onze (2011)?

25 R. Bien, évidemment, en deux mille onze (2011), j'ai

1 choisi de me joindre à la Coalition Avenir Québec,
2 d'un point de vue politique provinciale, au niveau
3 politique provinciale. Ce n'était évidemment pas
4 cohérent d'avoir un poste de représentant officiel
5 ou, du moins, d'occuper une charge de représentant
6 officiel dans une instance du Parti libéral du
7 Québec en même temps. C'est tout à fait logique.

8 Q. **[841]** Assez. Alors, vous avez cessé, vous avez
9 démissionné de vos fonctions?

10 R. J'ai démissionné de mes fonctions.

11 Q. **[842]** Et vous avez occupé la charge d'agent
12 officiel du parti Coalition Avenir Québec?

13 R. Représentant officiel, encore une fois.

14 Q. **[843]** Représentant.

15 R. Alors, il y a... au provincial, il y a aussi un
16 représentant officiel de parti, qui est
17 responsable, lui, de la partie administration
18 centrale de l'entité politique. Autant qu'il y en a
19 cent vingt-cinq (125) dans cent vingt-cinq (125)
20 associations de comté différentes autant il y a un
21 représentant officiel de parti. C'est à ce titre-là
22 que je me suis joint à la Coalition Avenir Québec.

23 Q. **[844]** Et vous avez le représentant officiel de la
24 Coalition jusqu'à?

25 R. Jusqu'au début de mois d'août deux mille douze

1 (2012).

2 Q. **[845]** Et qu'est-ce qui s'est passé?

3 R. On m'a demandé, à l'époque, si je céderais ma place
4 puisque la perception de la campagne c'est qu'il
5 serait difficile de passer à travers cette
6 campagne-là, d'un point de vue médiatique, vis-à-
7 vis des... des éléments qui ressortaient
8 continuellement dans les médias concernant le
9 Faubourg Contrecoeur, spécifiquement, parlant du
10 Faubourg Contrecoeur. Alors, c'est ce sujet, c'est
11 cette thématique-là que l'on m'a amenée puis, en
12 étant moi-même, je pense, conscient des enjeux
13 politiques d'une campagne provinciale, conscient de
14 la difficulté à vaincre le « spin » médiatique sur
15 ce genre de choses là, j'ai accepté, sans aucune
16 hésitation, de me retirer complètement de ce poste
17 de représentant officiel et, dans les
18 circonstances, puisque la campagne électorale était
19 commencée, d'agent officiel en même temps.

20 Q. **[846]** O.K. Alors, ce qui a mis fin à vos... est-ce
21 que ça a mis fin complètement à vos activités au
22 niveau provincial?

23 R. Oui, j'ai complètement cessé de m'occuper de
24 politique provinciale à partir de là.

25 Q. **[847]** O.K. Maintenant on va se parler de politique

1 municipale, Union Montréal, où vous êtes l'agent
2 officiel... le représentant officiel d'Union
3 Montréal?

4 R. Oui. Encore aujourd'hui, depuis le début, depuis la
5 constitution originale du parti, en fait, qui
6 remonte, si ma mémoire n'est pas trop mauvaise, à
7 fin mars, début avril deux mille un (2001).

8 Q. **[848]** Je comprends que, tout à l'heure, vous avez
9 eu l'occasion... vous avez déjà reçu... je vous ai
10 envoyé, précédemment, la présentation que monsieur
11 Desrosiers a faite sur les états financiers, parce
12 que vous faites aussi la comptabilité d'Union
13 Montréal?

14 R. Oui.

15 Q. **[849]** Alors, vous avez reçu la comptabilité et
16 vous... il y a le petit brin d'historique qui s'y
17 trouvait aussi, là. Et vous avez assisté au
18 témoignage de monsieur Desrosiers, tout à l'heure?

19 R. Oui, absolument.

20 Q. **[850]** Alors, on va partir maintenant la partie
21 Union Montréal. Quels sont vos titres au sein
22 d'Union Montréal?

23 R. En fait, d'un point de vue légal, si on peut
24 prendre cette optique-là, dans un premier temps, on
25 parle de représentant officiel au sens de la Loi

1 sur les élections et les référendums dans les
2 municipalités, je suis le représentant officiel du
3 parti. Dans les périodes électorales, les trois
4 périodes électorales générales, j'ai été l'agent
5 officiel, de même que dans chacune des élections
6 partielles qui ont émaillé les douze dernières
7 années de la vie politique à Montréal. D'un point
8 de vue conseil d'administration, comité exécutif,
9 on m'a toujours donné le titre de trésorier. Quand
10 je signe des formulaires fiscaux, par exemple,
11 c'est la dénomination que j'emploie, parce que
12 peut-être dans ce contexte-là, la notion de
13 représentant officiel est moins d'actualité ou
14 moins pertinente ou plus difficile à comprendre.

15 Q. **[851]** Mais au sein du parti Union Montréal, est-ce
16 qu'il y a un autre trésorier ou vous êtes le
17 trésorier?

18 R. Je suis le trésorier.

19 Q. **[852]** Trésorier?

20 R. Trésorier.

21 Q. **[853]** Qui sont les autres officiers d'Union
22 Montréal? Peut-être en date d'aujourd'hui. Puis
23 vous nous direz s'il y a eu des changements depuis
24 deux mille un (2001).

25 R. En fait, à Union Montréal, il ne reste qu'une seule

1 personne salariée permanente, qui est une
2 directrice générale adjointe. Je pense qu'au point
3 de vue... sans être juriste moi-même, je pense
4 qu'elle pourrait se qualifier d'officier. En tout
5 cas j'imagine. Puisqu'à l'époque, tant et aussi
6 longtemps qu'on a eu un directeur général permanent
7 et confirmé dans ce poste, on considérait que
8 c'était un officier du parti, de même que le
9 secrétaire trésorier... pas le secrétaire
10 trésorier, le secrétaire du parti, celui qui prend
11 les procès-verbaux principalement lors des réunions
12 du comité exécutif du parti. On parle
13 essentiellement de trois officiers. Mais ce n'est
14 pas une définition légale que j'en donne, c'est
15 plus une définition de faits d'essayer de voir qui
16 sont les personnes qui sont responsables d'un point
17 de vue de l'identité juridique du parti, d'un point
18 de vue de ratification des actes, par exemple de
19 signatures de documents, et cetera.

20 Q. **[854]** Si on couvre la période peut-être deux mille
21 un (2001), puis on va arrêter en deux mille neuf
22 (2009), là, les années plus actives du parti Union
23 Montréal, est-ce qu'il y avait un président?

24 R. Oui, effectivement, il y avait un président. Il y a
25 encore un président. Peut-être que je l'ai omis

1 dans mon calcul des officiers. C'est vrai que,
2 techniquement, le président pourrait être aussi
3 considéré comme un officier dans ce sens-là, mais
4 en n'ayant pas nécessairement la même implication.
5 Le président étant plus une personne qui participe
6 aux délibérations du comité exécutif, il n'est pas
7 nécessairement présent au niveau des faits et
8 gestes du quotidien du parti. Et il y a eu des
9 membres du comité exécutif du parti. Probablement
10 que si on faisait la nomenclature et la somme
11 totale de toutes les personnes qui ont siégé en
12 cette qualité-là, on dépasserait peut-être cent
13 (100) personnes sur une période de dix ans, de même
14 qu'un nombre de présidents et de présidentes qui se
15 sont succédé pendant cette période-là aussi.

16 Q. **[855]** Tant que ça. Alors, ça a vraiment... il y a
17 eu beaucoup de changements au sein d'Union
18 Montréal?

19 R. Au sein du comité exécutif, oui, effectivement. Ne
20 serait-ce que, par exemple, les élus. Il y a
21 toujours eu des élus qui ont participé au comité
22 exécutif du parti. Alors, d'année en année,
23 probablement pour toutes sortes de raisons
24 pratiques, au niveau des charges des uns et des
25 autres dans leur fonction d'élus, il y a toujours eu

1 une rotation. Typiquement, une personne pouvait
2 rester un an ou deux ans. À titre d'élu, d'élu
3 voulant dire un élu dans un conseil
4 d'arrondissement ou au conseil de ville.

5 Donc, les représentants du caucus qui
6 étaient présents au niveau du comité exécutif, il y
7 avait effectivement une rotation là. Et de façon
8 générale, l'implication des uns et des autres, on
9 peut peut-être parler d'une implication de deux ans
10 consécutive, trois ans à l'occasion. Deux ou trois
11 ans en moyenne. En ayant autant que possible à peu
12 près une dizaine de personnes au moins nominalement
13 qui sont membres du comité exécutif.

14 Q. **[856]** Les principaux acteurs au sein du comité
15 exécutif d'Union Montréal, au cours de ces années-
16 là? Outre vous-même qui avez été tout le temps.

17 R. Maître Mario Paul-Hus, le secrétaire.

18 Q. **[857]** À titre de secrétaire?

19 R. À titre de secrétaire, depuis le début aussi.

20 Q. **[858]** O.K.

21 R. Après ça, la notion... Je pense que, ça, on peut
22 facilement répondre à la question. La notion
23 d'acteur peut-être en toute déférence, si vous
24 pouviez me la définir pour les besoins de la
25 réponse.

1 Q. **[859]** Bien, non... Alors, on a eu... on parlait
2 d'un président, un vice-président, un secrétaire,
3 un trésorier?

4 R. Oui. Et parlant de vice-président, bien, il y a
5 toute une question géographique. Alors, on a eu une
6 question d'avoir un vice-président ouest, un vice-
7 président est, et un certain nombre de conseillers
8 à qui on donnait en général la responsabilité d'une
9 commission, par exemple la commission politique du
10 parti, la commission d'organisation, responsable
11 des congrès, des conseils généraux. Donc, à peu
12 près tout le monde, si l'on met ça en termes de
13 nomenclature, avait une responsabilité au moins
14 nominale dans l'exercice de sa charge de membre de
15 l'exécutif du parti.

16 Q. **[860]** O.K. Plus spécifiquement, est-ce que monsieur
17 Gérard Tremblay, outre sa fonction de maire, a
18 occupé des fonctions au sein de l'exécutif d'Union
19 Montréal?

20 R. Gérard Tremblay a participé à la plupart des
21 réunions de l'exécutif de deux mille un (2001) à
22 deux mille neuf (2009) grosso modo.

23 Q. **[861]** O.K. Mais au sein du parti, est-ce qu'il
24 portait un titre officiel?

25 R. Autre que chef? Non.

1 Q. **[862]** O.K. Monsieur Zampino, Frank Zampino?

2 R. Non, pas dans le parti.

3 Q. **[863]** Pas dans le parti. Monsieur Lewis?

4 R. Louis Lewis?

5 Q. **[864]** Louis Lewis.

6 R. Louis Lewis est le plus vieil employé d'Union
7 Montréal, du moins il l'a été jusqu'au trente et un
8 (31) décembre deux mille douze (2012). Après le
9 trente et un (31) décembre deux mille douze (2012)
10 il a officiellement quitté son emploi au sein
11 d'Union Montréal et il participe maintenant sur une
12 base de pige, à l'heure, au besoin selon les
13 demandes, selon les circonstances, depuis le
14 premier (1er) janvier deux mille treize (2013).

15 Q. **[865]** O.K. Monsieur Christian Ouellet?

16 R. Christian Ouellet a été directeur général du parti.
17 Il a été là, dans l'organisation, en deux mille un
18 (2001). Pendant l'année électorale il a été
19 directeur général du parti puis là, épargnez-moi
20 les mois, mais de deux mille quatre (2004) à deux
21 mille huit (2008) ça pourrait être, je ne sais pas
22 les mois précisément, de deux mille quatre (2004) à
23 deux mille huit (2008). Le premier directeur
24 général du parti a été une personne qui s'appelait
25 Jacques Aubry qui a été là à peu près un an, disons

1 en deux mille deux (2002). Le deuxième directeur
2 général Jean-François St-Onge, le troisième,
3 Christian Ouellet, le quatrième Richard Mimeau et
4 maintenant il y a une directrice générale par
5 intérim qui s'appelle Louise Fournier.

6 Q. **[866]** Bon, bien il y a d'autres personnes qu'on
7 verra à travers l'histoire d'Union Montréal. Peut-
8 être juste pour savoir où se trouve la place
9 d'affaires d'Union Montréal?

10 R. Au 460 Saint-Paul est, suite 202 à Montréal.

11 Q. **[867]** Et le 33 de la rue Saint-Jacques?

12 R. A été le siège du parti.

13 Q. **[868]** O.K.

14 R. Son bureau principal de deux mille un (2001) à deux
15 mille six (2006).

16 Q. **[869]** O.K. Et ensuite déménagé, vous m'avez dit sur
17 la rue?

18 R. Saint-Paul.

19 Q. **[870]** Saint-Paul. O.K. Est-ce que vous avez déjà eu
20 à une période quelconque, pendant toutes ces
21 années-là, un deuxième bureau?

22 R. Non. On a eu par contre...

23 Q. **[871]** Ou une deuxième...

24 R. ... des locaux électoraux pendant toutes les années
25 électORALES.

1 Q. **[872]** Excluons les locaux électoraux.

2 R. Non, pas de deuxième bureau.

3 Q. **[873]** O.K. Sur un peu l'historique d'Union
4 Montréal, je voudrais juste savoir est-ce qu'il
5 serait exact de vous définir aussi comme un des co-
6 fondateurs du parti?

7 R. Oui, en fait si on se reporte à la réunion de
8 fondation de l'exécutif du parti, la création, je
9 ne voudrais pas parler de personne morale parce
10 qu'un parti politique n'est pas une personne
11 morale, c'est non plus une association
12 personnifiée, c'est un parti politique autorisé au
13 sens d'une entité corporative ou d'une entité
14 légale. La première, première personne,
15 nécessairement il s'est auto-proclamé, il n'y avait
16 personne avant lui, c'était le premier président du
17 parti Mr. Abe Limonchik, et il m'a nommé par la
18 suite étant, donc ce qui fait de moi le plus ancien
19 membre de l'exécutif au jour d'aujourd'hui.

20 Q. **[874]** O.K. On va rester peut-être au sein de vos
21 responsabilités au sein d'Union Montréal. Vous
22 dites « Je signe comme trésorier. », vous êtes
23 aussi le représentant officiel et en période
24 électorale, excusez-moi, l'agent officiel. Est-ce
25 qu'à tous ces titres-là, je vais reprendre, est-ce

1 qu'à titre de trésorier du parti vous avez accès à
2 toute la comptabilité du parti Union Montréal?

3 R. Oui, oui, sans aucune espèce de restriction. En
4 fait, les entrées comptables peuvent être préparées
5 par une autre personne au point de vue des débits
6 et des crédits, mais chaque entrée comptable,
7 chaque élément de la comptabilité, je le révise par
8 moi-même.

9 Q. **[875]** O.K. Et est-ce que les états financiers, les
10 états comptables, est-ce que c'est monté par une
11 firme de comptables ou si c'est vous
12 personnellement qui le faites?

13 R. Bien dans, si on parle de la comptabilité
14 quotidienne, sans arriver à la dactylographie des
15 états financiers de fin d'année qui ont servi, par
16 exemple à la compilation préparée par monsieur
17 Desrosiers, donc les états financiers publiés, je
18 pense qu'il faut séparer les deux choses.

19 Premièrement, en ce qui concerne les journaux dont
20 il a été question tout à l'heure qui sont prévus
21 par la loi, la caisse recettes, caisse déboursés,
22 le « keypunch », la saisie est faite par une
23 personne qui ne fait que ça de sa vie, je pense
24 qu'on pourrait appeler ça de la tenue de livres
25 d'un point de vue pratique, ensuite toute la

1 révision est faite par moi-même et la préparation,
2 la dactylographie des états financiers de fin
3 d'année, elle est faite par le, elle a été
4 longtemps faite par mon bureau mais elle est faite
5 maintenant par l'auditeur en titre, en l'occurrence
6 pendant plusieurs années, Pricewaterhouse, et puis
7 ça a changé pour le trente et un décembre (31) deux
8 mille douze (2012).

9 Q. [876] O.K. Maintenant, chez Union Montréal, à
10 travers toutes ces années-là, vous vous êtes
11 décrit, bon, vous êtes le représentant officiel.
12 Est-ce qu'il peut y avoir plus d'un représentant
13 officiel au sein d'un parti politique municipal?

14 R. Non. Non, la loi n'est pas ainsi faite.

15 Q. [877] O.K. Donc...

16 R. Il y a une seule instance, en fait. Si on revient,
17 là, si on revient, tantôt, au concept de la loi qui
18 parle d'instance, par exemple au provincial, il y a
19 cent vingt-cinq (125) comtés au provincial, il y a
20 cent vingt-cinq (125) instances, plus le parti,
21 cent vingt-six (126) instances. Au municipal, c'est
22 vraiment une fonction unitaire, il n'y a qu'une
23 seule instance, c'est un parti. Et, de la même
24 façon, un agent officiel pour tous les candidats.
25 Il y a toujours cette notion de délégataire ou de

1 délégué, là, ou de mandataire, l'agent officiel,
2 mais premièrement, on n'en a jamais eu, puis
3 deuxièmement, je ne sais pas si c'est commun, mais
4 je n'en ai pas vu avant.

5 Q. **[878]** O.K. Et même pendant les... Il y a eu des
6 années où le parti Union Montréal a déjà eu un
7 maximum de membres par année. Ça peut être de
8 combien, deux mille cinq (2005), là?

9 R. Je vais y aller de mémoire. On se vantait à
10 l'époque qu'on avait plus de membres que certains
11 partis politiques provinciaux, qui avaient quand
12 même une envergure et un statut, je pense qu'on
13 parle de quinze (15) à seize mille (16 000)
14 membres.

15 Q. **[879]** O.K. Il y a aussi une autre fonction au sein
16 d'un parti politique municipal, celui de
17 solliciteur. Pouvez-vous décrire quel est le rôle
18 du solliciteur?

19 R. Oui. La loi prévoit qu'une personne, une seule
20 personne est autorisée à solliciter, sans avoir de
21 mandat ou de procuration, et il s'agit du
22 représentant officiel. Donc, d'un point de vue
23 légal, la seule personne qui n'a pas besoin de
24 permission pour solliciter des contributions est le
25 représentant officiel.

1 Évidemment, c'est une tâche impossible à
2 remplir, en temps réel, d'être partout à la fois.
3 Donc, la loi prévoit que le représentant officiel
4 peut émettre un certificat de solliciteur à toute
5 personne digne de confiance qui en fait la demande,
6 là, évidemment, qui est connue. Et ce processus-là
7 a toujours existé à Union Montréal, du premier
8 jour, et la piste, ou la trace, ou la piste de
9 vérification de cette information-là existe aussi,
10 et ces documents-là ont également été remis à la
11 Commission.

12 Q. **[880]** O.K. Alors il y a des personnes, et qui
13 désigne... C'est le solliciteur qui désigne...
14 C'est... Excusez-moi. C'est le représentant
15 officiel qui désigne les solliciteurs?

16 R. Si on peut... Encore une fois, ça ne fera pas de
17 moi un juriste, là, mais si on peut désigner
18 quelqu'un par un document, oui, dans le sens que ma
19 signature est requise sur la sollicitation, ça ne
20 vient pas de la génération spontanée, là. Il y a
21 effectivement une signature, et la personne qui est
22 désignée, par contre, pour être solliciteur, ce
23 n'est pas nécessairement quelqu'un que je vais
24 connaître de première connaissance, là. Ça peut
25 être quelqu'un qui... un élu qui demande d'obtenir

1 un certificat de solliciteur pour quelqu'un qui va
2 solliciter pour lui dans son arrondissement. Ça
3 peut être un élu même, qui va demander un
4 certificat de solliciteur. La qualité d'élu ou de
5 candidat ne donne pas le droit de solliciter. Donc,
6 il s'agit effectivement parfois d'un nombre
7 considérable de certificats de sollicitation qui
8 sont en circulation sur une période donnée.

9 Q. **[881]** Mais que vous avez tous signés?

10 R. Oui, oui, effectivement, je les ai tous signés. On
11 a vu qu'en deux mille un (2001) il y avait quelques
12 exceptions, là, où peut-être ma signature pouvait
13 manquer, ou la signature de la personne qui était
14 désignée solliciteur pouvait manquer, mais ce sont
15 des circonstances excessivement exceptionnelles,
16 et, évidemment, ça remonte aussi à deux mille un
17 (2001). Et ça ne veut pas dire que la copie de la
18 personne qui sollicitait n'était pas signée non
19 plus. Il est possible, là, parce que... Le
20 certificat n'aurait pas aucune valeur s'il restait
21 entre les mains du parti, s'il n'était pas remis à
22 la personne, pour attester de son autorisation à
23 solliciter.

24 Q. **[882]** Et celui qui sollicite, si on lui demande,
25 doit présenter son certificat de solliciteur?

1 R. C'est la loi. Effectivement.

2 Q. **[883]** O.K. Et est-ce que... Alors je comprends bien
3 que, je vous posais la question, est-ce que c'est
4 le représentant officiel qui désigne, cette
5 désignation-là ne vient pas du Directeur général
6 des élections.

7 R. La désignation ne vient pas du Directeur général
8 des élections. La désignation, je pense, au sens
9 légal, elle est faite par le représentant officiel,
10 mais ce n'est pas, encore une fois, une personne
11 que je peux toujours connaître de première main.

12 Q. **[884]** O.K. Et est-ce que vous avez des obligations,
13 dans la loi, d'aviser le Directeur général de la
14 liste, du contenu de la liste de vos sollicitateurs?

15 R. Au meilleur de ma connaissance, non, mais on doit
16 tenir de façon rigoureuse une liste des certificats
17 qui ont été émis et qui sont en circulation.

18 Maintenant, une fois que le certificat est émis, il
19 y a une gestion de date d'échéance. Évidemment, il
20 est possible d'y mettre une date d'échéance, et il
21 est physiquement impossible de savoir, après ça, si
22 la personne, cinq ans après, sollicite encore, ou
23 si elle est décédée, ou quoi que ce soit. Ce n'est
24 pas un lien organique, là, c'est vraiment un
25 document légal qui est créé pour encadrer la

1 sollicitation des contributions politiques.

2 Q. **[885]** Et avez-vous déjà désigné des personnes pour
3 être sollicitateurs pendant une période plus longue
4 qu'un an à la fois?

5 R. Je crois qu'au début, nos pratiques étaient peut-
6 être, dans la création du parti, un peu plus
7 approximatives, on n'avait peut-être pas mis de
8 date d'expiration. Mais, de façon générale, je
9 pense que par la suite on a essayé de limiter à un
10 an, sinon deux ans ou... en tout cas, de se donner
11 une chance de ne pas recommencer le processus
12 indéfiniment.

13 Q. **[886]** Et est-ce quelqu'un, pour être sollicitateur,
14 est-ce qu'il y a une obligation qu'il soit membre
15 du parti?

16 R. Non, absolument pas.

17 Q. **[887]** O.K.

18 R. Et, de mémoire, je vais peut-être m'étirer le cou,
19 mais la qualité d'électeur dans la municipalité
20 n'aurait pas été requise non plus.

21 Q. **[888]** Alors, ça peut être quelqu'un de l'extérieur,
22 ça n'a pas d'importance?

23 R. Oui.

24 Q. **[889]** Maintenant, dans vos tâches à titre de
25 représentant officiel, est-ce que vous avez aussi

1 des obligations face à la vérification de
2 l'ensemble des contributions?

3 R. Oui.

4 Q. **[890]** Contributions financières?

5 R. Oui, oui, absolument.

6 Q. **[891]** Pouvez-vous nous dire qu'est-ce que la loi
7 vous impose comme obligations à cet égard-là?

8 R. Bien, pour qu'une contribution devienne une
9 contribution il faut qu'elle soit déposée. Tant que
10 le chèque n'est pas déposé, il n'a pas le caractère
11 d'une contribution. Donc, on doit vérifier,
12 physiquement, si la personne a une adresse à
13 Montréal, si... dans le cas de Montréal, là, je
14 vais me mettre dans ce contexte-là...

15 Q. **[892]** Oui.

16 R. ... puisque c'est de cela dont on parle. Le cas
17 échéant, s'il y a une information qui indique que
18 la personne n'habite pas Montréal, est-ce qu'il y a
19 une adresse qualifiante à Montréal? Ça peut être
20 une propriété foncière, ça peut être un titre
21 d'associé dans une société de personnes, il y a
22 différentes particularités dans la loi qui font en
23 sorte que l'adresse qualifiante peut être à
24 Montréal mais l'adresse résidentielle n'est pas à
25 Montréal, sur le territoire de la Ville. Donc, il

1 faut s'assurer que l'information de base, à tout le
2 moins, est fiable, qu'elle est vérifiable et
3 qu'elle est... elle peut rencontrer le test, là,
4 pour le dépôt de la contribution. C'est plus...
5 dans le temps, évidemment, il n'y en a pas
6 énormément... il n'y en a jamais eu énormément,
7 mais il y a aussi des contributions par Internet.
8 Alors, là, évidemment, le test se fait après,
9 puisque'on connaît l'adresse de la personne qui a
10 contribué uniquement lorsque la contribution est
11 déjà, entre guillemets, encaissée puisque les
12 systèmes de compensation bancaire font que le
13 montant est versé relativement rapidement sur le
14 compte d'Union Montréal.

15 Q. **[893]** On va peut-être en profiter, parce que vous
16 avez abordé la question, faire des distinctions,
17 qui peut contribuer... tiens, on va peut-être poser
18 la question autrement. Qui peut voter à Montréal?
19 Quelles sont les caractéristiques du droit de vote
20 à Montréal?

21 R. L'infinie majorité des gens sont qualifiés par leur
22 lieu de résidence. La résidence c'est le premier...
23 pour la Loi sur... la LÉRM, je ne me souviens pas
24 si c'est le même article, peut-être. À tout le
25 moins, dans la loi électorale, la loi provinciale,

1 c'est le premier article, en fait, c'est la qualité
2 de résidence pour avoir la qualité d'électeur.

3 Alors, la résidence, ça entend... bon, là il y a de
4 la jurisprudence, il y a des concepts légaux, mais
5 on se comprend qu'il s'agit d'une personne qui a
6 son domicile usuel à l'endroit où elle habite et
7 qui, en conséquence, va être inscrite à la liste
8 électorale de par le fait que cette personne-là a
9 son domicile usuel à cet endroit-là.

10 Q. **[894]** Maintenant, pour contribuer à un parti
11 politique, est-ce que les règles sont les mêmes?

12 R. La qualité d'électeur est requise. Maintenant, d'un
13 point de vue de... et là, quand j'ai fait la nuance
14 sur la notion d'électeur, j'ai dit, l'infinie
15 majorité, c'est le cas. Et je ne suis pas un
16 spécialiste de cette technicalité-là mais le droit
17 de contribuer, la qualité d'électeur se transporte
18 aussi sur la notion de propriétaire foncier, qui
19 est une personne physique. Donc, pas une personne
20 morale mais une personne qui est payeur de taxes.
21 Parce que le propriétaire d'un bien foncier, sur le
22 territoire de Montréal, aura également
23 l'opportunité de faire des contributions
24 politiques. Et il en va de même, et c'est aussi une
25 particularité unique, là, des associés de sociétés

1 en nom collectif. Et là je ne dis pas une forme
2 plus qu'une autre, là. Des sociétés de personnes,
3 je devrais dire. Donc, s.e.n.c., notamment, puis
4 s.e.n.c.r.l. aussi. Les associés des sociétés de
5 personnes qui ont une place d'affaires à Montréal
6 acquièrent également la qualité d'électeur par le
7 biais de cette place d'affaires là parce qu'il
8 s'agit d'une société de personnes. Et donc, à
9 travers les taxes que cette société de personnes
10 paie, soit dans son loyer ou par la propriété d'un
11 bien, l'associé acquiert également cette qualité.
12 (16:19:35)

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[895]** Ce que vous dites est écrit clairement dans
15 la réglementation, avez-vous déjà vérifié cette
16 interprétation-là au DGE?

17 R. Oui, oui, sans aucune difficulté. Oui.

18 Q. **[896]** C'est écrit dans la réglementation?

19 R. Je ne pourrais pas dire que c'est écrit de cette
20 façon-là, parce qu'il s'agit parfois de la
21 jurisprudence ou de l'interprétation qui en est
22 faite. Mais ça ne me pose aucun doute.

23 Q. **[897]** Vous avez connaissance de cette
24 jurisprudence? Vous seriez capable de nous dire
25 dans quelle cause?

1 R. Dans quel dossier, non. Non, non. Par contre, c'est
2 quelque chose qui est discuté, qui a déjà été
3 discuté moult, moult fois avec les autorités
4 compétentes du DGÉQ. Pour moi, ça ne pose aucune
5 difficulté. Ce n'est pas une interprétation que la
6 muse m'a inspiré ou tiré par les cheveux, là. C'est
7 vraiment factuel.

8 Q. **[898]** Merci.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[899]** Et au DGÉQ, on sait qu'il y a des sociétaires
11 qui ne résident pas, et je prends l'exemple à
12 Montréal, et vous savez que je vous parlerai de vos
13 associés tout à l'heure, qu'il y a des sociétaires
14 qui n'habitent pas sur l'île de Montréal mais qui
15 donnent une adresse au 600 de la Gauchetière, le
16 bureau de Raymond Chabot?

17 R. Exactement.

18 Q. **[900]** Et c'est une pratique qui est connue au DGÉQ?

19 R. Oui.

20 Q. **[901]** Et on ne vous a jamais dit de cesser cette
21 pratique-là?

22 R. Ni à moi ni à personne d'autre.

23 Q. **[902]** De sorte qu'il y a, dans les sociétés de
24 personnes, et je prendrai l'exemple chez vous, chez
25 Raymond Chabot, il y a des sociétaires qui

1 n'habitent pas sur l'île, qui vont habiter rive-
2 sud, rive-nord, ailleurs, et qui vont contribuer
3 aux partis politiques municipaux?

4 R. Oui.

5 Q. [903] On revient maintenant à votre travail de
6 vérification plus usuel. Vous avez dit que vous
7 devez vérifier pour s'assurer que des gens aient le
8 statut qui leur permet de contribuer. Comment
9 faites-vous cette vérification-là sur une base
10 systématique pour les milliers de gens qui
11 contribuent au parti Union Montréal?

12 R. Il y a... J'ai aussi, comme on a mentionné tantôt,
13 mes yeux et mes oreilles qui s'appellent Louis
14 Lewis de tout temps, depuis le début. Alors, on a
15 toujours eu une belle collaboration sur cet aspect-
16 là. Il y a une confiance totale dans le travail qui
17 a été fait par monsieur Lewis depuis le début. De
18 la même façon, ce travail-là a été reconnu par le
19 Directeur général des élections dans les
20 différentes vérifications précises qu'ils ont
21 faites sur notre travail, sur les questions qui
22 sont posées aussi.

23 Alors, dans la question de gérer le volume,
24 il y a du travail qui est fait par monsieur Lewis.
25 Il y en a qui, lorsque dans son filtrage, dans son

1 peignage, il y a des informations qui sont
2 ressorties, il m'a souvent posé des questions
3 précises sur des dossiers, sur des cas.

4 Alors, moi, j'ai fait des recherches au
5 registre foncier, par exemple, qui est accessible
6 par Internet, en tout cas pour Montréal. Donc, ça
7 fonctionne bien puisque, en ce qui concerne
8 Montréal, c'est documenté. On peut y accéder par
9 Internet vingt-quatre sur vingt-quatre (24/24),
10 sept sur sept (7/7). Donc, on est capable de
11 retrouver le propriétaire. En tout cas, un des
12 propriétaires. Si la personne se déclare
13 propriétaire d'un immeuble et que l'adresse, son
14 adresse de résidence pose problème, on est capable
15 de retrouver cette personne-là à travers le
16 registre foncier. Donc, c'est des recherches que
17 j'ai faites moi-même pour résoudre des cas de
18 figure.

19 Et il y a évidemment aussi un historique,
20 les bases de données du parti qui existent
21 depuis... puis je pense que quand on a transmis
22 l'information à la Commission, on en a fait la
23 mention. Elles ont intégré les bases antérieures
24 qui existaient depuis mil neuf cent quatre-vingt-
25 sept (1987) au RCM. Donc, il y a des historiques.

1 Il y a des personnes qui ont déjà contribué pour
2 lesquelles les données d'adresse sont connues. Et
3 donc il y a une continuité. Ce n'est pas des cas
4 qui vont ressortir comme étant des anomalies.

5 Il peut y avoir des vérifications à la
6 liste électorale. Le seul problème tangible de
7 cette approche-là, puis je ne parle pas d'une
8 vérification systématique, c'est que, au moins on
9 peut faire des vérifications ponctuelles. C'est que
10 la liste électorale au niveau du municipal, elle
11 est donnée une fois à tous les quatre ans, dans les
12 années électorales. Donc, le CD ou l'accès à la
13 base de données est donné une fois à tous les
14 quatre ans. La mise à jour dans les partis
15 provinciaux est faite à tous les trimestres.

16 Donc, l'information, maintenant c'est une
17 information en ligne. Je parle de CD, puis je suis
18 un petit peu démodé déjà. Mais l'information,
19 l'accès à la liste électorale, elle est possible en
20 ligne au niveau du provincial. Et à tous les trois
21 mois, la liste est rafraîchie. Donc, dans les
22 partis politiques municipaux, on parle d'une fois à
23 tous les quatre ans. Donc, la base de données
24 rapidement peut devenir contaminée par les
25 déménagements, par les... par les événements de vie

1 de toute nature. Donc, la liste électorale que nous
2 avons en dossier qui date de deux mille neuf (2009)
3 maintenant, là, elle n'est pas nécessairement un
4 outil cent pour cent fiable. Mais ça nous donne
5 quand même, ça peut nous aider dans certaines
6 circonstances à retracer une personne.

7 Q. **[904]** Toujours chez Union Montréal, peut-être juste
8 pour terminer, au niveau de l'organisation chez
9 vous, est-ce que... Aviez-vous... aviez-vous un
10 supérieur immédiat dans la structure d'Union
11 Montréal?

12 R. Un vrai supérieur au sens d'un...

13 Q. **[905]** D'un patron.

14 R. D'un patron, non. Je ne pense pas qu'on puisse
15 définir ça comme... comme un lien hiérarchique,
16 mais j'ai toujours eu une très étroite
17 collaboration avec les directeurs généraux du
18 parti. Je pense que c'est... ce sont des personnes
19 qui étaient chargées de la gérance quotidienne des
20 opérations de l'équipe, évidemment d'assigner des
21 responsabilités ponctuelles et des responsabilités
22 à ces personnes-là qui étaient salariées d'Union
23 Montréal. Alors, j'ai toujours eu une collaboration
24 avec les directeurs généraux de parti, toujours,
25 toujours, toujours.

1 Q. **[906]** À travers ces années-là, on parle peut-être
2 de deux mille un (2001) jusqu'au moins deux mille
3 neuf (2009), est-ce que... et surtout les années
4 électorales, là, deux mille un (2001) puis j'inclus
5 deux mille quatre (2004), les défusions deux mille
6 cinq (2005), et deux mille neuf (2009), est-ce que
7 vous avez eu une firme de communications qui a été
8 là tout le temps pour vous accompagner dans votre
9 travail?

10 R. Il y en a eu une et une autre, on a travaillé
11 avec... à l'époque ça s'appelait CJB qui est
12 devenue Octane et Morrow Communications dont il a
13 été question ici. Plus récemment - j'oublie le nom,
14 là - mais il y a une autre firme, là, qui était
15 plus connue par Richard Mimeault, mais c'est une
16 petite firme dont j'oublie le nom, là, mais c'est
17 relativement récent, là, à partir de deux mille
18 huit (2008) ou de deux mille neuf (2009).

19 Q. **[907]** Et avant cette firme-là, c'était? Est-ce que
20 vous les avez données dans l'ordre?

21 R. Oui, mais Morrow et Groupe CJB et Octane ont été là
22 pas mal en même temps.

23 Q. **[908]** O.K. « Pas mal en même temps », en période
24 non électorale, mais surtout en période électorale,
25 je présume?

1 R. Les deux.

2 Q. **[909]** Les deux.

3 R. Les deux.

4 Q. **[910]** Et au niveau de l'organisation aussi, là, à
5 cause de la structure des arrondissements à
6 Montréal, est-ce qu'il y a une distinction à faire
7 quant au niveau du... quant au travail électoral
8 qui va se faire dans les arrondissements par
9 rapport à la ville centre? Est-ce que c'est
10 toujours sous la responsabilité du représentant
11 officiel?

12 R. C'est totalement la même chose, il n'y a pas de
13 différence. La structure est unitaire, il n'y a
14 qu'un seul agent officiel pour l'ensemble du parti,
15 il n'y a qu'un seul représentant officiel pour
16 l'ensemble du parti en période électorale ou en
17 période non électorale, il n'y a qu'une seule
18 personne.

19 Q. **[911]** O.K. Madame la Présidente, je peux continuer,
20 je peux faire encore des minutes ou... comme vous
21 voulez. Je vais aborder des nouveaux sujets. Si
22 vous préférez qu'on... On peut faire un bout de
23 chemin encore avec monsieur.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bien, je pense qu'il est quatre heures trente

1 (16 h 30).

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Bien, moi, j'ai... Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Il est quatre heures trente (16 h 30).

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 O.K.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors donc, à lundi.

10

11

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

12

13

14

15

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

CLAUDE MORIN

Sténographe officiel

DANIELLE BERGERON

Sténographe officielle